

Table d'hôte, Spéciaux du Jour  
Prix et qualité à leurs meilleurs  
5412 Côte-des-Neiges  
RESTAURANT réservation 735-3623



Paul Lacoste: procédure accélérée.

## 3,000 places en solde à l'U de M

par Angèle Dagenais

L'Université de Montréal vise à accueillir 3,000 nouveaux étudiants en septembre 1984 (4,4 % d'augmentation) afin de porter à 45,000 sa clientèle étudiante régulière. Pour ce faire, elle lance une vaste campagne de promotion dans les médias et dans les centres commerciaux du grand Montréal, sous le thème « Une place pour vous ».

Pour « donner le goût de l'université » à un plus grand nombre de cégépiens et d'adultes, l'U de M compte décontingenter complètement une dizaine de départements et partiellement une quinzaine d'autres, accélérer considérablement le processus d'admission de façon à ce que les candidats sachent « bien avant l'été », comme le soulignait le recteur, M. Paul Lacoste, s'ils sont admis ou non. Les lenteurs de l'admission à l'Université de Montréal comme dans les autres universités découragent les futurs étudiants qui sont alors souvent tentés de prolonger un emploi d'été ou de chercher à travailler plutôt que d'étudier.

M. Lacoste s'empresse d'ajouter que les contingentements ne seront pas levés en droit, médecine et art dentaire par exemple où s'accumulent chaque année 8,000 demandes pour 1,000 places disponibles mais qu'un plus grand nombre de places seront offertes en informatique, physique, médecine vétérinaire, pharmacie, optométrie, urbanisme ou architecture et qu'elles seront « assurément toutes remplies » compte tenu de la demande, d'affirmer le recteur de l'Université de Montréal.

L'Université de Montréal possède des compétences reconnues dans les secteurs de pointe tels l'informatique.

Voir page 8: 3,000 places

## LA BATAILLE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

### Pourquoi changer ce qui marchait depuis 113 ans?

par Jean-Pierre Proulx

WINNIPEG — « J'estime que la majorité des francophones aimeraient que les choses continuent de se passer comme eux et leurs ancêtres les ont vécues depuis les 113 dernières années. Ils ont été d'excellents citoyens et ils ont marché avec les non-francophones du Manitoba. Ils ont pu conserver leur culture, leur religion et leur langue sans l'interférence de personne. »

Voilà ce qu'écrivait, mercredi matin, dans le *Winnipeg Free Press*, M. Joe Schwartz, un honnête citoyen de Ashern. Les crises linguistiques sont pénibles mais aussi très révélatrices de la perception qu'ont les gens de leur société et de leur environnement.

De fait, 24 heures dans la capitale manitobaine, pour peu qu'on soit attentif, suffisent pour se rendre compte que la théorie, si répandue au Québec, des deux peuples

fondateurs, de la dualité et de l'égalité linguistiques, de son corollaire pratique, le bilinguisme officiel, n'ont ici aucun sens. Ou plutôt oui : c'est la théorie qui justifie ce complot du gouvernement Trudeau contre le paisible Manitoba.

L'incident survenu autour de quatre boîtes de journaux, à l'aéroport de Winnipeg la semaine dernière, illustre parfaitement l'affaire. Conformément à la politique

Voir page 8: Pourquoi

Selon les leaders politiques

### Le projet de Pawley: un complot d'Ottawa

par Jean-Pierre Proulx et PC

WINNIPEG — Plus de 3,000 Manitobains ont répondu hier soir à l'invitation du mouvement Grass-root Manitoba pour entendre leurs leaders politiques, anciens et nouveaux, leur dire que le projet du gouvernement Pawley sur les lois linguistiques des francophones est le résultat d'un complot du gouvernement Trudeau.

L'assemblée s'est déroulée dans l'enthousiasme et d'une manière tout à fait pacifique. Cela tient sans

Autres informations en page 16

doute au choix des orateurs, recrutés tant parmi les libéraux, les conservateurs que les néo-démocrates qui se sont abstenus de provoquer les sentiments anti-français.

Les attaques des Sterling Lyon, ex-premier ministre, Bobby Bend, ex-ministre néo-démocrate, D. L. Campbell, ex-premier ministre libéral, et Sidney Green, ex-membre du cabinet Freyer, ont porté avant tout sur le gouvernement Pawley et sur le gouvernement fédéral.

Aux francophones manitobains, tous ses orateurs n'avaient rien à leur reprocher. Bien au contraire on se dit prêt à leur octroyer des



Gary Filmon: tactique habituelle.

services raisonnables et selon leurs besoins. Mais on se refuse obstinément de faire du Manitoba une province officiellement bilingue et de reconnaître à un groupe un sta-

Voir page 8: Le débat

## Létourneau s'inquiète de la tiédeur de Mulroney

par Paule desRivières

OTTAWA — Le président de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), M. Léo Létourneau, se demande si le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, va enfin se compromettre dans la cause des minorités francophones. Il lui demande de rencontrer à ce sujet les gouvernements conservateurs des provinces, sans oublier le Manitoba.

M. Létourneau estime que le chef conservateur ne s'est pas mouillé beaucoup lorsqu'il a endossé une résolution d'appui au bilinguisme au Manitoba l'automne dernier.

D'ailleurs, interrogé à la sortie des Communes hier, à savoir s'il



Léo Létourneau: aucune vision du pays.

avait abandonné les Manitobains, M. Mulroney s'est référé à ce « geste important » que le Parti conservateur national avait posé le 6 octobre en endossant une résolution du Parlement.

Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba tente de faire adopter un amendement constitutionnel pour faire du français une langue officielle dans cette province et il veut adopter un projet de loi garantissant un certain nombre de services en français. L'opposition conservatrice provinciale lui met des bâtons dans les roues depuis des mois.

M. Mulroney refuse de porter l'odieuse du blocage systématique des

Voir page 8: Létourneau



Pierre Bussières: des amateurs.



Perrin Beatty, chef du groupe d'enquête.

## Les tories lancent une enquête sur Revenu Canada

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — L'opposition conservatrice à la Chambre des communes a formé son propre groupe de travail qui tiendra des audiences publiques à travers tout le Canada sur le comportement du ministère du Revenu à l'égard des contribuables.

« Nous croyons que la population doit avoir l'occasion de se faire entendre. Nous mènerons notre propre enquête publique sur les agissements de Revenu Canada », a déclaré hier le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, en annonçant la formation de ce groupe de travail composé de quatre députés et un sénateur.

Selon M. Mulroney, l'opposition conservatrice n'avait d'autre choix devant le refus du gouvernement, la veille, de former un comité parlementaire itinérant pour mener une telle étude. Comme on avait déjà fait il y a deux ans lors de la réduction des services ferroviaires aux passagers de Via Rail, le PC y va de ses propres deniers pour tenir ses propres audiences publiques.

En procédant ainsi, le Parti conservateur ne cherche pas à se constituer du capital politique sur un sujet qu'ils savent populaire. Seuls des esprits mesquins peuvent prétendre une telle chose, affirme M. Mulroney. Celui-ci explique que la confiance populaire à l'égard du fisc canadien est gravement atteinte et que seul un débat public pourra contribuer à restaurer cette confiance. Ce

que ne pourra réaliser le groupe de travail privé constitué par le ministre du Revenu, M. Pierre Bussières, sous la présidence de M. William Farlinger.

Le ministre Bussières s'est moqué hier de la formation de ce groupe de travail conservateur, affirmant qu'il s'agissait d'« amateurs » comparativement au groupe de M. Farlinger. Notons que le groupe conservateur

Voir page 8: Les tories

## au sommaire

### Satellites humains

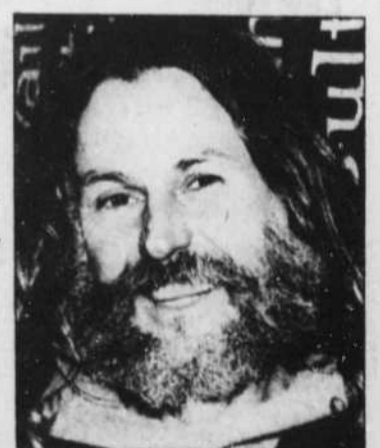
La navette spatiale Challenger entreprend aujourd'hui sa mission la plus périlleuse. Pendant une dizaine d'heures, deux de ses astronautes, Bruce McCandless et Robert Stewart, se transformeront en véritables satellites humains, évoluant librement dans l'espace propulsés par de petits « sacs à dos à réaction ». Page 3

### Concubinage reconnu

La Cour suprême du Canada a reconnu hier l'existence d'une « société tacite » entre deux concubins. Une telle société, soutient cependant le juge Antonio Lamer, « ne se constate qu'à partir du vécu des associés ». Page 3

### Laurin et Ryan sont d'accord

MM. Camille Laurin et Claude Ryan ont tous deux sévèrement critiqué, hier, la position de la Commission des droits de la personne pour une école non-confessionnelle. Page 2



### Le retour de Vaillancourt

Événement de taille à la galerie Maximum: pour la première fois en 17 ans, l'artiste contestataire Armand Vaillancourt (ci-dessus) tient une exposition solo au Québec. Des sculptures étonnantes. Page 13.

## L'armée cède des positions sous une violente offensive chiite à Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP, AP et Reuter) — Les miliciens du mouvement politico-militaire chiite Amal ont lancé hier pour la première fois depuis septembre dernier, une offensive contre des positions de l'armée, limitrophes de la banlieue sud, et ont réussi à s'emparer de trois d'entre elles, a-t-on indiqué de source officielle libanaise.

Dans la montagne, des combats se déroulaient dans la soirée entre l'armée libanaise et les forces anti-gouvernementales dans le secteur de

Souk el Gharb (au sud-est de Beyrouth) alors que se poursuivait le pilonnage de certains quartiers de la banlieue est et sud de Beyrouth.

Ces combats ont repris alors que les autorités revenaient à grand peine de la stupeur causée par une déclaration officielle saoudienne préconisant le retrait sans délai des marines de Beyrouth.

L'appel saoudien, fait par le prince héritier Abdullah a pris le gouvernement libanais totalement par surprise et des éclaircissements ont

aussitôt été demandés à Ryad.

À Washington, la Maison-Blanche a exprimé son scepticisme sur cette déclaration. Le porte-parole Larry Speakes a déclaré qu'à son avis la déclaration du prince Abdullah s'avérerait moins alarmante dès que son contenu intégral serait connu.

Il s'agit des plus violents affrontements depuis la guerre de la montagne l'été dernier, et le bruit de la canonnade était entendu jusqu'au centre de Beyrouth.

La recruescence des affronte-

ments, redoutée ces derniers jours, intervient au lendemain d'une déclaration de M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste (PSP) druze, dans laquelle il disait: « La bataille décisive qui s'annonce est inévitable ».

Le mouvement Amal a réussi hier à occuper trois positions de l'armée libanaise qui font face à la banlieue sud. Selon la « Voix de la montagne », la radio du Parti socialiste progressiste (PSP, druze), cette offensive du mouvement Amal a été motivée par

le fait que ces positions « pilonnaient les bâtiments résidentiels dans la banlieue sud ».

Amal, dans un communiqué publié hier soir, a rejeté sur « les Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) et leur allié (l'armée) » la responsabilité de la dégradation de la situation dans cette région, affirmant « que des tireurs isolés ont commencé à sévir tôt hier matin contre les quartiers résidentiels de la banlieue faisant de nombreuses victimes ».

Voir page 8: L'armée

## La question nationale

■ Lévesque rassure le corps consulaire; Lazure: l'indépendance ancrée dans l'économie



Denis Lazure: l'important, ne pas reculer.

(d'après PC) — Le premier ministre René Lévesque a indiqué, hier, aux représentants consulaires au Québec que tous les membres de son parti sont « inébranlablement d'accord » sur l'objectif de la souveraineté politique.

C'est ce qu'il a fait savoir aux journalistes, à l'issue d'entretiens d'une heure avec une quarantaine de représentants de gouvernements étrangers en poste au Québec, dans le cadre de rencontres annuelles d'information.

« Ils m'ont demandé ce qui se passait dans le parti en fonction du congrès qui s'en vient. Je leur ai répondu que, sur le fond, inébranlablement, tout le monde est d'accord. »

M. Lévesque a ajouté que, contrairement à ce que véhiculent les journaux, « il n'est pas question de jouer avec ça ». « Je ne vois pas que

le parti flanche le moins en ce qui concerne son objectif essentiel », a-t-il renchéri.

S'il peut apparaître quelques positions discordantes au sein de sa formation, M. Lévesque n'y voit, quant à lui, que des discussions de nature simplement stratégique. « C'est normal qu'il y ait cette effervescence à l'approche du congrès et ces discussions sur la façon dont on arrivera aux prochaines élections », dit-il.

M. Lévesque trouve « stimulant » cet échange annuel avec les consuls étrangers et dit avoir noté chez eux un intérêt accru pour le Québec.

« Les nouveaux considèrent de plus en plus que les postes à Montréal et à Québec ne sont pas des postes mineurs, alors que les vétérans du corps consulaire ont développé une sympathie très éclairée pour la si-

tuation du Québec ».

Ces rencontres permettent aux représentants politiques étrangers de discuter principalement des sujets d'ordre économique. On y aborde également le côté politique et, là-dessus, M. Lévesque a souligné que les diplomates demeurent toujours aussi intrigués, d'une fois à l'autre, au sujet du fonctionnement du régime fédéral. « Nous aussi, ça nous intrigue », a-t-il lancé à la blague aux journalistes.

En soirée, le premier ministre et Mme Côté-Lévesque recevaient leurs hôtes à un dîner d'apparat au Grand Séminaire de Québec.

La séance se poursuivra aujourd'hui par d'autres rencontres avec plusieurs membres du gouvernement, avec le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et avec les responsables des festivités du 450e anniver-

### L'UMQ continue de bouder Québec

# Aide aux municipalités : Ottawa n'est pas prêt à signer l'entente

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'entente Ottawa-Québec pour permettre aux municipalités de participer aux programmes de création d'emplois ne sera pas signée avant le 16 février, même si un accord de principe est intervenu depuis plusieurs jours entre les fonctionnaires des deux gouvernements.

En effet, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, a fait savoir, hier, au ministre des Affaires municipales qu'il serait absent jusqu'au milieu du mois. M. Jacques Léonard, qui est prêt à signer l'entente depuis le 23 janvier, est fort déçu de ce délai; il se demande s'il n'a pas quelque lien avec le budget que le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, présentera aux Communes le 15 février.

L'entente permettra aux municipalités de toucher des subventions fédérales, après accord des deux gouvernements.

Il y a quelques jours, l'Union des municipalités (UMQ), qui boude le gouvernement du Québec depuis deux mois, avait prié les deux gouvernements de signer sans délai le protocole d'entente concernant la création d'emplois. Elle propose aussi qu'un comité détermine les secteurs prioritaires.

D'autre part, même si l'UMQ n'est pas présente, il y a aujourd'hui même, à Québec, une réunion préparatoire au lancement de la table ronde Québec-municipalités.

L'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), qui représente environ 1,200 des 1,600 municipalités, sera, par contre, au rendez-vous de M. Léonard.

Le ministre déplore le « choix ponctuel » de l'UMQ et l'espère que les modalités de fonctionnement, dont on discute aujourd'hui, convaincront les dirigeants de l'UMQ qu'ils ont « tout à gagner en participant à une telle démarche de plein jour ».

La table ronde vise à permettre au monde municipal et au gouvernement d'échanger des informations et de concerter leurs vues sur les questions d'intérêt mutuel. Selon M. Léonard, ce sera « une table d'échanges privilégiée » et une « démarche très ouverte » où le monde municipal pourra transmettre aux ministres concernés ses positions sur les programmes et projets de l'État.

Pour sa part, le président de l'UMRCQ, M. André Asselin, estime que cette première réunion devrait permettre de dégager les priorités municipales sur plusieurs sujets litigieux. Selon lui, il est primordial

que cette table de concertation naisse sans délai, sinon on retarde de plusieurs mois la solution de problèmes urgents.

M. Asselin souhaite la conclusion d'une entente Ottawa-Québec, de sorte que le Québec ne sente plus le besoin d'adopter le projet de loi 38 pour faire respecter sa compétence en matières municipales.

C'est précisément parce que la réunion d'aujourd'hui ne porte pas uniquement sur la loi 38 que l'UMQ la boude, comme elle boude toute présence à quelque activité gouvernementale depuis deux mois. Selon l'UMQ, le projet 38, dont les règlements seront étudiés en mars, porte « atteinte aux principes d'autonomie et de revalorisation du pouvoir municipal, et risque d'instaurer un climat de conflit permanent entre Québec et les municipalités ».

## Lévesque et le droit de veto du Sénat : «de la poudre aux yeux»

QUÉBEC (PC) — Le droit de veto que pourraient avoir les sénateurs québécois sur les questions linguistiques ne constitue, pour le premier ministre René Lévesque, que de « la poudre aux yeux ».

« C'est moins sérieux, et de loin, que ce qu'il y avait dans le livre beige de l'ancien chef libéral, M. Claude Ryan, a commenté M. Lévesque au terme d'une rencontre avec les représentants des corps consulaires en poste au Québec.

« Un droit de veto sur les questions linguistiques ? Mais évidemment à l'intérieur des contraintes de la charte (canadienne) des droits ? Ça veut dire quoi ?, a-t-il poursuivi.

« Et deuxièmement, même

dans les 'patentes' qu'on nous a imposées au point de vue constitutionnel, est-ce qu'il n'y a pas déjà un droit d'opting-out' au point de vue culturel, ce qui implique normalement la question linguistique ? À la condition que la charte demeure comme une espèce de mur de ciment par rapport à ce qui serait des revendications légitimes et même de plus en plus légitimes du Québec, qui s'est fait enlever des droits. Alors, ça veut dire quoi ? »

Dans le rapport qu'il a présenté mardi à Ottawa, le comité mixte sur la réforme du Sénat recommande que les sénateurs francophones aient un droit de veto sur toutes les mesures touchant les droits du français au Canada.

## Trudeau n'a pas trouvé en Roumanie autant d'agressivité à l'égard de l'Otan

BUCAREST (d'après AFP et CP) — Visiblement satisfait de sa tournée qui l'a conduit, au cours des derniers jours, en Allemagne de l'Est, en Tchécoslovaquie et en Roumanie, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, s'est prononcé une nouvelle fois pour le développement du dialogue entre pays de l'Otan et du Pacte de Varsovie.

Ce dialogue est d'autant plus important, a-t-il souligné, après la rupture des négociations de Genève dont la reprise dépend de l'URSS. M. Trudeau a aussi indiqué que, lors de sa rencontre « constructive » avec le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, il avait pu noter des similitudes entre des éléments de la déclaration de l'Otan de décembre dernier et celle du Pacte de Varsovie de Prague, en janvier 1983.

M. Trudeau a noté une bonne dose d'agressivité en Tchécoslovaquie et en RDA à l'endroit des États-Unis et de l'Otan, qu'il n'a pas trouvée en Roumanie. Le premier ministre, qui a rencontré, mercredi et hier, le chef du Parti communiste et de l'État roumain, M. Nicolae Ceausescu, a souligné les similitudes entre les propositions des deux pays en dépit de leurs approches différentes.

« Nos deux pays soulignent la nécessité pour les puissances moyennes de s'engager dans le combat pour la paix, a-t-il dit. Nous continuerons le dialogue la semaine prochaine au Canada avec la visite du ministre roumain des Affaires étrangères », M. Stephan Andrei, a-t-il ajouté.

Enfin, M. Trudeau estime que la proposition de M. Ceausescu pour éliminer tous les missiles en Europe est un objectif noble, mais que son appel pour arrêter le déploiement de nouveaux missiles dans cette région

du monde laisserait une supériorité à l'URSS dans le domaine des missiles à moyenne portée, qui n'est pas réaliste selon lui.

Le voyage du premier ministre devant faire des ronds dans l'eau au Parlement canadien une fois de plus. Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a dit tout ignorer d'un plan conjoint entre le Canada et l'Allemagne de l'Est pour créer un groupe d'étude sur le désarmement. La possibilité d'une telle initiative avait été évoquée par des proches de M. Trudeau au cours de son voyage. Ces sources avaient même précisé que le « task-force » personnel du premier ministre pourrait rencontrer bientôt ses vis-à-vis est-allemands.

Le critique de l'Opposition n'a pas manqué de tirer à boulets rouges, hier, sur cette cible de choix, y voyant un autre coup bas à la solidarité nécessaire entre les pays membres de l'Otan. M. Sinclair Stevens a d'ailleurs dit regretter les « piges » (free-lancing) que se permettait le premier ministre à l'extérieur de l'Otan.

De son côté, M. MacEachen devait finir par déclarer qu'il s'était peut-être mijoté quelques idées nouvelles depuis qu'il a rencontré M. Trudeau pour la dernière fois.

Par ailleurs, M. Joe Clark a déclaré, hier, qu'un futur gouvernement conservateur poursuivrait la mission de paix du premier ministre mais avec plus de crédibilité. M. Clark prépare un énoncé politique pour son parti sur ces questions.

Au cours de ses 18 récentes rencontres avec des spécialistes de la politique américaine et des sommités universitaires de Washington, « personne ne m'a parlé des voyages de M. Trudeau », a-t-il dit.

## Nouveau retard en gare

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement ne construira pas avant 1988 d'édifice dans le projet de gare intermodale de Québec, c'est-à-dire pas avant d'avoir retourné à l'entrepreneur privé 70,000 mètres carrés d'espace loué en trop.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre responsable du développement de la région de Québec, M. Jean-François Bertrand, qui a, néanmoins, encouragé la ville de Québec à aller de l'avant dans son projet de gare intermodale.

M. Bertrand a annoncé que le ministre des Travaux publics, M. Alain Marcoux, allait transmettre au maire de Québec, M. Jean Pelletier, un engagement écrit par lequel le gouvernement donne son accord au projet.

Le projet de gare intermodale, d'une valeur de \$91.2 millions, vise à ramener au centre-ville le service ferroviaire interrompu depuis 1974. M. Bertrand a expliqué que le gouvernement ne pouvait pas construire immédiatement un édifice dans le complexe de la

## Le prélèvement des cotisations de la CSST

# Le CPQ sera « témoin » de l'étude en cours et Marcoux est prêt à réviser sa décision

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Si elle ne se révèle pas aussi avantageuse qu'il le semble, le ministre du Revenu est disposé à réviser sa décision visant à intégrer au ministère du Revenu le système de cotisation, de perception et de vérification de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

C'est ce que M. Alain Marcoux a fait savoir, hier, à une délégation du Conseil du patronat (CPQ), qui lui faisait part de son opposition ferme à cette intention, annoncée par une déclaration ministérielle, le 2 décembre dernier.

Un groupe-témoin de représentants patronaux et syndicaux pourra suivre la démarche en cours entre les fonctionnaires du Revenu et de la CSST. M. Marcoux a expliqué au DEVOIR que le projet d'unification ne relève pas d'une question

de principe (contrairement à la loi sur les pourboires, où il y a une question d'équité sociale et fiscale), mais d'une préoccupation pratique, dont le but est de simplifier les exigences administratives et d'éviter des doublons. Le projet ne touche nullement à l'autonomie de la CSST et vise à supprimer l'un des « irritants » identifiés par les députés péquistes, au cours de l'automne.

M. Marcoux a expliqué aux représentants patronaux qu'il ne veut pas leur compliquer l'existence, mais rendre l'appareil moins lourd et plus efficace. Si l'on s'aperçoit que tel n'est pas le cas, la fusion proposée ne sera pas imposée.

Il n'y a pas eu de consultation préalable, ni avec le CPQ, ni avec la CSST, parce que la démarche semblait s'imposer. Elle a d'ailleurs reçu un excellent accueil de l'oppo-

sition, qui estime même qu'elle ne va pas assez loin ni assez vite.

Interrogé par Le DEVOIR, le vice-président du CPQ confirme les propos tenus par M. Marcoux. Le CPQ maintient son objection fondamentale et est d'accord pour faire partie du groupe « témoin », qui fonctionnera en parallèle avec celui des fonctionnaires. Mais M. Ghislain Dufour se réjouit surtout du fait que, pour le ministre, le projet de fusion n'est pas idéologique mais administratif.

Le CPQ s'oppose au projet, à cause de la complexité du dossier et de l'accroissement possible des coûts pour les entreprises. Il veut éviter de vivre, dans ce dossier, « l'expérience malheureuse de la loi sur les pourboires, qui est critiquée de toutes parts ». Il souhaite que le ministre ajuste son tir pendant qu'il en est encore temps.

Il y a un mois, le pdg de la CSST, M. Robert Sauvé, avait aussi fait part de ses réticences, estimant que le projet d'intégration est rempli d'écueils et d'embûches. La CSST est financée en totalité par les employeurs, auprès desquels elle a perçu \$667.4 millions en cotisations, en 1982.

Selon le CPQ, le projet de M. Marcoux est purement politique, ne s'appuie sur aucune analyse véritable et préalable du dossier, et il ne rejoindra pas l'objectif, valable, de réduire les coûts administratifs des entreprises. Le Conseil fait valoir la complexité du dossier et toute une série de questions à l'encontre du projet ministériel.

En revanche, le projet d'intégration du système de cotisation de la Commission des normes du travail au Revenu ne fait pas problème et continue d'aller de l'avant.

## En commission parlementaire de l'Éducation

# Laurin et Ryan critiquent sévèrement la Commission des droits de la personne

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, et le porte-parole libéral en matière d'éducation, M. Claude Ryan, ont sévèrement critiqué, hier, la position prise par la Commission des droits de la personne (CDPQ) en matière de confessionnalité scolaire.

Dans son mémoire entendu hier par la commission parlementaire de l'Éducation, chargée d'étudier le projet de loi 40 sur la restructuration scolaire, la CDPQ prend position pour une école non-confessionnelle, n'intégrant aucune valeur religieuse d'une confession particulière dans un projet éducatif. Aussi s'attaque-t-elle à

« le législateur remet sa responsabilité à des gens sur qui il n'a pas de contrôle » : comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, commissions scolaires, comités d'écoles. Aussi recommande-t-elle que soient supprimés ou modifiés une dizaine d'articles du projet de loi.

M. Camille Laurin a attaqué la position de la Commission avec deux arguments principaux. D'une part, le réaménagement de la confessionnalité prévu par le projet de loi 40 obéit aux principes énoncés par le livre blanc de 1979 et reflète « l'expérience socio-historique du vécu scolaire » puisque le Conseil supérieur de l'éducation et, auparavant, le rapport Parent choisissent la même voie : l'existence d'écoles confessionnelles et d'écoles non-confessionnelles. D'autre part, le mémoire de la Commission

des droits de la personne est, selon M. Laurin, en contradiction avec un précédent avis de la Commission, émis en 1979, sur la liberté de religion et même avec son étude réalisée en 1980 sur la notion de discrimination.

De plus, le ministre de l'Éducation a amené la présidente de la Commission des droits de la personne, Mme Francine Fournier, à admettre que le projet de loi 40 représentait une amélioration par rapport à la situation actuelle, « mais une amélioration insuffisante pour assurer qu'il n'y ait pas atteinte aux libertés fondamentales du point de vue de la discrimination et des libertés elles-mêmes ».

M. Claude Ryan s'est, d'entrée de jeu, interrogé sur l'opportunité politique de voir la Commission des droits de la personne prendre position sur la question de la

confessionnalité, « débat éminemment politique » : « La Commission sera-t-elle aussi bien placée au stade de l'application de la loi pour poser des jugements impartiaux sur ses modalités d'application ? », a demandé M. Ryan.

Sur le fond de la question, M. Ryan a critiqué la position de la CDPQ sur deux points : d'une part, le législateur doit garder à l'esprit la protection constitutionnelle accordée aux catholiques et aux protestants par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (point dont la Commission ne fait aucunement mention) ; d'autre part, les opinions quant à la confessionnalité scolaire sont très partagées dans la société québécoise actuelle.

M. Ryan estime donc que le législateur ne peut agir de manière précipitée dans le domaine de la déconfes-

sionnalisation. De plus, il attaque la logique trop arithmétique de la thèse défendue par la CDPQ. « Ce serait trop facile d'être uniquement régi par l'article 10 de la Charte des droits de la personne (article interdisant toute discrimination) : on éliminerait, on éliminerait et il ne resterait que des êtres assez secs... », remarque le député d'Argenteuil.

La Commission demande, par ailleurs, que le projet éducatif éveille aux valeurs culturelles des composantes de la population du Québec, ce qui serait inscrit dans l'esprit de la loi, selon M. Laurin. Elle demande que le directeur d'école favorise l'émergence d'associations étudiantes autonomes, appuyées par M. Ryan qui réclame l'inscription du droit d'association : le ministre de l'Éducation estime que le projet de loi ne contient aucune contrainte à cet égard.

M. Bertrand a annoncé que le ministre des Travaux publics, M. Alain Marcoux, allait transmettre au maire de Québec, M. Jean Pelletier, un engagement écrit par lequel le gouvernement donne son accord au projet.

Le projet de gare intermodale, d'une valeur de \$91.2 millions, vise à ramener au centre-ville le service ferroviaire interrompu depuis 1974. M. Bertrand a expliqué que le gouvernement ne pouvait pas construire immédiatement un édifice dans le complexe de la

termodale, d'une valeur de \$91.2 millions, vise à ramener au centre-ville le service ferroviaire interrompu depuis 1974. M. Bertrand a expliqué que le gouvernement ne pouvait pas construire immédiatement un édifice dans le complexe de la

## Harguindeguy trouve l'augmentation « indécente »

# Salaires des députés : Bertrand réplique qu'il ne s'agit pas de 10 %

QUÉBEC (PC) — Pour le leader du gouvernement, le ministre Jean-François Bertrand, il est « faux » de dire que

le salaire des membres de l'Assemblée nationale a augmenté de 10 % en un an.

M. Bertrand reconnaît qu'un député touchait, le 1er janvier 1983, \$42,596, une somme qui, un an plus tard, avait augmenté à \$46,741. Toutefois, il estime qu'il faut tenir compte du fait que les députés n'ont pas eu d'augmentation de salaire en 1982, de sorte que leurs émoluments n'ont augmenté que de 8.9 % si on répartit l'augmentation sur deux ans.

M. Bertrand a été outré de voir que les journalistes ont « bêtement comparé » les salaires que les députés gagnaient au 1er janvier 1983 et ceux qu'ils gagnaient depuis le 1er janvier 1984.

Il a également ap-

porté une distinction entre le salaire officiel qu'un député touche, soit \$38,900 en 1984, et l'allocation non imposable de \$7,841 qui s'ajoute à ce salaire.

Le ministre a prétendu que l'augmentation consentie « est loin d'être abusive si l'on tient compte de l'ensemble des dépenses qu'implique la fonction de député ».

À titre de comparaison, M. Bertrand a rappelé qu'un député fédéral touchera, en 1984, \$70,455, dont une allocation non imposable de \$17,640.

Pour sa part, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec se scandalise de l'augmentation salariale des députés alors que la plupart des 40,000 membres

de ce syndicat gagnent moins cher en 1984 qu'en 1982.

Dans un communiqué, le président du syndicat,

M. Jean-Louis Harguindeguy, trouve « indécente » l'augmentation que les députés ont reçue.

**AVIS AUX INTÉRESSÉS(ES)**

**demandons jeunes artistes talentueux pour être représentés dans nouvelle galerie d'art se spécialisant dans tableaux canadiens de qualité.**

Pour de plus amples informations, téléphoner

**Maison MAZARIN**

2551 rue Beauharnois Est, Montréal. Tél.: 376-1313

**COLLÈGE VILLE-MARIE**

École secondaire privée déclarée

**D'INTÉRÊT PUBLIC**

Par le ministère de l'Éducation

**EXAMEN D'ADMISSION**

pour septembre 1984

secondaire I

Garçons et filles

**LE SAMEDI 11 FÉVRIER 1984**

Coût de l'examen: 10,00\$

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

**Nécessaire de s'y inscrire**

Pour les autres degrés, prendre rendez-vous après les 2e bulletins de l'année.

2850 est, Sherbrooke Montréal, Québec H2K 1H3. Tél.: 525-2516. Rendez-vous: Mme F. Boyer

**guérin** l'éditeur qui édite

**ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE CHEZ LES PETITS**

Pauline Samson Hindson

En vente dans toutes les librairies

**éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits**

Cahier 1: 2-7601-0999-2 155 pages, 4,50\$

Cahier 2: 2-7661-1000-1 144 pages, 4,50\$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112	Tél.: (514) 677-6525	Tél.: (514) 861-5647	Tél.: (514) 843-6241

# La Cour suprême reconnaît une société tacite entre concubins

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a ordonné le partage d'une ferme qui avait été achetée et tenue par un couple non marié, même si le contrat d'achat n'avait été signé que par l'un des partenaires.

Dans un jugement unanime rédigé par le juge Antonio Lamer, la Cour affirme que comme les deux partenaires avaient signé ensemble l'offre d'achat et avaient tous deux contribué financièrement à l'achat, il existait entre eux une société tacite dont le but était d'exploiter la ferme.

Une telle société tacite « ne se constate qu'à partir d'une situation

de fait, d'un vécu des associés », soutient le juge Lamer, qui énonce trois critères qui déterminent si une société tacite existe entre deux concubins.

D'abord, chaque associé doit avoir fait des apports au fonds commun en argent, en biens ou par son travail et cet apport « ne doit pas être simplement sa contribution à la vie commune, tel le fait de fournir des meubles ou encore d'assumer le train de la maison ».

De plus, le vécu des partenaires doit révéler un partage des biens et des bénéfices et, enfin, l'attitude des associés doit démontrer entre eux une collaboration active et cons-

ciente sur un pied d'égalité en vue de partager des bénéfices.

Cependant, le juge Lamer affirme qu'il ne faut pas conclure trop facilement à l'existence d'une telle société dans le but, néanmoins louable, « de réparer l'injustice qui résulte souvent de la situation dans laquelle se trouvent souvent placées les concubines ».

Les précédents français s'appliquant à la cause démontrent bien, affirme le juge Lamer, « qu'il est facile de faire preuve d'un libéralisme excessif et de dénaturer les règles qui gouvernent la naissance des contrats ».

« Le concubinage ne doit pas ren-

dre plus facile la preuve du contrat de société », affirme-t-il également.

La cause devant la Cour découlait de l'achat d'une ferme par M. Paul Eugène Richard et Mme Aline Beaudoin-Daignault en 1973, après deux années de cohabitation.

Les deux partenaires avaient conservé leurs emplois respectifs et s'occupaient tous deux des travaux de la ferme et les deux enfants de Mme Beaudoin-Daignault participaient aussi à ces travaux.

Le couple s'était séparé en 1978 et le juge de première instance avait établi que Mme Beaudoin-Daignault avait travaillé et contribué financièrement à l'exploitation de la ferme, qu'elle avait négocié avec M. Ri-

chard l'achat de la ferme et avait donc ordonné le partage de la ferme et des biens.

La Cour d'appel du Québec avait cependant renversé ce verdict.

Mais, selon le juge Lamer, la Cour d'appel n'avait pas à substituer son jugement sur les faits à celui du juge de première instance et ne doit le faire « que si elle peut identifier avec certitude une erreur déterminante ».

La Cour d'appel avait statué que le refus de Mme Beaudoin-Daignault de signer le contrat de vente constituait « une manifestation de son intention de laisser (M. Richard) devenir seul propriétaire de la ferme ».

avait plutôt cru le témoignage de Mme Beaudoin-Daignault quand elle affirmait qu'elle n'avait pas signé le contrat tout simplement parce qu'elle ne croyait pas cela nécessaire.

La Cour suprême croit que cette interprétation n'était pas déraisonnable et affirme que la Cour d'appel ne pouvait donc substituer son opinion à celle du tribunal de première instance.

La Cour suprême a donc statué qu'il existait une société entre les deux partenaires et ordonne le partage des biens de la société, soit la ferme, les animaux, le camion et les instruments aratoires.

## en bref...

### La Lincoln de Desmarais s'envole

Le président de la Communauté urbaine de Montréal s'est fait voler sa luxueuse voiture, hier, quelques heures seulement après avoir laissé entrevoir une hausse du prix des billets de métro et d'autobus. M. Pierre Des Marais II a fait sa déclaration mercredi à l'Institut d'administration publique du Canada. Ce soir-là, son chauffeur l'a laissé chez lui et il a garé la Lincoln Continental 83 en face de sa propre maison dans Ahuntsic, vers 23 h 30. Lorsqu'il a voulu prendre la voiture à 6 h 30 pour aller chercher M. Des Marais, elle s'était envolée. Au bureau de M. Des Marais, hier, on ignorait comment il s'était rendu au travail.

### La riposte de la CSN à la loi 43

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) tiendra, mardi prochain, à Québec et à Montréal des assemblées pour organiser la « riposte » des travailleurs à pourboires du secteur de la restauration à la loi 43. Lors de ces assemblées, des explications seront données sur la loi 43, adoptée en fin de session et entrée en vigueur le 1er janvier, qui oblige les travailleurs à pourboires du monde de la restauration à déclarer chaque semaine leurs pourboires. La CSN entend suggérer aux travailleurs à pourboires des moyens de pression contre l'application de la loi. Jusqu'ici, le syndicat a recommandé à ces travailleurs d'utiliser le carnet du ministère du Revenu pour entrer leurs pourboires, mais de remettre à l'employeur le total des pourboires sur un morceau de papier quelconque; d'exiger des reçus quand ils donnent à un autre employé une partie de leurs pourboires, notamment dans le cas des cadres qui, dit le syndicat, ne devraient pas y avoir droit.

### Entente au Times

Le Times sera de nouveau dans les kiosques demain. Un accord a en effet été trouvé entre la direction du journal londonien et les grévistes qui avaient empêché sa parution depuis vendredi dernier de même que celle du Sunday Times dimanche. Les grévistes ont accepté les propositions de la direction lors d'un vote, hier. Elles prévoient la nomination d'un second directeur au service des archives photo, qui travaillera pendant trois mois avec le premier. Au terme de cette période, de nouvelles négociations auront lieu. La nomination du premier directeur, sans consultation des syndicats, et un projet de fusion des archives photo du Times et du Sunday Times sont à l'origine du conflit. Au terme de l'accord, les 750 grévistes qui avaient été licenciés sont réintégrés. Ce conflit au Times était le douzième depuis 1979.

### Fumeurs, gare à l'amputation

Les fumeurs, déjà candidats potentiels à de nombreuses maladies, sont maintenant menacés d'amputation de leurs membres s'ils ne mettent pas fin à leur vice. Au cours d'un colloque, le Dr Jacques Trudel, chef du service de médecine interne et vasculaire à l'hôpital Saint-Luc, a donné un nom précis au fléau : la maladie de Buerger. Elle frappe surtout avant 40 ans chez les gros fumeurs (plus d'un paquet de cigarettes par jour) et la cessation définitive du tabagisme entraîne l'arrêt de la maladie ou la guérison. « Au début, a dit le Dr Trudel, la maladie peut passer pour une dermatophytose des pieds, une goutte ou une pathologie artérielle. Souvent, le diagnostic est considéré seulement après les premières manifestations de gangrène aux extrémités. »

### Septième arrêt d'un réacteur Candu

Pour la septième fois en six mois, un réacteur Candu (uranium naturel et eau lourde) de la centrale nucléaire de Pickering (Ontario) a dû être arrêté, vendredi dernier, en raison d'une fuite dans l'un de ses deux échangeurs de chaleur. Alors que la fuite sur ce réacteur (le numéro 5) avait été détectée le 23 janvier, la décision d'arrêter le réacteur est intervenue après qu'environ 120 litres de liquide se soient échappés dans le lac Ontario. Auparavant, l'échangeur avait été isolé du reste du réacteur.

### Le droit à la mort

Un octogénaire américain qui refuse depuis plus d'un mois de s'alimenter dans un hospice pour vieillards a le droit de mourir et ne doit pas être nourri de force, a décidé, hier, un juge de la Cour suprême de l'Etat de New York. La fille du malade a témoigné que son père voulait mourir, car sa santé se détériorait rapidement. Le médecin du vieil homme a, de son côté, déclaré que son patient était sain d'esprit quand il avait décidé, le 20 décembre dernier, de cesser de s'alimenter. Le médecin a aussi dit au juge qu'il ne souhaitait pas forcer le malade à s'alimenter.

### Assistants dentaires reconnus

Les assistants dentaires qui n'ont pas de diplôme officiel pourront dorénavant faire reconnaître leur expérience professionnelle et se faire créditer une partie de la formation exigée pour l'obtention d'un diplôme. Le ministère de l'Éducation vient de mettre au point un programme de reconnaissance des acquis d'expérience au bénéfice des 2.000 assistants dentaires qui se sont retrouvés dans la marginalité depuis que le MEQ a mis sur pied un programme d'assistance dentaire au secondaire et à l'éducation des adultes, entre 1978 et 1980.

## Le partage des coûts du transport en commun Clair juge la proposition de la CUM intéressante

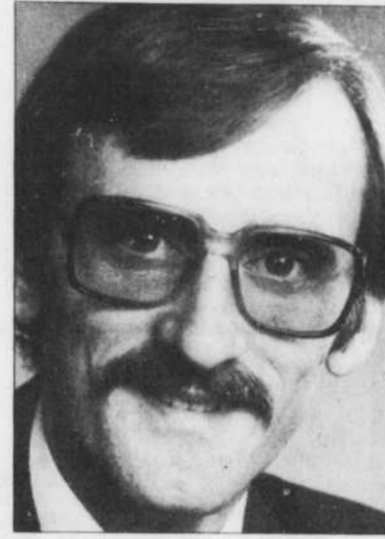
par Alain Duhamel

Le nouveau partage des coûts du transport en commun dans l'île de Montréal, proposé par le président du comité exécutif de la Communauté urbaine, intéresse le ministre des Transports, M. Michel Clair.

« Nous serions favorable à une formule (clés en mains) de ce genre-là », a fait savoir, hier, un porte-parole du cabinet du ministre en ajoutant que la CUM et le gouvernement Québec devront auparavant négocier, en ne laissant aucune ambiguïté sur l'échéancier, les coûts et la nature des travaux envisagés.

Dans un discours où il a longuement fait état du développement historique des rapports entre le gouvernement québécois et la CUM au sujet du transport en commun, M. Pierre Des Marais II a proposé de convenir d'un protocole d'entente dans lequel ils définiront une enveloppe budgétaire et un échéancier d'exécution. Tout dépassement de coût reviendrait à la charge de la CUM.

Le président du comité exécutif de la CUM a aussi proposé un partage des coûts d'exploitation qui accroît la part relative des usagers jusqu'à 50 % et diminue la part des villes et du gouvernement québécois à 15 % chacun. Les bénéficiaires non-usagers paieraient 20 % de la note.



M. Michel Clair

Cette proposition se rapproche de celle que le ministre des Transports formulait dans son livre blanc sur le transport en commun dans la région de Montréal, en juin 1982.

Mais la proposition de la CUM ignore tout à fait la tarification à la distance parcourue et le prélèvement de revenus supplémentaires à même les taxes sur les carburants, les droits de péage sur les autoroutes et les revenus des stationnements municipaux.

« Toutes ces propositions ont été rejetées. Le problème de la tarification est le leur. Ils vont être obligés d'en assumer les conséquences. »

Depuis, le gouvernement québécois a réduit la taxe sur les carburants et les pressions se font de plus en plus grandes pour qu'il abolisse les péages sur les autoroutes de l'agglomération montréalaise.

Depuis plusieurs mois, la CUM et le gouvernement québécois ne s'entendent pas sur le développement du transport en commun dans l'île de Montréal. Le gouvernement québécois a diminué en proportion sa contribution au fonctionnement, ce qui a pour effet d'accroître la contribution de la CUM d'environ \$4,2 millions cette année. La CUM remet en cause plusieurs aspects du plan de développement du transport en commun, notamment en ce qui a trait au métro de surface dans le Nord-Est de l'île.

Récemment, le ministre des Transports a reproché à la CUM de n'avoir pu accélérer les travaux de construction du métro (ligne 5 et prolongement de la ligne 2) comme le gouvernement lui avait permis de le faire dans le cadre de sa politique de relance de l'emploi. De son côté, la CUM a soumis une liste d'équipements et de travaux d'entretien dans tout le réseau, qui demeure encore à l'étude à Québec.

## Une table de concertation dans le conflit à la CTL

# La Ville entre dans le dossier

par Alain Duhamel

La Commission de transport de Laval (CTL) et l'administration municipale ont résolu de constituer une table de concertation de manière à laisser une place, en arrière-scène, à la Ville dans les efforts de médiation en cours depuis quelques jours.

« Cette table de concertation, a dit le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, me paraît être la meilleure façon d'accélérer les pourparlers sans intervenir directement au niveau des négociations, ce qui reste du ressort de la CTL. »

Depuis quelques jours, la CTL expose aux médiateurs du ministère du Travail son point de vue sur les horaires de travail des chauffeurs d'autobus et le régime d'amplitude (heures de travail réparties en plusieurs périodes dans la même journée) qu'elle souhaite implanter.

Cette question se trouve au cœur du litige entre les chauffeurs et la CTL. Elle tient un rôle déterminant dans le développement du transport en commun et compte pour beaucoup dans l'évolution des coûts d'exploitation. La CTL prévoit économiser plus de \$2 millions par année grâce à ce régime et réduire ces effectifs d'une soixantaine de chauffeurs.

L'administration municipale, qui a approuvé le plan de développement

et le budget, a réitéré hier son appui au régime d'amplitude.

Pour la première fois depuis le lock-out des employés, la semaine dernière, des actes de violence ont marqué le conflit. La police de Laval a dû intervenir pour disperser quelque 150 manifestants qui injuriaient et bousculaient une quinzaine d'employés au travail dans l'immeu-

ble de la CTL. L'immeuble et quelques véhicules ont été endommagés.

Outre le syndicat des chauffeurs, quatre syndicats d'employés tentent de renouveler leur convention collective, espérée depuis 18 mois. La médiation, interrompue depuis plusieurs jours, ne reprendra vraiment que lorsque le dossier des chauffeurs aura suffisamment progressé.

## Une télé plus canadienne

OTTAWA (PC) — Dès le début de la saison d'automne 1984, la programmation canadienne aux heures de grande écoute sera augmentée de deux heures par semaine au réseau français de la télévision de Radio-Canada et de une heure au réseau anglais.

Cette décision a été annoncée, hier, par le président de la Société, M. Pierre Juneau. La grande écoute se situe entre 19 et 23 heures du lundi au samedi et de 18 à 23 heures le dimanche.

Pour réaliser cet objectif, Radio-Canada tirera tout le parti possible du fonds de développement de la production d'émissions qu'administre la Société de développement de l'industrie cinématographique (SDICC), en se procurant des émissions préparées par des réalisateurs canadiens

indépendants.

Pour atteindre cette cible, la Société consacre immédiatement jusqu'à \$23 millions au financement de films, en association avec des producteurs canadiens indépendants et des sociétés de production privées du pays.

Selon M. Juneau, on estime que l'engagement de \$23 millions de la part de Radio-Canada représente une injection possible de \$69 millions dans la production d'émissions canadiennes.

## Challenger entreprend une nouvelle mission aujourd'hui

# Premier vol d'astronautes « satellisés »

CAP CANAVERAL (D'après AFP et AP) La navette spatiale Challenger entreprend aujourd'hui l'une des plus périlleuses missions que la NASA ait jamais confiée car, outre la mise sur orbite de deux satellites de communications, sa mission consiste à expérimenter le premier vol libre d'astronautes complètement « satellisés ».

La navette, qui doit s'arracher de son pas de tir au début de l'après-midi, n'avait rencontré hier aucun obstacle dans son compte à rebours, du moins au moment d'aller sous presse. Les météorologues de l'agence spatiale américaine étaient, de leur côté, optimistes car le ciel devrait être parfaitement clair au-dessus de la Floride et les conditions, idéales, pour ce dixième lancement qui est aussi le premier de l'année 1984. La navette, maintenant bien rodée, mettra sur orbite deux satellites de télécommunications - un américain, le Westar-6 et un indonésien, le Palapa B-6 - ainsi que deux de ses astronautes, Bruce McCandless et Robert Stewart.

En effet, pendant une dizaine d'heures au total, tous deux se transformeront en véritables satellites humains. Évoluant librement dans l'espace autour de leur vaisseau spatial, propulsés par de petits « sacs à dos à réaction », ils s'entraîneront à réparer une « palette » de satellite de

fabrication ouest-allemande (le Spas-01), qui restera fixé au bout du bras télescopique de conception canadienne.

Ce satellite, qui entreprend son deuxième vol, mesure près de 5 mètres et il contient divers équipements dont trois caméras et un appareil photo. L'expérience a pour objectif de tester les propulseurs individuels des astronautes et de voir si la NASA

est en mesure d'aller éventuellement réparer de vrais satellites en panne.

Ce sera la première fois que deux hommes « voleront » dans l'espace sans être reliés à leur vaisseau spatial. Les relationnistes de la NASA se sont empressés de stimuler à leur façon la vogue pour la « Guerre des étoiles » et ils ont baptisé l'opération « Buck Rogers » pour demeurer fidèle à la mythologie contemporaine

## Le Théâtre de Quat'sous et LE DEVOIR

# Buissonneau explique son boycott

Le directeur artistique du Théâtre de Quat'sous, M. Paul Buissonneau, vient de préciser, dans un communiqué adressé à l'agence Presse canadienne, pourquoi son théâtre a interrompu sa publicité dans LE DEVOIR.

Relevant une critique de Robert Lévesque, parue le 16 septembre dernier dans le quotidien, M. Buissonneau affirme que « sa portée dépasse largement l'enflure stylistique et prend l'allure d'un geste d'agression commerciale ».

« Ce que l'on veut faire passer pour je ne sais trop quelle machination m'apparaît comme un simple geste de logique commerciale »,

écrit le comédien et metteur en scène, pour qui cette interruption de publicité n'est pas un geste de censure contre LE DEVOIR.

Dans sa critique de la pièce *Visite libre*, de Michel Faure, Robert Lévesque écrivait notamment : « Que l'auteur se rassure, nous serons aussi discrets que possible quant à l'intrigue, comme il nous le demande au programme. Tellement discrets que nous irons jusqu'à recommander à tous les Montréalais et visiteurs de passage dans la métropole d'éviter le coin Coloniale et des Pins, de ne pas investir un sou au guichet du Quat'sous pour en savoir plus. »

Pour M. Buissonneau, cela est

d'autant plus injuste que le Quat'sous présente souvent deux ou trois spectacles simultanés et que « l'antithème brandi par le critique pour une manifestation s'étend automatiquement aux autres ».

« Quelle entreprise irait s'essayer à tenter de véhiculer une image publicitaire favorable dans un journal qui — dans la même page — adjure ses lecteurs de ne pas faire affaire avec elle ? », demande M. Buissonneau.

Au moment où l'affaire éclatait, la semaine dernière, Robert Lévesque expliquait qu'il fallait accepter jusqu'au bout les conséquences de la liberté de la presse.

MOBILIER ACTUEL

Vente

JANVIER

se poursuit jusqu'au 4 février

APRÈS L'ÉDÈN

ST-DENIS / DULUTH

## Un projet innovateur pour prévenir le « décrochage » Eulalie-Durocher deviendra une « école sur mesure »

par Renée Rowan

L'école secondaire Eulalie-Durocher, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, s'apprête à devenir « une école sur mesure, à la mesure de l'élève ». Elle offrira, dès septembre prochain, aux 550 jeunes de 4e et 5e secondaire du secteur régulier, un projet innovateur axé sur deux pôles : prévenir l'abandon scolaire et augmenter le taux de réussite dans les études.

On travaillera sur quatre problèmes scolaires : manque d'intérêt à l'égard des études, insuffisance du rendement scolaire, absentéisme et abandon prématuré des études, a précisé, hier, en conférence de presse, Mme Gilberte Paillé-Griner, directrice de l'école.

Depuis quelques années, l'école Eulalie-Durocher présente un des taux d'abandon scolaire les plus éle-

vés non seulement au niveau de la région, mais aussi au niveau de la CECM : 11 % en 1978-1979, 18,3 % en 1979-1980, 18,3 % en 1980-1981 et 14 % en 1981-1982.

À cause de ses nombreuses exigences administratives, en raison surtout de son manque de flexibilité, le régime pédagogique actuel a démontré, malgré tous les efforts déployés, qu'il est inapte à répondre aux besoins particuliers des élèves du milieu. Dans ce quartier défavorisé, les revenus sont très bas, le taux de chômage très élevé, la scolarité des parents inférieure à neuf ans. Près du cinquième des familles sont monoparentales.

Le nouveau régime pédagogique qui débute en septembre 1984 offre suffisamment de flexibilité pour permettre à un élève de reprendre rapidement, à l'intérieur de son horaire

de session, un cours échoué antérieurement. Il offre au jeune la possibilité d'inclure à son horaire de session un cours complémentaire ou un cours d'appoint sans pour cela perturber l'organisation scolaire de l'école. L'élève peut ainsi se bâtir un horaire à sa mesure, répondant à la fois à son rythme, à ses possibilités.

Le projet permet à celui ou à celle qui est dans l'obligation de travailler à temps partiel de pouvoir le faire sans se pénaliser, tout en poursuivant ses études à temps partiel. L'élève qui, par ailleurs, a plus de potentiel, pourra s'inscrire, pour son enrichissement personnel, à un plus grand nombre de cours optionnels.

Les élèves recevront une aide personnalisée de professeurs-conseils qui joueront le rôle d'intervenant auprès d'un nombre limité de jeunes.

« Tout en respectant le décret, ce travail d'éducation et d'encadrement va exiger de l'équipe enseignante des changements radicaux, a noté Mme Françoise Dionne, coordonnatrice du projet. Ceux et celles qui ne voudront pas accepter de faire cette expérience, a-t-elle ajouté, pourront se désister. »

Le nouveau régime pédagogique n'est pas une expérience-pilote : il est là pour demeurer, a-t-on encore précisé. Le ministère de l'Éducation a donné son appui au projet qui s'inscrit dans son programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

## Carrière Francon : 82 % des voisins ignorent tout des projets

par Louis-Gilles Francoeur

Quatre-vingt deux pour cent des citoyens demeurant aux abords de la carrière Francon, dans la partie Est de la métropole, ignorent totalement la nature des projets publics et privés qui portent sur l'utilisation future de ce terrain, révèle un sondage commandé par cette entreprise.

Le sondage a été effectué par l'Institut de cueillette de l'information (Inci), les 9 et 10 décembre derniers. La compagnie Francon, qui a fait face à la « résistance de citoyens des environs », selon le mot de son président, M. Bernard Ciccone, voudrait porter, au cours des prochaines années, sa production de pierre concassée de 300,000 tonnes à deux millions de tonnes. Mais la CUM Iorgne aussi du côté de cette carrière où elle songe à enlever une partie des déchets domestiques de sa population.

Même si 82 % des « voisins » de la

carrière déclarent tout ignorer des projets publics et privés qui pourraient éventuellement affecter leur milieu de vie, la compagnie Francon et ses relationnistes affirment compter sur le soutien « majoritaire » de la population du secteur.

Les sondés ont, en effet, demandé aux habitants de ce quartier s'ils étaient d'accord avec l'installation d'une usine de concassage de pierre dans le fond de la carrière : 40 % a répondu « non » à cette question contre 30 % qui s'est déclaré « spontanément » en faveur du projet. Les indécis étaient aussi nombreux que les personnes favorables au projet.

Une autre question, adressée spécifiquement aux opposants et aux indécis, leur demandait s'ils changeraient d'avis « si » ce projet sauvait 250 emplois et respectait toutes les normes environnementales. À ces conditions, un nombre correspondant à 47 % de l'ensemble des répondants manifeste cette fois

son accord.

C'est en additionnant ces deux chiffres que Francon conclut à un « appui majoritaire » de 77 %. Si on donne aux citoyens du quartier le choix entre un lieu d'enfouissement sanitaire ou une carrière, la majorité, soit 69 %, opte pour le projet de Francon « avec garanties de protection de l'environnement ». Le centre d'enfouissement sanitaire n'obtient l'appui que de 6 % des répondants alors que 14 % d'entre eux s'opposent carrément aux deux projets.

Le sondage de Francon cherche aussi à identifier la perception des gens du quartier par rapport aux nuisances qui affectent ce milieu de vie. La majorité (55 %) peste contre les mauvaises odeurs des raffineries, 45 % des répondants ressentent la présence indue de poussières, 38 % sont affectés par le bruit de la circulation lourde et 16 % se disent affectés par le dynamitage à son niveau actuel.

## Pluies acides : l'EPA tente de justifier la décision de Reagan

WASHINGTON (PC) — Le directeur de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) s'est engagé, hier, à garder les communications ouvertes avec le Canada sur la question des pluies acides car, a-t-il dit, « je crois que c'est une question qui peut, maintenant, diviser profondément les deux pays ».

M. William Ruckelshaus répondait à des questions de membres du comité du Sénat américain sur l'environnement. Ces derniers ont vertement critiqué l'administration Reagan pour avoir rejeté des contrôles sur les pluies acides, et se sont eux-mêmes engagés à faire pression pour que soit adoptée une législation imposant de tels contrôles, malgré la décision du président.

« Maintenant, nous savons que notre espoir était sans fondement réel », a déploré le président du comité, M. Robert Stafford, se référant à la promesse qu'avait faite le président Ronald Reagan, l'année dernière, lorsqu'il avait nommé M. Ruckelshaus à la tête de l'Agence de protection de l'environnement. Le président américain avait alors promis d'accorder la priorité au dossier des pluies acides.

Bien que pressé de questions, M. Ruckelshaus a refusé de divulguer exactement quel type de programme de contrôles il avait recommandé au président ou de dire quand l'administration Reagan endosserait les contrôles, si jamais elle le fait. Il a défendu la décision de seulement intensifier les recherches sur les pluies acides.

M. Stafford s'est dit profondément déçu de voir que le gouvernement ne tenait pas compte des recommandations de ses propres scientifiques, de l'état lamentable des États américains du Nord-Ouest et « des supplications du peuple et du gouvernement du Canada, un pays qui compte parmi nos amis les plus loyaux ».

La décision de M. Reagan, annoncée la semaine dernière, a porté un dur coup aux efforts déployés par le Canada, depuis 1980, pour parvenir à un traité avec les États-Unis qui viendrait, d'ici 10 ans, à réduire de moitié environ les émanations d'anhydride sulfureux, principale cause des pluies acides. Ces émanations proviennent surtout des usines et centrales électriques fonctionnant au charbon.

Tout en refusant de s'engager de façon concrète à imposer des contrôles, M. Ruckelshaus s'est inscrit en faux contre les assertions du sénateur démocrate du Dakota du Nord, M. Quentin Burdick, qui prétendait que le gouvernement américain ne

mettait pas assez de pression sur le Canada pour l'amener à pratiquer lui-même ce qu'il prône aux États-Unis.

Rappelant que la pollution canadienne ne s'arrêterait pas à la frontière, M. Burdick s'est demandé pourquoi les États-Unis devaient faire tout ce qu'ils pouvaient pour combattre les pluies acides « lorsqu'il y a des trainards là-haut (au Canada) ».

M. Ruckelshaus a défendu le Canada, soulignant que la raffinerie de l'Inco à Sudbury (Ontario), crachait beaucoup moins de polluants dans l'atmosphère qu'auparavant et que le Canada avait offert de réduire de moitié les émanations d'anhydride sulfureux d'ici 1990 si les États-Unis en faisaient autant.

Cela dit, M. Ruckelshaus a confié qu'il avait été franc avec les Canadiens et qu'il avait notamment signifié au ministre de l'Environnement, M. Charles Caccia, et à d'autres qu'il y a des Américains qui se demandent ce que font les Canadiens, alors que ces derniers condamnent les États-Unis de façon si ferme pour leur manque d'action.

Par ailleurs, les scientifiques estiment que les pluies acides qui tombent au Canada sont attribuables pour la moitié aux émanations d'anhydride sulfureux aux États-Unis, alors que la proportion inverse n'est que de 10 %. Les usines américaines crachent environ 24 millions de tonnes d'anhydride dans l'atmosphère à chaque année, et les usines canadiennes, quatre millions.

Le sénateur républicain du Rhode Island, M. John Chafee, a cité en exemple les programmes de contrôles au Canada et dans quatre pays européens, affirmant que « les États-Unis trainent de la patte » tandis qu'ils devraient se tenir à l'avant-garde.

Enfin, M. Ruckelshaus a expliqué que la décision de l'administration Reagan de ne pas imposer dès maintenant un programme de contrôles ne traduisait pas un manque de détermination. Tout simplement, a-t-il affirmé, le gouvernement considère que les connaissances scientifiques sur les causes des pluies acides, leurs effets et les solutions à adopter pour y remédier ne sont pas encore au point.

« Cela ne signifie nullement que la porte est fermée, a-t-il ajouté. Nous croyons seulement que nous avons besoin de plus d'informations scientifiques avant de lancer un vaste et coûteux programme de contrôle, qui pourrait d'ailleurs susciter bien des désaccords. »

## Hull, « capitale du crime » au Québec

HULL (PC) — Hull a mérité le titre, en 1982, de capitale du crime du Québec. Des statistiques du ministère québécois de la Justice montrent, en effet, que c'est à Hull, parmi les 15 plus importantes villes du Québec, que le taux de criminalité a été le plus élevé cette année-là.

Il y a eu 147,19 crimes par 1,000 ha-

bitants, comparativement à 99,23 par 1,000 pour la région de Montréal. Ces crimes comprennent les vols avec effraction, les crimes avec violence, les vols à main armée, les vols d'automobiles et les vols à l'étalage.

Le maire de Hull, M. Michel Légère, a expliqué : « Ces statistiques

sont basées sur notre population, qui est d'environ 60,000. Mais chaque jour, Hull reçoit quelque 20,000 personnes de l'extérieur. Il y a un rapport. »

C'est à la rubrique des vols avec effraction que la ville de Hull a été le plus gravement atteinte.

Les cahiers spéciaux du DEVOIR

## L'INFORMATIQUE

LE DEVOIR publiera un cahier spécial sur L'INFORMATIQUE le 16 mars 1984. Ce sera un excellent véhicule publicitaire pour les annonceurs. Ce cahier spécial sera consacré aux utilisations des micro-ordinateurs dans l'entreprise et à la maison. Les sujets traités seront les suivants:

- micro-ordinateur et télématique
- les services par micro-ordinateur
- à la maison: le micro-ordinateur actuel et futur
- le micro-ordinateur et les PME
- le micro-ordinateur et les comptables, les notaires, les agents d'assurances.

Pour renseignements et réservations, téléphonez à:

**Frank Staples 844-3361**

Date de tombée: 5 mars 1984

Parution le 16 mars 1984

# LE DEVOIR

toujours mieux informer

par Renée Rowan

À moins d'une solution de rechange, le document *À part... égale* sur la proposition de politique d'ensemble de prévention de la déficience et d'intégration sociale des personnes handicapées, remis au premier ministre René Lévesque, lundi, par l'Office des personnels handicapés, ne pourra

## Décès

**PINEAU, Edmond.** — À Ottawa, le 31 janvier 1984, est décédé, M. Edmond Pineau. Il laisse dans le deuil ses quatre enfants, Claude Pineau, Marguerite Wagner, Huberte Pineau et Juliette Kealy ainsi que 15 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Prière de ne pas envoyer de fleurs mais plutôt faire un don à LEUCAN de l'Hôpital Ste-Justine.

être transcrit en braille avant six mois, ce qui privera d'un document qui leur appartient au premier chef quelque 50,000 déficients visuels au Québec.

Pourtant, sur la page de garde du document, on annonce qu'on peut se procurer *À part... égale* en braille, en s'adressant à l'Institut Nazareth-et-Louis-Braille. Les déficients visuels qui avaient assisté au lancement s'étaient réjouis de la nouvelle. Ils ont vite déchanté.

Interrogé à ce sujet, M. Normand Giroux, de la direction générale de l'Institut, note que le texte à transcrire ne lui a été remis que le 28 décembre, en pleine période des Fêtes : pour être prêt maintenant, il aurait dû être acheminé à l'Institut en août. À cause des lenteurs administratives gouvernementales, cela n'a pu

être fait : l'autorisation de publier n'a été accordée que le 19 octobre.

Le document de 350 pages comprend de nombreux tableaux, ce qui alourdit le travail. « Traduit » en braille, *À part... égale* comptera 1,400 pages. L'équipement utilisé par l'Institut Nazareth est artisanal : le travail de transcription s'en trouve ralenti de beaucoup.

L'achat d'un équipement électronique plus sophistiqué permettrait de réduire le temps de transcription à deux mois environ. Cela nécessiterait un investissement de 20,000 que l'Institut n'est pas à même de faire. M. Giroux doit rencontrer, d'ici la fin de la semaine, un représentant du ministre responsable de l'OPHQ, M. Denis Lazure, pour tenter de trouver une solution au problème.



Accompagné de son épouse, le président Ronald Reagan a profité de son passage hier au « Petit-déjeuner national de prière », à Washington, pour affirmer que « la prière avait une puissance comparable à celle d'une arme nucléaire et qu'elle constituait le meilleur outil dont nous disposons pour résoudre les problèmes du monde ». Illustrant sa pensée, le président américain a réitéré une légende voulant qu'un moine avait mis fin pour toujours aux combats de gladiateurs en criant du haut du Colisée de Rome: « Au nom du Christ, arrêtez ». Et M. Reagan de conclure: « Au nom du Christ, arrêtez. C'est quelque chose que nous pourrions nous dire à travers le monde aujourd'hui ». (Photolaser AP)

# Le Congrès promet des coupes sombres dans le budget militaire

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès a accueilli très fraîchement le projet de budget militaire record présenté mercredi par le président Reagan et paraît d'ores et déjà décidé à pratiquer des coupes sombres dans les dépenses militaires pour réduire l'énorme déficit budgétaire des États-Unis.

Le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger s'est rendu hier à la Chambre des représentants pour plaider sa cause devant la commission des forces armées. La veille, il avait témoigné devant la commission du Sénat dont la plupart des membres lui ont affirmé que « la question n'était pas de savoir si le Congrès couperait dans les dépenses de défense, mais où et comment ces coupes seraient effectuées ».

Le président Ronald Reagan, fidèle à sa politique de réarmement des États-Unis, a présenté au Congrès un budget du Pentagone de 305 milliards de dollars pour l'année fiscale 1985 (qui commence le 1er octobre prochain), ce qui représente une augmentation de 13 % en termes réels, par rapport à l'exercice en cours.

Le Congrès s'est déjà déclaré en faveur d'une augmentation beaucoup plus faible des dépenses militaires, de l'ordre de 5 %, déduction faite de l'inflation. Depuis trois ans, le Congrès a toujours taillé dans le budget

de la défense et les préoccupations électorales, face à un déficit de 180 milliards de dollars, font du Pentagone une cible privilégiée en 1984.

La Maison-Blanche ne semble d'ailleurs pas se faire d'illusions sur ce point. M. Martin Feldstein, chef des conseillers économiques du président Reagan, a déclaré hier matin que le gouvernement « comprenait que ces 305 milliards de dollars devaient être rognés ».

M. Feldstein a ajouté que ces réductions seront sans doute « supérieures à ce que souhaite le président Reagan, mais inférieures à ce que désireraient certains ».

M. Weinberger a rappelé devant le Congrès que les dépenses militaires effectives prévues pour l'année fiscale 1985 (264,4 milliards de dollars), ne représentaient que 29 % de l'ensemble des dépenses budgétaires, alors que la proportion était supérieure dans les années 50 et 60. En 1957, a-t-il rappelé, le Pentagone absorbait 50 % des dépenses budgétaires.

Mais les parlementaires démocrates n'en ont pas pour autant ralenti leurs attaques. Le sénateur Edward Kennedy, particulièrement virulent, a estimé que ce budget était « boursofflé » et « la qualité de » stupéfiant et fondamentalement irresponsable ».

« Davantage d'argent ne signifie

pas nécessairement une sécurité accrue » a ajouté le sénateur du Massachusetts.

M. Feldstein, chef des conseillers économiques de la Maison-Blanche, a estimé pour sa part qu'il faudrait pratiquer un certain nombre de coupes dans le budget 1985, notamment pour les dépenses militaires.

« Je ne crois pas que nous pouvons attendre un an pour attaquer sérieusement les déficits (budgétaires). Je crois que ce qui est très important c'est de rassurer les marchés financiers et les investisseurs sur notre volonté de réduire ces déficits », a-t-il déclaré devant la presse, alors que le budget transmis cette semaine au Congrès a été accueilli par une baisse des cours à Wall Street.

Dans le cas contraire, « je crois qu'il faudra s'inquiéter. Je pense que le taux d'intérêt et le dollar resteront anormalement élevés », a ajouté M. Feldstein, qui a réclamé plusieurs fois par le passé des augmentations d'impôts pour réduire le déficit budgétaire, se démarquant ainsi de la Maison-Blanche sur cette question.

Le budget pour l'année fiscale 1985, qui prévoit un déficit de 180 milliards de dollars, « n'est pas ce que nous voulons voir arriver en 1985. (...) Nous devons avoir des rentrées fiscales supplémentaires, nous devons rogner sur les autorisations de dépenses militaires et nous devons réduire les dépenses courantes », a

ajouté le principal conseiller économique de la Maison-Blanche.

Ces déclarations s'adressaient en partie aux élus démocrates du Congrès à qui le président Ronald Reagan a proposé des négociations bipartites pour diminuer de 100 milliards de dollars sur une période de trois ans le déficit budgétaire (diminution de \$20 milliards pour l'année fiscale 1985, puis \$30 milliards et \$50 milliards respectivement les deux années suivantes).

M. Feldstein a exprimé son optimisme sur ces négociations, qui doivent débiter la semaine prochaine, en rappelant que 100 milliards de dollars était un objectif minimum.

« Il n'y a aucun doute que le président et le secrétaire à la Défense abordent ces négociations en sachant très bien que le seul compromis possible comprendra à la fois une réduction des dépenses militaires, une augmentation des rentrées fiscales et une réduction des dépenses courantes », a-t-il estimé.

En cas de succès des négociations bipartites, le déficit budgétaire américain pour l'année fiscale 1985 débutant le 1er octobre prochain serait réduit à 160 milliards de dollars, contre 183 milliards de dollars prévus pour l'année en cours et un record de 195,4 milliards de dollars enregistré pour la dernière année fiscale.

## Malouines: Londres veut normaliser

LONDRES (AFP) — Des propositions « précises et confidentielles » pour la normalisation des relations avec l'Argentine ont été présentées à Buenos Aires, au nom de la Grande-Bretagne par la Suisse chargée de représenter ses intérêts, a indiqué hier soir un porte-parole du Foreign Office à Londres.

Ces propositions couvrent « tous les sujets, excepté la question de la souveraineté », a précisé le porte-parole en ajoutant: « Nous attendons avec impatience la réponse » du gouvernement de M. Raul Alfonsín.

De source bien informée à Londres, on précise que des négociations se déroulent depuis deux mois entre Londres et Buenos Aires par l'inter-

médiaire de la Suisse et du Brésil pour rétablir les relations entre les deux capitales, détériorées par l'invasion argentine des Malouines.

Ces négociations, ajoute cette source, se déroulent « dans une atmosphère beaucoup plus détendue que cela n'est officiellement admis » tant par le gouvernement de Mme Thatcher que celui de M. Alfonsín.

Mme Thatcher avait déclaré jeudi aux Communes que le gouvernement pensait que « c'était dans l'intérêt de tout le monde » d'avoir de meilleures relations avec l'Argentine. « Nous souhaitons, a-t-elle ajouté, commencer par des relations commerciales ».

Ces propos suivaient l'annonce par

le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, du rejet britannique de la proposition avancée par M. Alfonsín d'une installation des forces de l'ONU sur les îles Malouines.

C'est un fait accepté depuis de nombreuses années aux Nations unies que l'administration et la protection des Falklands (Malouines) est clairement la responsabilité de la Grande-Bretagne, il en résulte qu'il n'y a pas de rôle pour les Nations unies dans la protection de l'île », avait affirmé sir Geoffrey.

La Grande-Bretagne et l'Argentine, depuis l'élection du gouvernement de M. Alfonsín, ont à plusieurs reprises exprimé le souhait de normaliser leurs relations et l'espoir d'une solution pour l'avenir des Malouines.

Plusieurs divergences subsistent néanmoins. La Grande-Bretagne continue d'exiger une déclaration formelle de cessation des hostilités par Buenos Aires comme condition

préliminaire à l'ouverture de négociations. Elle refuse de négocier sur la souveraineté de l'archipel que l'Argentine revendique depuis un siècle et demi.

L'Argentine a pour sa part demandé la levée de la zone d'exclusion de 150 milles marins maintenue autour de l'archipel depuis la guerre de 1982, et appelé le gouvernement britannique à arrêter les travaux à l'aéroport de Port-Stanley.

Dans une interview à l'Observer en décembre dernier, le nouveau président argentin s'était néanmoins déclaré « résolu à examiner des alternatives » pour une solution sur l'avenir des Malouines. Parmi celles-ci, il avait accepté d'« examiner la question d'un bail » de l'Argentine sur les Malouines.

La guerre des Malouines en 1982 a fait près d'un millier de morts dont 255 du côté britannique. Les hostilités avaient débuté le 2 avril, et s'étaient achevées le 14 juin par la reddition de l'armée argentine.

## le monde

### ■ Question de confiance en Italie

ROME (AFP) — Le gouvernement de M. Bettino Craxi a décidé de poser hier la question de confiance sur le décret-loi qualifié d'amnistie immobilière, annoncé-t-on à la présidence du Conseil. La décision a été prise à la suite des mises en minorité répétées — huit en quelques heures — du gouvernement lors de votes divers, le 31 janvier et mercredi, à la Chambre sur la politique fiscale et la détention préventive. Destinée à éviter de nouveaux « dérapages » de la majorité, la question de confiance doit porter dès l'ouverture du débat sur quatre motions préliminaires de l'opposition, qualifiant le décret-loi de non constitutionnel. Le décret-loi en question a soulevé des contestations au sein même de la majorité. Conçu pour faire entrer rapidement dans les caisses de l'État quelque 5.000 milliards de lires, il légalise en échange d'une amende les constructions bâties hors la loi en Italie. Plusieurs parlementaires républicains se sont élevés contre ce qu'ils appellent une « prime » pour les promoteurs immobiliers qui ont pillé les sites italiens. Des groupes démocrates-chrétiens estiment en revanche nécessaire de distinguer entre les gros promoteurs et les petits propriétaires « illégaux » pour qui les amendes devraient être plus légères. La décision de poser la question de confiance, prise lors d'un très bref conseil des ministres jeudi matin, intervient au moment même où la presse s'interroge sur la solidité de la coalition née en août 1983 au lendemain des élections anticipées.

### ■ Trois morts au Soudan

KHARTOUM (Reuter) — Trois employés de la compagnie pétrolière américaine « Chevron Oil » ont été tués hier par des hommes armés qui ont attaqué leur base de Reb-Kona (Haut-Nil), dans le sud du Soudan, a annoncé la société. Il s'agit d'un Philippin, d'un Kenyan et d'un Britannique. Sept autres employés étrangers ont été blessés durant l'attaque, selon un porte-parole de « Chevron ». Les assaillants ont laissé un message dans lequel ils disent appartenir au mouvement sécessionniste « Anyanya-Deux », a précisé le porte-parole. Le vice-président soudanais Omer Mohamed Altayeb a affirmé que les agresseurs étaient venus d'Éthiopie. Le porte-parole de la compagnie a déclaré à Reuter que l'attaque du camp de Reb-Kona était le fait de quinze ou vingt hommes, et que leur message indiquait: « nous vous avons prévenus et maintenant nous frappons ». « Chevron » procède à l'extraction de pétrole brut dans le sud soudanais, où des troubles se sont produits dernièrement. Dans les années 1950 et 1960, les habitants du Soudan méridional réclamaient leur indépendance à l'égard du nord à majorité musulmane. En novembre dernier, des sécessionnistes avaient enlevé onze étrangers employés par « Chevron », pour les libérer peu après.

### ■ Raid irakien contre 3 cargos

ATHÈNES (Reuter) — Trois cargos battant pavillon chypriote ont été endommagés au cours d'un raid de l'aviation irakienne près de l'entrée du port iranien de Bandar Khomeini, a-t-on appris hier de source maritime. L'un des navires aurait été touché par un missile « Exocet » de construction française. L'Irak avait annoncé auparavant que sa chasse avait atteint « cinq objectifs ennemis » dans le Golfe, formule qui s'applique notamment aux navires marchands. Le ministre grec de la Marine marchande a fait savoir que cinq marins du cargo « Skaros » (10.617 t.) avaient été blessés au cours d'un raid à proximité du port iranien. D'après les renseignements de la Lloyds, le bâtiment a été touché par un « Exocet » et il y aurait six blessés. La Lloyds a précisé que le cargo avait brûlé pendant vingt-quatre heures et avait été remorqué jusqu'à Bandar Khomeini. Un porte-parole de la « Compania Naviera Liferdream » a annoncé que le « City of Rio » (9.425 t.), qui lui appartient, avait été endommagé par une mine en sortant du port, mais que ses 22 membres d'équipage philippins étaient indemnes. Il a dit qu'un troisième cargo, le « Neptune », semblait aussi avoir été touché, mais il n'a pu donner plus de détails.

## Finissants de Cégep option sciences Les Forces armées canadiennes vous offrent des études universitaires subventionnées.

Les Forces armées canadiennes offrent aux étudiants en voie de terminer leur deuxième année de Cégep avec option sciences, l'occasion de poursuivre des études universitaires subventionnées dans les disciplines suivantes:

- génie: informatique
- électrique
- mécanique
- des systèmes de gestion physique
- sciences: appliquées
- mathématiques
- physiques

Les candidats sélectionnés poursuivront des études subventionnées à l'Université de leur choix. En tant qu'ingénieurs et officiers, ils seront appelés à travailler au sein de la marine canadienne pour une période minimale de 4 ans, après réception de leur diplôme.

Pour plus de renseignements, visitez le centre de recrutement le plus près de chez vous, ou téléphonez à frais virés — vous nous trouverez dans les pages jaunes, sous la rubrique « Recrutement ».



LES FORCES ARMÉES CANADIENNES Imbattable... la vie dans les Forces Canada

## Lusinchi prête serment à Caracas

CARACAS (AFP) — L'installation hier à Caracas pour cinq ans du nouveau président du Venezuela, Jaime Lusinchi, aura été l'occasion de réunions informelles des principaux dirigeants du continent sur les deux grands problèmes actuels de la région: la situation en Amérique centrale et la dette extérieure.

La présence, pour 48 heures à Caracas, du président de la junte de gouvernement du Nicaragua, Daniel Ortega, de hautes délégations du groupe de Contadora, dont les présidents de Colombie et de Panama, et du secrétaire d'État américain George Shultz, ont donné lieu à des contacts non officiels nombreux, selon des sources diplomatiques vénézuéliennes.

Le social-démocrate Lusinchi, 59 ans, sixième président du Venezuela depuis le retour de la démocratie dans ce pays en 1958, a pris ses fonctions devant 16 chefs de gouvernements et plus de 80 délégations ministérielles étrangères, en affirmant qu'il sera le « président de la vérité » et en réclamant à ses compatriotes d'accepter les sacrifices à venir.

Dans son discours-programme, prononcé au Congrès national après la passation de pouvoirs du président Luis Herrera Campins, Lusinchi a proposé sur le plan intérieur l'établissement d'une politique d'austérité et la mise en place d'un pacte social.

Sur le plan extérieur, le nouveau président a donné la priorité à l'Amérique centrale et à la Caraïbe « dont le sort ne pourra jamais nous laisser indifférents ». Il a confirmé la création d'un poste d'ambassadeur spécial pour l'Amérique centrale. Il s'est pro-

noncé pour une « solidarité affective » avec l'Amérique latine, qui doit arriver, selon lui, « à résoudre ses problèmes elle-même, sans intervention extérieure », faisant une mention toute spéciale au rétablissement de la démocratie en Argentine.

Il a souligné sa foi dans « la liberté et le pluralisme démocratique, comme seule option légitime pour résoudre les conflits et promouvoir le progrès économique et social de la région ». Évoquant la crise économique et l'endettement du Venezuela (37 milliards de dollars, la quatrième dette du continent), Jaime Lusinchi a souligné, comme la veille son homologue argentin Raul Alfonsín, que la crise économique compromet les possibilités de progrès économique et social des pays en voie de développement « avec de sérieuses incidences sur leur stabilité politique ».

« Le Venezuela paiera tout ce qu'il doit, jusqu'au dernier centime », a déclaré le nouveau président du Venezuela, tout en demandant à la Banque internationale de ne pas se poser en « débiteur implacable », parce que « de toute manière, nous n'accepterons jamais des conditions de règlement qui empêchent le progrès raisonnable du pays ».

Il a enfin affirmé sa décision de maintenir l'unité et la force de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), dont le Venezuela est l'un des membres fondateurs. Sur le plan intérieur, le nouveau président a fermement déclaré qu'il ferait tout pour mettre fin à la corruption, mal endémique du pays, et pour relancer l'économie en diminuant sa dépendance du pétrole.

## Tchad: Cheysson lie un repli français à celui des Libyens

N'DJAMENA (Reuter) — M. Claude Cheysson a réaffirmé hier à N'Djamena l'engagement de la France au côté du président Hissène Habré comme dirigeant légitime du Tchad.

À l'issue d'un entretien de deux heures avec le chef de l'État tchadien, le ministre français des Relations extérieures a déclaré que le détachement français Manta resterait au Tchad tant que les Libyens occuperaient le nord du pays.

« Comme (le président) Mitterrand l'a dit, si les Libyens quittent le Tchad, nous ne resterons pas un jour de plus », a-t-il affirmé.

M. Cheysson a estimé en outre que, contrairement à ce que beaucoup pensent, l'arrivée du contingent français en août dernier n'avait pas « gelé » la situation militaire dans le pays, citant en exemple la destruction il y a une semaine d'un Jaguar français par les rebelles.

Cet incident, le premier impliquant les militaires français qui ont également enregistré à cette occasion leur première perte, celle du pilote, a fait naître des craintes d'une reprise générale des hostilités.

M. Cheysson a entamé par N'Djamena une tournée africaine destinée à désamorcer la tension et à relancer les efforts de paix. Il devait prendre dans la soirée d'hier le chemin d'Addis-Abeba avant de se rendre ensuite à Tripoli.

La visite de M. Cheysson intervient au moment où de nouveaux combats sont signalés dans le nord-

est où Radio-Bardai, la station des rebelles, a annoncé que quatre militaires français avaient notamment été tués. Cette information a été démentie aussitôt par le ministère de la Défense à Paris.

M. Cheysson a qualifié la situation actuelle de « dangereuse » et déclaré que la France et le Tchad étaient confrontés à un adversaire commun au nord de la « ligne rouge ». « Cette situation ne peut durer éternellement », a-t-il encore dit. Sur son entretien avec M. Habré, il a rapporté qu'il avait été « long, profond et direct ».

Selon le ministre, le président Habré a souligné que les Tchadiens devraient assumer une responsabilité collective pour préserver la souveraineté, l'indépendance et l'unité de leur pays. « Il faut des conversations entre tous les Tchadiens, à la condition qu'ils respectent la souveraineté de leur pays et, en conséquence, le chef de l'État lui-même », a déclaré M. Cheysson. Le chef de la diplomatie française a affirmé en outre que le président Habré était reconnu comme chef d'État par presque toute l'Afrique et la communauté mondiale, ajoutant: « c'est un fait indéniable », et point de départ à toute négociation.

Il a toutefois estimé que M. Habré devait intégrer toutes les forces d'opposition en négociant directement avec elles en premier lieu. Mais « où, quand et comment, ce n'est pas à la France de décider », a-t-il dit.

## Pas de dialogue avec Lech Walesa



Une invitation, signée **Abacus 2.0...**

En l'honneur du Nouvel An chinois, notre chef Sun-Chun Lee a converti les 5 éléments chinois traditionnels en une oeuvre d'art culinaire... un menu délicat de poulet au citron, boeuf à l'orange, crevettes à la reine, champignons chinois avec pois gourmands et riz sauté aux dix ingrédients. Pour seulement 55 par personne, cette assiette savoureuse vous ouvrira les portes de notre fine cuisine exotique. Goûtez cette expérience dans l'ambiance chaleureuse du **bar New York d'Abacus** de 12h à 15h ou de 18h30 à 23h, du mardi au vendredi inclusivement (deux personnes minimum)

**abacus**  
2144 Mackay 933-8444

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les autorités polonaises ont publié hier une lettre confidentielle envoyée par M. Lech Walesa au président du conseil, le général Wojciech Jaruzelski, et ont rejeté par la même occasion son appel au dialogue politique.

M. Walesa a peu après accusé le régime polonais de tenter, au travers d'attaques contre sa personne, de détruire son autorité morale, mais a refusé d'entrer dans une « polémique stérile » à ce sujet, afin de préserver les chances d'une « entente » selon lui inéluctable.

« Si l'on tient compte de la logique de mon adversaire, a déclaré hier M. Walesa, il est évident que la solution la plus facile est de détruire l'autorité morale des leaders sociaux, en tentant de les discréditer, car à ce moment, il sera plus difficile pour la société de lutter en faveur des idéaux d'août 1980 ».

**LE CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL**

**ASSEMBLÉE D'INFORMATION PUBLIQUE**

à l'auditorium  
**LE VENDREDI, 2 MARS 1984**  
à 15 h 30

## L'Amérique de la défense

Le budget américain pour l'année fiscale 1985 n'en sera pas un de « football politique », disait le président Reagan avant de le dévoiler officiellement, mercredi. Un peu tout le monde se gaussait de la prétention aujourd'hui, à Washington et ailleurs. Car on ne saurait tailler un budget sur de meilleures mesures électorales. Il ne heurte, de front en tout cas, personne, et contient si peu de surprises qu'il devrait rapidement quitter les manchettes. Cette grisaille est évidemment de bonne tactique en une année d'élection qu'on veut muer en toute sûreté en année de réélection. Elle n'arrive toutefois pas à cacher vraiment les priorités, si discutables et parfois si dangereuses, du candidat Reagan.

C'est l'ampleur du déficit — \$180 milliards qui pourraient facilement grimper jusqu'à \$200 milliards comme l'admettait sur le champ le directeur du budget, M. David Stockman — qui a d'abord fait trépanner l'opposition démocrate, et généralement les milieux d'affaires. Ronald Reagan, faut-il le rappeler, s'était fait élire en 1980 en promettant de réduire le déficit à néant dès 1984. Mais il faut reconnaître que les économistes sont désormais divisés devant la thèse traditionnelle qui rend les déficits gouvernementaux responsables de la stagnation des investissements et de la hausse des taux d'intérêt; après tout, soulignent certains, cet énorme déficit n'a pas empêché la reprise au cours des derniers mois. L'important, c'est d'abord de voir de quoi il résulte, dans un budget inégalé de \$925 milliards.

Malgré l'impression de neutralité, de modération, qu'il donne en ne haussant pratiquement pas les taxes et en se gardant de quelque réduction sévère des services, ce budget n'en demeure pas moins un révélateur éclatant de la seule vraie priorité de l'administration Reagan, la croissance continue, et désormais insensée, des dépenses militaires. 29 % des ressources fédérales américaines y passent, une augmentation de plus de 9 %, en dollars constants. Certes, même du côté républicain, on reconnaissait mercredi que les négociations avec le Congrès autour de cette augmentation n'allaient pas manquer d'y sabrer. C'est justement pourquoi les demandes initiales du président sont si élevées; c'est le seul poste du budget où il tient absolument à une hausse substantielle.

Et c'est là, si l'on appelle les choses par leur nom, un budget de guerre. Tels que proposés, les crédits que veut consacrer le gouvernement américain à la défense sont les plus élevés, toujours en dollars constants, depuis la deuxième guerre mondiale, y compris les années exceptionnelles de la guerre de Corée et de la guerre du Vietnam. Il n'y a là aucune commune mesure, malgré les discours présidentiels léniants des dernières semaines, avec l'effort de paix que M. Reagan, dans son discours du budget, prétend avoir poursuivi avec

tout autant de vigueur par « approches diplomatiques ». Ce niveau de dépenses militaires, a affirmé en outre le président, est « nécessaire pour la protection de la nation et de nos amis et alliés à travers le monde ». Il est plus que temps que l'électorat américain se demande s'il ne les met pas plutôt en danger, couplé avec une politique extérieure parfois hystérique et souvent provocante.

Le gel, et parfois le léger déclin des services, permettra aussi aux Américains de constater que les ressources que devrait libérer la reprise seront presque entièrement absorbées par le budget militaire. Il y a là un choix de société qui transforme peu à peu l'Amérique en terre moins généreuse. Certes, année électorale l'exige, le président n'a pas osé proposer à nouveau les coupures de services sociaux que le Congrès lui avait refusées l'année dernière. Mais son insensibilité se révèle aussi bien dans ses grappillages que dans de grands plans de réduction de l'aide aux plus démunis, désormais divisés en « pauvres » et « presque pauvres ». En rognant un demi-milliard sur l'assistance alimentaire, \$400 millions sur les coupons d'alimentation, \$400 millions à l'aide aux familles, en imposant aux plus pauvres un paiement de \$1 ou \$2 pour les visites médicales, on changera peu de choses à un budget de programmes sociaux de \$67 milliards (excluant le Medicare). Mais on ajoutera ici et là un peu plus de désespoir. En cet hiver 83-84, le nombre des sans-logis est le plus élevé, aux États-Unis, depuis la Grande dépression. « Certains le sont par choix », a trouvé à répondre le président, plus tôt cette semaine.

Plus généralement, c'est la qualité de la vie, cette option urgente des sociétés post-industrielles, qui ne reçoit pas l'ombre d'une priorité. Le budget de l'environnement augmente de quelques poussières, juste ce qu'il faut pour atténuer une réputation républicaine désastreuse. Les dépenses de recherche et développement croissent de 14 %; on s'en réjouit, mais presque toute l'augmentation va à la recherche militaire, qui escalade désormais vers la guerre des étoiles.

Le candidat Reagan est vraiment tout entier dans ce budget. « America is back and standing tall », disait-il dimanche soir dernier, en annonçant qu'il solliciterait un deuxième mandat. C'est une grandeur fondée sur la force, qui peut certainement séduire l'électorat, aujourd'hui comme en 1980, surtout à la faveur d'une reprise économique, même fragile. Mais tout comme les conseillers du président ne cachent déjà pas que les mauvaises surprises budgétaires viendront en 1986 seulement, les mauvaises surprises de ces choix de société ne peuvent manquer d'éclater, si la force extérieure continue ainsi à s'appuyer sur la mesquinerie intérieure.

— LISE BISSONNETTE

## Un modèle fragile

LES ÉTUDES commandées par la Société des terrains Angus (SOTAN) le confirment : la population métropolitaine de Montréal stagne, la construction nouvelle va donc rester en crise pour des années encore, et la concurrence sera vive entre les municipalités qui « offrent » du logement, neuf ou rénové.

Dans le cas de la Ville de Montréal, qui tente désespérément d'améliorer son assiette foncière et d'endiguer l'exode de ses habitants, aucun miracle ne pointe à l'horizon : l'opération 20 000 logements, outre qu'elle ne favorise pas la forte densité, capte des Montréalais qui changent de quartier autant sinon davantage que des banlieusards qui reviennent en ville.

La conjoncture impose donc des contraintes aux vœux des promoteurs des terrains Angus, aux désirs de la population avoisinante, aux revendications des militants et à l'imagination des urbanistes.

Les quelque 2 000 logis que l'on songe à bâtir en cinq ans ne vont pas, à eux seuls, résoudre le manque de logements familiaux à Montréal, la cherté de certains loyers ou leur mauvaise qualité, ni la longueur des listes d'attente des Habitations à loyer modique (HLM).

Par contre, le modèle de développement, la participation des citoyens, l'association de plusieurs groupes intéressés par l'opération en cours constituent une expérience unique dans l'histoire de la métro-

pole. S'il connaissait un succès retentissant, le projet Angus pourrait servir d'exemple dans plusieurs quartiers à Montréal et ailleurs.

La consultation a suscité un grand mouvement d'intérêt. La SOTAN craignait, toutefois, qu'une controverse éclate et ternisse, avant même qu'il ne commence, la crédibilité du projet.

Or, même s'il n'est pas facile de dégager un consensus de tout ce foisonnement d'opinions et de données factuelles, les grandes lignes du futur quartier rencontrent les vœux d'une grande partie de la communauté, des résidents potentiels et des experts qui ont étudié le dossier.

Coincidence rare et heureuse, les gouvernements et les milieux intéressés, faisant taire les rivalités coutumières, manifestent le désir de participer au financement et au développement des diverses formes de tenure présentement discutées.

Une question n'a pas encore été tranchée, cependant, et elle est cruciale. Si tous conviennent que le futur quartier doit comprendre une saine diversité sociale et diverses formes de propriété ou d'occupation, la SOTAN et ses consultants n'ont pas encore osé proposer de répartition entre les types d'habitation: HLM, coopératives, organismes sans but lucratif (OSBL), copropriétés, logements locatifs.

Personne ne veut de « ghetto » de riches ni de pauvres. On ne souhaite pas non plus de « banlieue » trop ho-

mogène. Mais la polémique pourrait éclater sur le dosage entre les composantes envisagées et sur le degré de « subvention » directe ou indirecte des logements.

L'équation la plus sage ne sera pas facile à trouver. Toute solution théorique pourrait être contredite par les futurs résidents. (Ainsi, on a perdu deux ans en débats au Village olympique pour découvrir, à l'usage, que les appartements des pyramides en valaient bien d'autres aux yeux des locataires.)

La SOTAN a accepté de donner un autre délai pour les consultations et les discussions. Comme rien n'est construit, mieux vaut en effet prendre plus de temps et en venir à une formule honnête sinon parfaite, que de précipiter les décisions et le regretter par après.

Car Montréal attend un grand projet social qui soit accordé aux besoins de la population et en même temps serve de modèle de vie et de participation urbaines pour l'avenir. Nul ne peut se payer le luxe de gâcher cette occasion unique.

Qui sait ? En bâtissant un quartier pour les gens, Montréal pourrait devenir un pôle d'attraction. La ville a besoin de nouveaux et de nombreux citoyens pour repeupler ses quartiers à moitié désertés. Mais à cette question-là la SOTAN ne peut répondre. À quoi sert-il de bâtir si Ottawa bloque les portes de l'immigration ?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## D'une pierre, trois coups

LE PRÉSIDENT de la Communauté urbaine de Montréal vient d'annoncer ses couleurs en matière de financement du transport en commun.

Dans un discours, mercredi, au déjeuner de l'Institut d'administration publique du Canada, M. Pierre Des Marais a exposé ses trois objectifs: 1) la part des usagers devra continuer d'augmenter pour atteindre 50 % des coûts d'exploitation; 2) les municipalités riveraines de l'île de Montréal devront contribuer au déficit d'exploitation des services offerts par la CUM; 3) le gouvernement du Québec devra financer à 100 % l'ensemble de la dette, tout en remettant aux autorités intermunicipales les pleins pouvoirs de définir et de réaliser leurs projets en fonction de leurs propres besoins.

Voilà qui s'appelle chasser plusieurs lièvres à la fois. Prenons-les un à un, par les oreilles.

La part des usagers — Une hausse de la contribution relative des usagers au coût du transport en commun paraît inéluctable. Québec a déjà fait son lit sur ce point, comme en témoigne son livre blanc de l'été 1982. M. Des Marais propose que cette part s'établisse à 50 %. Pourquoi ? Le président de la CUM ne le dit pas. En vérité, il s'agit là d'une mesure dont le caractère arbitraire illustre bien une donnée d'ailleurs patente. Si, depuis quelques années, on

a fait la cour aux usagers, si on les a gâtés, choyés — soudoyés même — pour qu'ils adoptent le métro (avec un succès tout relatif, et à un coût très élevé), le fléau de la balance s'est déplacé. Le contribuable, comme tel, dispose aujourd'hui d'un poids politique beaucoup plus important que l'usager. Fini les gui-di-gui-di. Le développement des transports en milieu urbain sera lié à la volonté des « transportés » d'en assumer le coût. M. Des Marais attaque sur la ligne de moindre résistance. Il joue gagnant.

La part des riverains — Ici, les choses se compliquent. La CUM a peut-être raison sur le fond, mais elle affrontera un lobby plus vigoureux que celui des usagers. Ce que propose M. Des Marais contrarie directement les efforts déployés par les banlieusards pour que l'État subventionne leurs déplacements (la « carte inter-rives »). En 1982, les usagers gauliers venant de l'extérieur de la CUM représentaient 20 % de la clientèle totale du métro; ces municipalités, estime-t-on à la CUM, doivent participer au financement du déficit d'exploitation de la CTCUM. Le problème n'est pas neuf. Québec a déjà proposé sa solution: l'intégration tarifaire basée sur la distance parcourue. Il n'a réussi qu'à provoquer un tollé. C'est rêver en couleurs que de penser que les banlieues réserveront

un meilleur sort à la formule de M. Des Marais.

La part de Québec — Même sans allusion directe dans les 20 pages de son discours, la proposition de M. Des Marais est transparente. Ce que la CUM demande ici au gouvernement du Québec c'est d'abandonner son projet de construction d'un métro de surface pour desservir le nord-est de l'île de Montréal (ligne 6). Au nom de l'« autonomie municipale », le président de la CUM prie également Québec de renoncer à l'exercice d'un « contrôle direct » des projets de développement du réseau de transport en commun que lui confère son « pouvoir de subventionner ». M. Des Marais fait un pas de plus. Il suggère au gouvernement une « formule inédite »: celle du projet clé en main. D'une part, Québec financerait les immobilisations à 100 %; de l'autre, la CUM réaliserait ses propres projets en respectant un échéancier et des coûts qui auraient fait l'objet d'une entente, à charge d'assumer tout dépassement.

La formule est séduisante. Québec mordrait-il à l'hameçon ? Évidemment, ce genre de blancs-seings étaient plus faciles à décrocher avant l'Expo et les Jeux olympiques. Et le président de la CUM n'est pas Jean Drapeau.

— JEAN FRANCOEUR

## L'éducation des adultes

CLAUDE GAUDET

Professeur au département  
d'andragogie à la Faculté des  
sciences de l'éducation de  
l'Université de Montréal.

### LIBRE OPINION

LE 23 JANVIER 1980, le gouvernement du Québec créait par un décret (numéro 129-80) une commission d'études sur la formation professionnelle et la formation socioculturelle des adultes. Il s'agit de la commission Jean, du nom de la présidente, Mme Michèle Jean.

Cette commission a tenu 20 journées régionales et 244 audiences publiques dans différentes villes du Québec durant l'exercice de son mandat. L'objectif de ces audiences publiques était de recevoir les points de vue et les souhaits de la population en matière d'éducation des adultes. Les travaux de recherche et les nombreuses consultations de la commission Jean ont abouti à la publication d'une série de documents décrivant l'état de la situation de l'éducation des adultes au Québec et à 430 recommandations précises quant aux orientations de la future politique du gouvernement du Québec en cette matière.

Depuis le dépôt du rapport de la commission Jean au gouvernement du Québec, il y a deux ans, ce dernier n'a pas encore fait connaître ses intentions.

Le rapport de la commission Jean, quant à lui, a suscité énormément d'intérêt au Québec, d'abord parmi les éducateurs d'adultes,

mais surtout à l'étranger. La présidente de l'ex-commission, Mme Michèle Jean, a donné des conférences dans plusieurs pays européens et prépare un voyage en Chine. Malgré le rayonnement international des travaux de la commission Jean, le gouvernement du Québec continue de l'oublier et de ne rien annoncer publiquement.

Pourtant, il y a de quoi être fier du résultat des travaux de la commission Jean. Même si l'on ne peut être entièrement d'accord avec toutes les recommandations de la commission, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une première dans le monde et que le jour est peut-être loin où une telle entreprise pourra se réaliser ailleurs. Ce travail est unique. En effet, aucun pays, aucun État n'a encore produit un rapport aussi complet sur la situation de l'éducation des adultes.

Par son long et inquiétant silence, le gouvernement du Québec minimise les travaux de la commission Jean et empêche les éducateurs d'adultes québécois d'assumer pleinement leur leadership en ce domaine sur la scène mondiale. Le gouvernement du Québec est-il encore en train de réfléchir aux recommandations de la commission Jean ? A-t-il enfin compris la signification des résultats des recherches et des consultations de la commission ? Ou est-il simplement en train de faire un exercice de camouflage des réalités en matière d'éducation des adultes ? On n'en sait rien parce que le gouvernement du Québec garde le silence.

Ce que l'on sait cependant, c'est que le gouvernement du Québec fait disparaître un à un ses propres organismes d'éducation des adultes et déplace leur personnel vers on

ne sait trop quels cercles administratifs, quels départements, quels niveaux de décision à l'intérieur du MEQ. Ces mouvements de personnel et de structures sont inquiétants, surtout au moment où la politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes n'est pas encore connue. On assiste présentement à un mouvement intensif des personnes-ressources dans le domaine de l'éducation des adultes sans connaître l'orientation de base et la politique du gouvernement du Québec en cette matière.

Dans de telles circonstances, il n'est pas permis de conclure à autre chose qu'à un manque flagrant de transparence. Les vues du gouvernement du Québec en matière d'éducation des adultes sont opaques, restent sous les couvertures, s'actualisent en catimini et prétent ainsi flanc aux critiques les plus sévères. Lorsqu'un gouvernement agit ainsi dans un domaine aussi important que l'éducation des adultes, c'est plus que de la mauvaise foi qu'il fait montre, c'est de la véritable dictature. Un gouvernement qui dicte ce qui sera et qui n'accepte pas d'en débattre est en effet un dictateur. Suivant un tel raisonnement, il est donc impérieux que l'on dénonce de partout ce gouvernement, afin qu'il mette sur la place publique sa politique, qu'il soumette ses vues au débat, qu'il annonce ses couleurs. Le ministre de l'Éducation serait-il si las des critiques qu'il n'ose plus rendre public ce qu'il cache encore dans ses officines pour l'éducation des adultes ? Une idée première voudrait pourtant qu'une éducation adulte se discute d'abord avant de la para-chuter de Québec.

— PAUL CHAMBERLAND  
écrivain

Montréal, 31 janvier

### ■ L'apanage de tous

Lettre adressée à M. François Hébert

JE VIENS de lire votre article *La Vogue des Brodoquin* paru dans LE DEVOIR du samedi 21 janvier dernier.

Je tiens à vous dire que votre façon de traiter indistinctement de deux livres dans le même article me laisse interdite. Que vous le sachiez, d'une manière qui se voudrait spirituelle, n'excuse en rien un tel manque de respect envers les auteurs, et surtout envers vos lecteurs.

Pour ma part, je n'ai pas encore eu la chance de lire *Station Transit* de Geneviève Letarte, mais j'ai eu le bonheur de lire *La Malentendu* de Nicole Houde. Je ne veux pas, ici, décortiquer, analyser et discuter tous les jugements que contient votre article.

Par contre, il m'est impossible de ne pas souligner le mépris avec lequel vous parlez de ces auteurs et de leur écrit. Qu'est-ce qui vous a tant « agacé » dans *La Malentendu* ? Que la richesse et la densité de l'oeuvre aillent au-delà de la pensée et même de l'intelligence des sentiments ? Qu'il faille, pour les comprendre, pressentir ces accumulations de douleur, faire abstraction de son rationnel, et surtout être à l'écoute de sa sensibilité ?

Pourtant, la disposition au monde des émotions n'est pas l'apanage des femmes, mais est à la portée de qui le veut bien. Je ne crois pas que *La Malentendu* soit écrit exclusivement pour les femmes. Vous dites ne pas être « indistinctement macho ». Le seriez-vous indistinctement ? ...

— ISABELLE HODGSON  
Sherbrooke, 27 janvier

■ Des fois oui, des fois non, me dit ma femme. F.H.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél. 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR. Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56, 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62, 3 mois \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# Les lenteurs de la justice à Montréal

GÉRARD BEAUPRÉ

**LIBRE OPINION**

L'auteur de cette libre opinion est un ex-bâtonnier de Montréal.

IL FAUT d'abord féliciter l'animateur, Simon Durivage, et les responsables de l'émission « Le Point » pour avoir abordé sur les ondes de la télévision nationale, le 10 janvier dernier, cette question d'intérêt public.

Il est en effet à peine nécessaire de rappeler ici que les délais incroyablement longs dans l'audition des procès en Cour supérieure du district de Montréal (en matière civile) constituent pour les justiciables un quasi déni de justice. Quatre éminents avocats avaient été invités par M. Durivage pour en discuter: le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, le député libéral, Me Herbert Marx, Me L.P. de Grandpré, ex-bâtonnier et ex-membre de la Cour suprême du Canada, et Me Jean Crépeau, membre d'un important comité du Barreau de Montréal.

De vrais experts, avait prévenu l'animateur. Évidemment, tous ont

exprimé l'avis que la justice à Montréal devait être plus expéditive sous peine de devenir... injuste. Interrogés par l'animateur sur les causes de ces longs délais dans l'audition des procès, les « experts » ont fourni des explications pour le moins étonnantes! Ainsi, l'honorable député Marx, membre de l'opposition, s'attaque au gouvernement. À première vue, cela paraît normal de la part d'un membre de l'opposition. Mais les raisons qu'il invoque sont ahurissantes! Il nous parle de l'absence de papier de toilette dans les W.C. des juges pour expliquer la lenteur du processus judiciaire! À croire que la longueur des délais dans l'audition des causes se mesure au temps pris par les juges pour s'essuyer les mains!

De la même manière l'honorable invité semble attribuer au huis-clos intégral en matière de droit familial les délais de quelque 24 mois pour l'audition des divorces contestés.

Les corridors du 16<sup>e</sup> étage du Palais de justice sont, dit-il, remplis à pleine capacité alors que les salles d'audience ont perdu leur auditoire. L'honorable invité aurait-il oublié que les procès se tiennent non pas dans les corridors encombrés mais

bien dans des salles d'audience? La présence en Cour de curieux avides des petites histoires des voisins n'a jamais favorisé la rapidité des procès! Je vous fais grâce du reste de l'intervention: on y chercherait en vain des explications valables. Quant aux solutions... Faut croire que pour certains politiciens, l'électeur est plus important que le justiciable!

Pour Me Crépeau, ces délais honteux dans l'audition des procès sont en substance le résultat de trois facteurs diaboliquement combinés: 1) le trop grand nombre d'avocats à Montréal (car dans le reste de la province, tout va bien); 2) l'esprit indifférent contestataire de nos concitoyens montréalais; 3) un rapide jeu de cache-cache de preuves doublé d'un « slow down » (pour employer un anglicisme à la manière de Me Crépeau) des dossiers par les avocats de la métropole. Et voilà comment un membre du Barreau de Montréal et de l'un de ses importants comités explique la grave maladie dont souffre la Justice de notre district! Faut-il en rire?

D'abord la prolifération des avocats, selon le système Crépeau, devient l'ennemi d'une saine justice

alors que leur rareté en assure l'éternelle survivance! Le sens commun toutefois n'oblige-t-il pas à conclure qu'un plus grand nombre d'avocats assure de plus rapides services? À la condition bien sûr qu'il ait des juges disponibles! Mais le sens commun n'a sans doute pas de sens!

Et pourquoi les Montréalais seraient-ils plus contestataires que nos vaillants concitoyens de Sherbrooke, de Trois-Rivières ou même de Québec? Ne serait-ce pas précisément à cause du retard dans l'audition de nos contestations que nous devenons contestataires! En fait, Me Crépeau nous conseille d'entreprendre moins de contestations... comme ça, il y aurait moins de procès et, par conséquent, moins de retard dans l'audition des procès! C'est lumineux et La Palice n'aurait pas dit mieux!

Ensuite, selon le même expert, les avocats d'ici conserveraient dans des voûtes secrètes les preuves qu'ils ont l'intention de présenter au procès! Manoeuvre astucieuse qui aurait pour effet, d'une part, de surprendre l'adversaire et, d'autre part, d'allonger l'audition d'une cause par l'élaboration d'une preuve souvent inutile.

Il me paraît plus réaliste de dire

que les avocats tentent, dans les limites permises, d'éviter les procès, de conclure des règlements satisfaisants. Pour ce faire, ils n'hésiteront pas à faire connaître à la partie adverse les moyens de preuve dont ils disposent. En matière civile, et contrairement aux causes pénales, il n'y a pas de « preuve miracle », genre preuve d'alibi ou d'aliénation mentale spontanée que l'on a intérêt à ne pas dévoiler trop tôt! Les vrais problèmes en matière civile sont des problèmes de droit! Ces problèmes, ni Me Crépeau ni moi ne pouvons les cacher dans un coffre-fort en attendant le procès!

Quant aux avocats qui s'enrichissent en faisant « trainer » les dossiers, Me Crépeau se réfère sans doute à cette époque où certains clients corporatifs poursuivis en dommages avaient avantage à faire retarder l'audition de leurs procès: à la fin, la condamnation ne portait intérêt qu'au taux légal (5%). Pendant de longs délais, ces clients conservaient l'argent qu'ils devaient aux poursuivants et le plaçaient à des taux de rendement bien supérieurs au taux légal. Mais ça, c'est une autre histoire et Me Crépeau n'en a pas parlé! Pour les avocats, cependant, les honoraires n'ont jamais aug-

menté en fonction de la durée du sommeil des dossiers!

Mais voici le clou de l'émission: le sens civique, l'esprit communautaire, l'intérêt public, voilà des notions qui, selon Me de Grandpré, fleurissent moins bien sur les rives du Saint-Laurent que sur les bords du lac Ontario ou sur les plages de l'océan Pacifique! C'est pour cette raison, entre autres, que le processus judiciaire serait plus lent à Montréal qu'à Toronto ou à Vancouver!

Là, je ne suis pas d'accord, mais pas d'accord du tout. S'il est vrai que « La fierté a une ville », je ne connais pas de ville qui ait le monopole du civisme. Ce genre d'explication, en plus d'être peu convaincant, est pour le moins blessant et ne favorise sûrement pas l'amélioration du civisme des Montréalais, si tant est qu'il doive être amélioré.

Au total, l'émission du 10 janvier rassemblait tous les éléments susceptibles d'ahurir les téléspectateurs et de confondre plus d'un animateur de télévision et, pourquoi pas, plus d'un ministre de la Justice!

Enfin, je me demande si le Conseil du Barreau de Montréal ne devrait pas faire « Le Point » sur toute cette question...

## La réforme du Sénat canadien — 2

Extraits du rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat.

PRÉSENTÉ tous les témoins qui ont proposé un Sénat élu ont recommandé que le Sénat n'ait pas le pouvoir de renverser le gouvernement. Nous abandonnons dans le même sens. Il est malsain, en régime parlementaire, que le gouvernement ait deux maîtres dont les volontés peuvent être, à l'occasion, diamétralement opposées.

### Les pouvoirs du Sénat

Plusieurs témoins ont soutenu qu'un Sénat élu devait disposer de pouvoirs législatifs égaux à ceux de la Chambre des communes, ou plus exactement continuer à disposer de tels pouvoirs, puisque la Loi constitutionnelle de 1867 les lui reconnaît. On a argué que deux corps législatifs, issus du suffrage universel, devaient être en toute logique sur un pied d'égalité. On s'est inquiété enfin de la qualité des candidatures que susciterait une assemblée dont les pouvoirs seraient par trop inférieurs à ceux des Communes. Cette formule aurait eu pour effet de conférer au Sénat un pouvoir de veto absolu sur tous les projets de loi votés par la Chambre des communes, ou du moins sur tous les projets de loi à l'exception des projets à incidence financière. En cas de désaccord persistant entre les deux chambres, le projet de loi litigieux aurait pu rester en plan, ou une commission mixte paritaire aurait pu tenter d'en arriver à une rédaction transactionnelle. Certains ont proposé, en cas de désaccord persistant, qu'on tienne une séance commune des deux chambres, où les textes litigieux seraient soumis à un vote majoritaire; et si cette procédure échouait, qu'on dissolve les deux chambres et déclenche des élections.

Ainsi donc, un veto absolu du Sénat alourdirait bien plus le processus parlementaire qu'un veto suspensif.

Le gouvernement serait responsable devant les deux chambres. La double dissolution, d'autre part, multiplierait les consultations électorales, tandis que la menace de dissolution fournirait au gouvernement un moyen de pression sur le Sénat. Mais ce qui surtout nous fait écarter le veto absolu, c'est la possibilité, sinon la probabilité, d'un blocage continu des institutions parlementaires. L'expérience du Sénat australien, dont les pouvoirs législatifs sont pratiquement égaux à ceux de la première chambre, montre assez que ces craintes n'ont rien d'imaginaire.

Aussi avons-nous jugé plus sage et plus conforme au génie du parlementarisme d'accorder au Sénat le pouvoir de retarder l'adoption d'une mesure votée par la Chambre des communes, mais non celui de l'empêcher. À cette fin, le Sénat jouirait d'un veto suspensif d'une durée maximum de 120 jours de séance, divisée en deux périodes de 60 jours. Ce veto ne pourrait cependant être utilisé à l'encontre d'un projet de loi de subsides. Voici comment fonctionnerait le mécanisme que nous envisageons:

a) Les projets de loi adoptés par la Chambre des communes seraient transmis sans délai au Sénat.

b) Dans les 60 jours de séance suivant la transmission d'un projet de loi, le Sénat devrait se prononcer définitivement à son sujet, soit en l'adoptant, soit en le rejetant, soit en l'adoptant avec des amendements. Un projet de loi sur lequel le Sénat ne se serait pas prononcé dans le délai prescrit pourrait être présenté directement au gouverneur général, pour la sanction royale.

c) Un projet de loi adopté par la Chambre des communes et rejeté par le Sénat ne pourrait être soumis à la sanction royale que si les Communes l'adoptaient de nouveau, sans amendement. Cette nouvelle adoption ne pourrait intervenir qu'après un laps de 60 jours de séance depuis le rejet du Sénat.

d) Si le Sénat amendait un projet de loi adopté par la Chambre des communes, cet amendement serait transmis aux Communes qui de-

vraient se prononcer à son sujet soit en l'acceptant, soit en le rejetant. Dans le premier cas, le projet amendé serait présenté immédiatement au gouverneur général pour la sanction royale. Dans le second cas, il pourrait aussi être présenté à la sanction royale mais seulement après un laps de 60 jours de séance depuis la transmission de l'amendement du Sénat. À l'expiration de ce délai, la Chambre devrait se prononcer sur l'amendement et sur le projet de loi dans son ensemble. La même règle s'appliquerait aux projets de loi pour lesquels la Chambre accepterait certains amendements du Sénat et en rejetterait d'autres.

e) Le calcul des 60 jours de délai prescrit ne tient compte que des jours où l'une ou l'autre des chambres du Parlement tient séance.

Nous proposons d'utiliser les jours de séance plutôt que les jours civils, pour éviter les distorsions dues aux ajournements prolongés et aux congés. À toutes fins utiles, la durée maximum du délai varierait entre sept et neuf mois, selon la période de l'année.

La question des subsides revêt une importance singulière dans notre tradition parlementaire. Un simple retard dans le vote des crédits budgétaires peut paralyser l'administration publique pendant des mois. Cette éventualité nous paraît inacceptable. Conférer au Sénat un veto suspensif de ces textes reviendrait à lui octroyer, de façon déguisée, le pouvoir de renverser le gouvernement. Aussi proposons-nous de n'accorder aucun pouvoir suspensif au Sénat sur les subsides, ce qui comprend le budget des dépenses, les crédits provisoires et les crédits supplémentaires.

Actuellement, on ne peut introduire les projets de loi à incidence financière en premier lieu au Sénat. Nous souhaitons le maintien de cette règle, sauf pour le budget même du Sénat, de même que pour les projets de loi concernant les élections sénatoriales et l'organisation interne du Sénat. Il est essentiel à son indépendance que le Sénat ait le pouvoir d'i-

itiative en ces matières. Il nous paraît même essentiel qu'il ait toute autorité sur son propre budget. Les sénateurs garderaient, d'autre part, le pouvoir d'introduire des projets de loi sans incidence financière.

### La double majorité

Nous convenons avec plusieurs témoins que, pour tout acte législatif concernant la langue française et les questions culturelles s'y rapportant, la communauté francophone du Canada devrait avoir un poids plus important. Nous entérinons la proposition que toute loi de portée linguistique devrait recevoir l'aval d'une double majorité au Sénat. On a soumis au comité deux façons de calculer cette double majorité. L'une exige la majorité des sénateurs francophones et la majorité des sénateurs anglophones. L'autre, la majorité de tous les sénateurs, pourvu que cette majorité comprenne une majorité de sénateurs francophones.

La deuxième méthode, à l'instar de la première, protégerait la minorité francophone contre tout acte législatif que celle-ci jugerait dangereux pour son intégrité. Mais elle aurait en outre l'avantage de faciliter encore plus l'aval du Sénat pour des lois que la majorité francophone jugerait souhaitables, puisqu'il faudrait alors, pour empêcher l'adoption de telles lois, plus que la simple majorité d'anglophones requise dans le premier cas — dans l'éventualité où ceux-ci devraient voter sans l'appui des francophones. Et comme la Chambre des communes ne pourrait dans ce cas passer outre à l'opposition du Sénat, c'est là une raison de plus pour rendre le rejet plus difficile au groupe majoritaire. La seconde méthode ayant cette vertu, nous inclinons à lui donner notre préférence.

Une telle formule ne serait efficace que si le veto du Sénat en ces matières était absolu. Autrement dit, un projet de loi ou une partie de projet de loi de portée linguistique ne pourrait devenir loi sans avoir reçu l'aval d'une double majorité au Sénat. Pour identifier ces projets de loi ou parties de projets assujettis à la

double majorité, il faudrait définir des critères et prévoir une procédure de règlement des litiges.

Aux fins de la double majorité, nous proposons qu'on demande aux sénateurs, à l'occasion de la prestation du serment d'office, s'ils se considèrent comme francophones.

### L'approbation de certaines nominations

Nous pensons que les nominations par décret à des organismes fédéraux dont les décisions ont d'importantes incidences régionales devraient être sujettes à un veto de la part du Sénat dans un délai, par exemple, de 30 jours de séance. Si le Sénat n'opposait pas de veto dans ce laps de temps, la nomination serait considérée comme ratifiée.

### L'organisation interne du Sénat

En vertu de l'article 34 de la Loi constitutionnelle de 1867, le président du Sénat est nommé et révoqué par le gouverneur général, sur recommandation du premier ministre. Cette disposition, probablement inspirée par les usages de la Chambre des Lords britanniques, a pour effet de confier la gestion administrative du Sénat une personne qui peut ne pas être le choix de la majorité des sénateurs. Nous estimons que l'indépendance de cette chambre serait accrue si, comme presque toutes les assemblées législatives du monde démocratique, elle pouvait elle-même élire son président tous les trois ans, après chaque renouvellement du Sénat.

Les motifs qui ont justifié l'élection par les sénateurs de leur président s'appliquent a fortiori au choix des leaders au Sénat des formations politiques. Les responsables de la planification des travaux du Sénat ne devraient pas être choisis par les chefs des partis aux Communes. Aussi proposons-nous que le leader du gouvernement et celui de l'opposition au Sénat soient élus par les sénateurs de leurs formations politiques respectives.

Nous avons examiné la question de l'admissibilité des sénateurs au

conseil des ministres. Certains membres du comité attachaient de l'importance au fait que le gouvernement puisse nommer un sénateur ministre quand une province se retrouve sans député du parti gouvernemental. Nous pensons cependant qu'on ne devrait pas nommer des sénateurs au cabinet pour compenser l'incapacité des partis de faire élire des députés dans certaines provinces. La majorité des membres du comité croit également que si des sénateurs deviennent ministres, la solidarité ministérielle l'emportera sur leur responsabilité de représentants régionaux. Nous avons aussi convenu que la possibilité de devenir ministre et la présence de ministres au Sénat rendraient les sénateurs moins aptes à représenter efficacement les intérêts de leurs régions. Nous en avons donc conclu que les sénateurs ne devraient pas être admissibles au conseil des ministres, ni aux postes de secrétaires parlementaires.

Cette interdiction pourrait gêner la présentation et la défense des projets de loi du gouvernement au Sénat. Aussi proposons-nous — comme le règlement du Sénat le permet déjà — que les ministres viennent au Sénat expliquer et défendre leurs mesures législatives. Nous pensons qu'on devrait aussi permettre aux secrétaires parlementaires et aux représentants des ministères de témoigner devant les sénateurs.

À nos audiences publiques, on a proposé des caucus régionaux, qui regrouperaient les sénateurs d'une même région, sans égard aux allégeances politiques, pour mieux souligner leur rôle de représentants régionaux. Une telle pratique correspondrait manifestement à l'esprit et aux orientations générales de notre rapport. Il va de soi que la participation à ces caucus n'empêcherait pas les sénateurs de participer aux traditionnels caucus de partis, qui sont des rouages essentiels du parlementarisme. C'est là d'ailleurs que les sénateurs élus pourront apporter une contribution importante à l'élaboration de la politique des partis. Le fait d'être élus leur donnera plus de poids politique.

## Faire face à l'avenir

LU

PIERRE LAURIN

★ Alvin Toffler, *Les Cartes du futur*, Denoël, Paris 1983.  
★ Bruce Nussbaum, *L'après Pétrole*, Acropole, Paris 1983.

CONNAÎTRE L'AVENIR: voilà une quête séculaire de l'homme. Devant l'incertitude de l'inconnu, les interrogations se bousculent: au fil des millénaires, des « rassureurs professionnels » sont venus reconforter les gens, en leur dépeignant un avenir prometteur. Les futurologues de notre temps sont-ils les héritiers de droite ligne de ces charlatans ou se sont-ils défaits de cette lourde chape en greffant à leur science des colonnes de chiffres, des graphiques multicolores et autres artefacts?

Dans son dernier livre, Alvin Toffler se prononce: on ne peut pas voir précisément de quoi l'avenir sera fait. On ne peut qu'en indiquer les contours. Ainsi, *Le choc du futur*, *La Troisième vague* et *Les Cartes du futur* ne tentent pas une description précise du monde de demain, mais plutôt une tentative d'esquisse de ce que nous préparons les années à venir.

Malgré son caractère modeste, la dernière oeuvre d'Alvin Toffler est importante. On nous dit en préface qu'un « point de vue de gauche » sera opposé aux avancés du célèbre futurologue par un journaliste de la South-End Press de Boston. Et le résultat est assez réussi: les nombreux

clairs-obscur contenus dans *La Troisième vague* sont éclairés par les questions incisives et pertinentes du journaliste. Le passage de la deuxième vague (industrielle) à la troisième (informatique) ne se fera pas sans heurts majeurs comme *La Troisième vague* nous le suggère subtilement, mais au milieu de graves conflits sociaux et de difficultés d'adaptation à une nouvelle manière de vivre. La « démassification » de la société devient, de loin en loin, beaucoup moins évidente. Les grands groupes industriels (qui se consolident en s'entraînant à un rythme d'enfer) ne vont pas du tout dans le sens de la parcellisation souhaitée. Les grands médias opposent une grande force d'inertie au changement: les petits réseaux, à la taille des groupes et des communautés que Toffler dit porteurs d'avenir, s'opposent difficilement aux grands diffuseurs qui rationalisent leurs ressources en s'alliant aux grandes compagnies informatiques. Une transition plus difficile et complexe que celle suggérée précédemment, et qui posera à nos sociétés des questions brûlantes et cruciales.

De Bruce Nussbaum, nous avons un livre et un propos qui ne nécessitent pas les questions extérieures pour être articulés et crédibles.

Dans *L'après Pétrole*, la nouvelle géographie du pouvoir dans le monde, ce journaliste de *Business Week* insiste plutôt sur les changements dans l'équilibre économique mondial que porte en germe le « nouveau paradigme » qu'on nous promet. D'abord, l'OPEP verra son pouvoir s'étaler considérablement: le recours à des énergies douces par des usines peu gourmandes en pétrole aura un effet percutant sur les

ventes des pays producteurs. S'ensuivront aussi, tel qu'on peut l'imaginer, de profonds changements dans les politiques étrangères des États-Unis et des pays européens.

En Amérique, le centre du pouvoir passera de la côte atlantique à la côte pacifique. Les vieux ordres établis, basés à New York, Boston et Détroit symbolisent, pour Nussbaum, le passé (voir aussi Robert B. Reich, *The Next American Frontier*, New York, 1983). L'homme de demain vit déjà, aujourd'hui, à l'Ouest: il est à l'image de Steven Jobs, le cofondateur de Apple, qui du fond de son garage, il y a maintenant cinq ans, lançait une des plus grandes compagnies d'ordinateurs personnels au monde. La Silicon Valley est le creuset de cette nouvelle Amérique: elle basera sa force non plus sur l'automobile, l'acier ou l'énergie à bon marché, mais sur l'intelligence et l'ingéniosité dans les domaines de l'informatique autant que dans celui du génie biologique.

En Europe, les bouleversements seront, là aussi, nombreux. L'Allemagne, maintenant déclinante sur le plan industriel, est, selon Nussbaum, à la croisée des chemins. Les écologistes, qui nous semblaient des gens aux idées articulées annonçant l'avenir, sont ici vus comme des nostalgiques de l'Allemagne paysanne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'attraction qu'exerce l'Allemagne de l'Est et l'URSS et leur mode de production industrielle bien sûr annuleront profondément, toujours selon Nussbaum, l'Alliance atlantique. Il voit venir, avant l'an 2000, une sortie de la RFA de l'OTAN et de la CEE pour tenter une unification avec la RDA. La France, quant à elle, ayant pris de bonnes options sur l'avenir

par le choix informatique, prendrait la tête d'une communauté économique méditerranéenne.

Ces hypothèses, servies par une vaste documentation et une intelli-

gence peu commune, donnent aux choses un nouvel éclairage.

Deux livres importants, donc, qui permettront aux esprits ingénus, que séduisent les scénarios trop optimis-

tes, d'avoir une intelligence plus claire de la réalité. Voyons donc, dans ces deux livres, les modestes contributions d'auteurs qui veulent nous aider à faire face à l'avenir.

## McGill en bref

Paul Badura-Skoda à McGill

Les neumes du chant grégorien, les grandes hypostases de la musique byzantine, le trille, le double mordant de la musique classique sont autant de termes qui appartiennent à la tradition universelle de l'ornementation musicale. Le choix des ornements était laissé à l'interprète ou c'était le compositeur qui indiquait lui-même par écrit la ligne de conduite à venir. Or, signes et termes ont varié d'un compositeur, d'un pays, d'une époque à l'autre. En France par exemple, le pincé est appelé aussi martèlement, flûte ou tremblement mineur; quant aux signes, la même petite croix sur des partitions de compositeurs différents peut indiquer un trille, un pincement, un coulé ou un doublé. L'interprète contemporain qui veut exécuter une oeuvre originale de cette époque doit donc posséder une vaste culture musicale et une longue expérience. Il lui faut d'abord résoudre le problème des ornements car, comme l'écrivait en 1679 l'éditeur et musicien français Bénigne de Bacilly: « Une pièce peut être belle et ne plaira pas, faute d'être exécutée avec les ornements nécessaires. » Pianiste de renom international qui s'est distingué surtout dans le répertoire classique allemand, Paul Badura-Skoda est aussi compositeur et professeur de musique. C'est ce grand interprète de Mozart que les membres du comité des conférences publiques Maxwell Cummings de l'université McGill ont invité pour traiter de la manière dont les grands compositeurs, de Bach à Chopin, se sont servis de l'ornementation pour accentuer l'élément expressif de leurs mélodies. Le public est cordialement invité à suivre les deux conférences-récitals de Paul Badura-Skoda intitulées *Ornementation from Bach to Chopin* qui seront données à 20 heures le mardi 14 et le mercredi 15 février, à la salle Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke. Entrée libre.

### Un site unique

Une forêt où s'épanouissent par centaines les 45 espèces d'arbres indigènes de la région montréalaise, une érablière, une pépinière, une collection vivace de 170 variétés d'arbres et

d'arbustes originaires de tous les coins de l'hémisphère Nord, le tout sur une superficie de 240 hectares: c'est encore mieux que cela l'Arboretum Morgan du collège Macdonald. « L'Arboretum est évidemment un centre de recherche et d'enseignement des modes d'aménagement des boisés pour nos étudiants, » déclare son régisseur, le professeur Dan MacArthur du département des ressources renouvelables de McGill. « Mais les membres de l'Association de l'Arboretum y donnent aussi bénévolement, en toutes saisons, des leçons d'interprétation de la nature à des milliers d'écoliers. » La polyvalence de l'Arboretum Morgan a d'ailleurs été reconnue par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec qui lui a décerné, l'automne dernier, le premier prix du Mérite forestier de la région montréalaise.

### GRATUIT!

Samedi 4 février à 10h: conférence de Mme Jane Bancroft, professeur à l'Université de Toronto: *Suggestopedia: An Approach to Accelerated Language Learning*. Salle 301, pavillon Samuel Bronfman.

Lundi 6 février à 20h15: conférence de Mme Rosemary Radford Ruether, théologienne de la libération et écrivain: *The Challenge of Feminist Theology in the Contemporary Churches*. Salle 26, pavillon Stephen Leacock.

Jeudi 9 février à 16h30: conférence de Mme Sally Weaver, professeur à l'Université de Waterloo: *Does Canadian National Policy Meet Métis Policy?* Salle 738, pavillon Stephen Leacock.

Mercredi 15 février à 16h: conférence de M. Pierre Deniger, député du Parlement canadien: *A Political Perspective on Airline Regulations*. Salle 232, pavillon Stephen Leacock.

Jeudi 16 février à midi: conférence de M. David-Thierry Rudel, historien du Québec à la division d'histoire du Musée national de l'homme à Ottawa: *French Protestantism in Quebec*. Salle 111, pavillon William & Henry Brink.



## Létourneau

conservateurs provinciaux. « Avez-vous posé des questions aux néo-démocrates? Un de leurs députés est à la tête du mouvement contre le français là-bas, et il y a aussi des libéraux qui sont impliqués là-dedans. Ce n'est pas une question de formation politique », a-t-il déclaré.

Le chef du Parti conservateur a assuré hier que son parti se sentait une responsabilité vis-à-vis des minorités et qu'il ne les abandonnait pas.

On sait que le député fédéral conservateur manitobain Jake Epp a tenté de parler avec ses collègues provinciaux mais l'opération, qui se voulait secrète, a échoué. Et, hier, M. Mulroney n'a d'aucune manière laissé entendre qu'il joindrait le geste à la parole.

C'est justement ce qui inquiète M. Létourneau: « Il (M. Mulroney) devrait être plus explicite sur ce qu'il entend par appui au bilinguisme, a-t-il déclaré hier, au cours d'une entrevue au DEVOIR ».

« Je suis convaincu que le Parti conservateur ne comprend rien à la francophonie hors Québec. Ce parti semble n'avoir qu'une vision économique du pays », lance M. Létourneau.

La FFHQ regroupe les neuf associations provinciales de francophones hors Québec et son président, lui-même originaire du village de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, estime que le Manitoba ne peut se permettre de perdre la bataille en cours. Il y a environ 30.000 francophones au Manitoba. La moitié est en Ontario.

Si le Manitoba perdait cette bataille, les répercussions seraient énormes, « très importantes ». Pour les provinces de l'Ouest mais également pour l'Ontario qui aurait un dur coup moral à encaisser.

M. Létourneau croit que « les bigots sortent du bois en temps de crise » mais il demeure convaincu que la population manitobaine n'est pas contre le fait français, comme certains témoignages portent à le croire.

Mais il est d'avis qu'il faudrait reprendre le débat à savoir si « on est prêt ou non à se donner de véritables services en français ».

Car, s'il estime que M. Trudeau (Pierre Trudeau, premier ministre canadien) a sensibilisé les gens à la francophonie canadienne et que sous son ère de réels progrès ont été accomplis dans l'éducation et la fonction publique, M. Létourneau déplore que toute l'action ait été concentrée au niveau fédéral.

« Le gouvernement fédéral aurait dû inciter les provinces à mettre en application la loi sur les langues officielles car c'est avec les provinces et les municipalités que les francophones font quotidiennement affaire », dit-il.

« Aujourd'hui, poursuit-il, si on voulait défendre ce qui a été accompli depuis 15 ans, on n'aurait qu'à brûler les papiers et formulaires de la fonction publique ».

C'est la raison pour laquelle il tient à ce que les francophones élargissent leurs revendications à plusieurs ministères au lieu de ne transiger qu'avec le secrétariat d'Etat, qui oc-

troiera plus de \$20 millions cette année aux francophones hors Québec.

Il se demande par exemple pourquoi le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être n'exigerait pas des provinces qu'elles assurent certains services en français: « le fédéral donne beaucoup d'argent aux provinces. Ne pourrait-il pas faire comprendre aux provinces qu'il est sérieux quand il parle de droits des minorités ».

En bref, le président de la FFHQ constate que concrètement, les droits des francophones n'ont pas franchi les paliers provincial et municipal. A quoi cela sert-il d'apprendre le français si le contexte et l'infrastructure sont inexistantes, se demande M. Létourneau en pensant aux nombreux anglophones qui étudient dans les écoles françaises. La plupart espère ainsi obtenir un travail dans un ministère fédéral plus facilement mais, prévient M. Létourneau, l'embauche se fait déjà plus rare dans la fonction publique.

M. Létourneau sait que la Société franco-manitobaine préfère que le gouvernement fédéral reste discret dans son appui à la cause du bilinguisme au Manitoba, de peur d'effrayer une population qui ne porte pas M. Trudeau dans son cœur et associe le fait français au premier ministre, mais lui-même a des réserves sur la sagesse du silence.

Et une autre chose est certaine, il attend avec impatience que le gouvernement fédéral dissipe le malentendu sur sa position dans la cause que les Franco-ontariens ont portée devant les tribunaux pour savoir si la Constitution leur donne ou non le droit de gérer leurs établissements scolaires. Le procureur du gouvernement fédéral a en effet semé l'émoi en présentant une interprétation allant à l'encontre des revendications des Francophones.

Mais aucun ministre n'a encore daigné répondre à la FFHQ.

## Pourquoi

linguistique du gouvernement fédéral, l'affichage à l'aéroport est partout bilingue. Or, un fonctionnaire a découvert que les inscriptions sur les boîtes à journaux étaient en anglais seulement et a demandé qu'on y appose des affiches bilingues. L'affaire a fait les manchettes. Elle sert, depuis, de munition aux conservateurs pour s'opposer à la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles, comme le propose le projet de résolution constitutionnelle actuellement débattu à l'Assemblée législative.

Évoquant cette affaire, mercredi après-midi, le leader conservateur, M. Gary Filmon, s'est écrié: « Voilà ce qui va se passer si l'anglais et le français deviennent langues officielles. Il y aura toujours un fonctionnaire pour faire planer des menaces sur les gens. » L'affaire des boîtes à journaux unilingues a eu d'autant plus d'impact anti-Trudeau que le ministre des Transports, responsable de l'aéroport, est lui-même M. Lloyd Axworthy, l'un des deux députés libéraux manitobains à la Chambre des communes.

Le débat autour du projet de loi constitutionnel (qui porte, lui, sur l'usage des langues officielles à la Législature et devant les tribunaux) et sur la loi 115 (qui porte sur les services gouvernementaux) se poursuit à travers un curieux mélange d'arguments rationnels et farfelus, laissant percer parfois une ignorance crasse.

Le plus bel exemple à cet égard est sans doute celui de M. Schwartz, précédemment cité. Les francophones, dit-il, ont pu « retenir leur culture, leur langue et leur religion sans interférence aucune », la suppression des écoles françaises au tournant du siècle ne lui dit rien et sans doute à nombre de ses compatriotes. Il ignore aussi, sans doute, que 44 % des francophones parlent dorénavant l'anglais à la maison et que le taux d'assimilation chez eux a grimpé au cours des dix dernières années de 40 %. Il suffit du reste d'être quelques heures au contact des Franco-Manitobains, surtout les jeunes, pour constater l'incroyable facilité avec laquelle ils passent spontanément du français à l'anglais dans leurs conversations.

Ignorant tout de la situation réelle de leurs compatriotes francophones, certains Manitobains ont peur. La théorie du complot fédéral qu'incarne le bilinguisme à la Trudeau en est l'expression la plus fréquente. On en lit un peu partout les manifestations. On craint le french power takeover. « Our country will soon be run by nothing but francophones » écrit une lectrice dans le *Free Press* mercredi. Les unilingues anglais vont être jetés en dehors de l'armée et de la RCMP, ajoutait-elle. Le projet du gouvernement, c'est « un complot pour augmenter la population française du Manitoba » écrit un autre.

« Que les gens qui veulent vivre dans la culture française, s'en aillent au Québec » clame un autre. Le Nouveau-Brunswick est bilingue et les gens « haïssent cela ». Le gouvernement Pawley va créer deux classes de citoyens: « On jette les bases de l'apartheid ». Les non-francophones vont être des citoyens de seconde classe, répète-t-on. « L'anglais c'est la langue universelle, écrit un autre ».

A côté de ce langage peu rationnel, on peut lire et entendre d'autres arguments plus crédibles contre la reconnaissance du bilinguisme officiel. Le plus fréquent est le suivant: comment justifier un statut officiel pour une minorité qui compte à peine 6 % de la population. Les Ukrainiens sont plus nombreux. L'argument des deux peuples fondateurs est rapidement repoussé: « C'est une théorie qui est bonne dans l'Est » nous a dit une journaliste. Elle ne s'applique pas ici. Ou comme l'écrivait un lecteur du *Free Press*: « Canada can be said to be bilingual federally and unilingual provincially ».

Fidèles à cette même conception des choses, les conservateurs ont d'ailleurs proposé un amendement au projet de résolution constitutionnelle pour justement y supprimer le

mot tabou: « officiel ». Autre argument qui a toutes les apparences de la rationalité: « Les francophones sont déjà bilingues - répète-t-on partout. Pourquoi organiser des services en français? C'est coûteux! »

Effectivement 4 % seulement des francophones sont unilingues français.

Cette question des services francophones suscite bien des appréhensions. Des services en français, cela veut dire des postes bilingues et donc la nécessité pour obtenir ces postes d'apprendre le français. Ici encore le spectre du modèle fédéral pointe à l'horizon.

En pratique cependant, le gouvernement a pour ainsi dire « passé le test » puisqu'il a finalement reçu l'appui des fonctionnaires provinciaux. Néanmoins, l'opposition conservatrice continue à jeter de l'huile sur le feu: « Qui nous dit que vous n'allez pas vouloir demain enchaîner dans la constitution la loi 115 sur les services en français? » clamait mercredi M. Gary Filmon. Le leader de la majorité, Andy Austett était bleu de rage.

Dernier argument suprême: la population est très majoritairement contre le gouvernement, chacun fait référence aux référendums municipaux d'octobre dernier où 75 % de la population semble s'être opposée au projet gouvernemental.

La réalité est plus difficile à interpréter. Apparemment on rejette deux choses. D'abord la méthode avec laquelle le gouvernement Pawley a procédé. On lui en veut d'avoir négocié secrètement un accord avec la Société franco-manitobaine, puis de l'avoir sortie du chapeau comme un lapin en mai dernier et, subseqüemment de vouloir l'imposer envers et contre tous.

Cette méthode a beaucoup divisé la population, m'indiquait le chauffeur d'autobus mardi soir, en rentrant de l'aéroport.

On rejette aussi et surtout le symbole que représente la reconnaissance du caractère officiel du français. Le gouvernement s'en est d'ailleurs lui-même rendu compte et a modifié sur ce point son projet initial de résolution. La première proclamait sans plus que « l'anglais et le français sont les langues officielles du Manitoba ». La deuxième version actuellement débattue a une formulation moins directe: « vue que le français et l'anglais sont les langues officielles du Manitoba, la liberté d'employer l'une ou l'autre... ».

Mais sur la question des services aux francophones (le bill 115) l'opposition paraît moins dure. C'est ainsi qu'un sondage mené en octobre dernier indiquait que 61 % des répondants estimaient que les services essentiels (tribunaux, police, immatriculation) devaient être disponibles en français.

Une dernière chose frappe l'observateur québécois: alors que dans les milieux anglophones l'opposition est tapageuse, voire parfois menaçante, les milieux francophones sont depuis quelques mois extrêmement réservés et silencieux. Ils ne se sont même pas présentés en commission parlementaire la semaine dernière sur le projet de loi 115. L'hebdomadaire *La Liberté* accorde à ces débats, depuis au moins ses derniers numéros, une place extrêmement modeste. Mercredi soir, un jeune écrivain talentueux lançait un ouvrage au milieu de la jeunesse de Saint-Boniface. Pas une seule allusion au débat actuel.

Jean-Pierre Dubé, rédacteur en chef de *La Liberté* explique: les francophones se sont fait entendre largement l'automne dernier, nous avons amplement traité de la question. Pour l'heure la parole est aux législateurs ».

## Le débat

tut que les autres groupes n'auraient pas. La soirée a duré deux heures trente. Elle a commencé par l'O Canada et s'est terminée comme elle se doit par le God Save the Queen.

Le gouvernement néo-démocrate de M. Pawley avait de nouveau échoué hier après-midi dans sa tentative de faire adopter une motion de clôture qui aurait mis un terme au débat sur le projet de résolution constitutionnelle touchant les langues officielles au Manitoba.

Au moment du vote, les conservateurs de M. Gary Filmon ont eu recours à leur tactique habituelle. Ils se sont simplement retirés de la Chambre sous les hués de la majorité. C'est la huitième fois depuis deux semaines qu'ils ont recours à ce moyen.

C'était la quatrième fois que le gouvernement de M. Howard Pawley tentait en vain d'invoquer la motion de clôture.

Théoriquement, le président de l'Assemblée pourrait lui-même obliger les députés à voter sur la motion de clôture et subseqüemment sur le projet de résolution constitutionnelle mais, nous a dit le porte-parole du premier ministre Pawley, ce serait là une responsabilité très lourde pour le président. Le gouvernement compte plutôt sur l'opinion publique pour désarmer l'opposition qui va finir, a-t-il dit, par perdre sa crédibilité en refusant au gouvernement de prendre ses responsabilités.

A la faveur d'une trêve de deux jours, au début de la semaine, le comité sur le projet de loi sur les services bilingues a pu continuer ses travaux et le débat sur la résolution constitutionnelle s'est poursuivi en Chambre.

Le leader de l'opposition à la Législature, M. Harry Enns, a déclaré que le moment choisi par le gouvernement pour déposer sa motion de clôture le laissait perplexe, très peu de membres de l'opposition ayant eu l'opportunité de prendre la parole sur la question. « Cette manoeuvre est arrivée comme une surprise », a-t-il déclaré aux journalistes après que les conservateurs eurent quitté la Chambre aux cris de *Le vote, le vote, le vote*, lancés par les membres du gouvernement pour justement y supprimer le

leader du gouvernement en Chambre, M. Andy Anstett, a expliqué qu'il y avait des craintes que les conservateurs n'inondent la législature de sous-amendements à la résolution, et ce ad vitam aeternam.

Mais plutôt que d'imposer effectivement la motion de clôture, M. Anstett a indiqué qu'il espérait que les conservateurs feraient leur devoir et voteraient sur la résolution — un vote qu'ils perdront, naturellement, à cause de la majorité gouvernementale.

Les conservateurs détiennent 23 sièges et les néo-démocrates 32. Il n'y a pas d'autres partis à l'Assemblée législative, mais on y trouve un indépendant et un ancien néo-démocrate qui s'est rebellé contre la volonté du NPD d'étendre les droits du français.

En revanche, les Tories comptent sur les manifestations contre le bilinguisme pour démontrer que ce sont bien eux, et non les néo-démocrates, qui représentent la majorité des Manitobains.

MM. Pawley et Anstett maintiennent qu'il vaudrait mieux pour le Manitoba de régler la question du français lui-même plutôt que de permettre à la Cour suprême d'imposer son verdict.

La résolution constitutionnelle et le projet de loi sur le bilinguisme ont justement été conçus pour éviter que la Cour suprême statue sur la validité des lois manitobaines, font-ils valoir.

## La question

que si le PQ sortait vainqueur des élections, il devrait immédiatement mettre en branle le processus de la souveraineté et amorcer les négociations avec le gouvernement fédéral.

« Il faut, a déclaré M. Lazure à la Presse canadienne, conserver dans notre programme ce qui a été adopté par le congrès du parti, à moins que, démocratiquement, il ne change d'idée en juin. Moi, je suis venu en politique pour l'indépendance. Alors, pour moi, ça doit demeurer le thème central de la prochaine élection ».

Cela dit, le ministre considère que puisqu'on ne peut discuter de l'indépendance « dans l'abstrait », il faut que cette question soit reliée aux grandes préoccupations de l'heure et, en particulier, à l'économie.

« L'important, c'est de ne pas reculer, dit-il, si on veut aller chercher les 10 % qui nous ont manqué lors du référendum de 1980. Je pense qu'on pourra aller chercher une partie au moins de ces 10 % dans la mesure où on aura réussi, par des actions concrètes, à démontrer qu'on peut non seulement gérer notre économie mais la faire croître et la développer ».

Selon lui, lorsqu'on veut absolument opposer indépendance et économie en faisant des enjeux différents du prochain scrutin, on contribue à brouiller les cartes puisque les deux sont indissociables.

« Pour moi, a-t-il expliqué, les deux thèmes sont également importants. Mais si on veut absolument me forcer à choisir, je m'identifierai au camp des indépendantistes plus durs, plus purs, comme on dit ».

« Si on gagnait une élection centrée sur l'indépendance associée à l'économie, poursuit-il, moi je suis de ceux qui croient qu'on devrait mettre en branle le processus de la souveraineté, ce qui veut dire qu'il faudrait immédiatement commencer à négocier avec le fédéral. Les chances sont qu'à ce moment-là, il y aura des interlocuteurs différents à Ottawa ».

Le débat sur l'enjeu des prochaines élections au Québec a été amorcé il y a deux semaines lorsque le ministre Yves Bérubé a évoqué la possibilité de mettre l'option indépendantiste du PQ en veilleuse, histoire de ne pas lui infliger une défaite inutile.

Son point de vue avait été repris, les jours suivants, par ses collègues Yves Duhaime, Rodrigue Biron et, dans une moindre mesure, par M. Pierre-Marc Johnson.

Entre-temps, à Montréal, M. Gilbert Paquette affirmait qu'au référendum de mai 1980, le PQ a commis une erreur en sollicitant de la population un mandat de négocier la souveraineté-association. Un « oui » à la question « aurait dû signifier un oui à la souveraineté, pas un oui pour négocier », a déclaré le ministre de la Science et de la Technologie, qui donnait, hier, une conférence de presse sur un investissement dans le domaine de la microélectronique.

Le ministre trouve inutile de quémander « du fédéral quatre ou cinq pouvoirs qu'on n'a pas ». « Il est plus facile de se donner la souveraineté que de solliciter un mandat de négocier plus de pouvoirs ».

Selon le ministre et député de Rosemont, l'étapisme a résulté en une mauvaise impression laissée aux militants et à la population. « Le défaut de l'approche de dire 'Donnez-nous le mandat pour négocier' est de créer un tampon, de retarder l'échéance; cela éloigne ceux qui croient vraiment en la souveraineté en leur donnant l'idée qu'elle est difficile à réaliser ».

Aux yeux de M. Paquette, il est non seulement nécessaire mais aussi conséquent que les prochaines élections portent sur le projet de société du gouvernement péquiste. Ce projet de société, il importe cependant de l'actualiser, de le rapprocher des besoins des électeurs. Interrogé à savoir si la population veut vraiment entendre parler de souveraineté, M. Paquette a répondu que « la population sera intéressée si c'est pour faire quelque chose de concret avec le projet de société, si on en fait quelque chose qui colle à leurs besoins ».

« On a un projet de société, mais la souveraineté n'est qu'un moyen de le concrétiser. » Pour que les électeurs adhèrent à ce projet de so-

ciété, il importe de leur démontrer que le projet comporte des améliorations au niveau de la qualité de vie, de l'emploi, du développement économique.

Si le parti met en veilleuse son option fondamentale, croit M. Paquette, il perdra des appuis, contrairement à ce que plusieurs laissent entendre. « La meilleure façon de mettre en péril l'option est de ne pas en parler aux élections ».

C'est un complet remaniement des idées que suggère le ministre de la Science et de la Technologie. Il favorise aussi un remaniement ministériel et l'injection de sang neuf dans le cabinet: « Il est important pour certains ministres d'avoir de nouveaux défis. Et il existe au sein du cabinet un consensus général à cet effet ».

M. Paquette n'a cependant nommé aucun député « ministrable », ni aucun des ministres susceptibles d'être mutés.

## L'armée

civiles ».

Toutefois, l'armée libanaise aurait réussi hier en fin de soirée à reprendre les trois positions que les militaires chiites d'Amal avaient occupées au cours de l'après-midi sur la ligne de démarcation entre la banlieue sud et le secteur est de Beyrouth, a affirmé Radio-Liban (officielle).

Les combats se poursuivaient dans les secteurs de Hay el Mouallame et Hay Baladi où l'armée a récupéré ses positions, selon la radio.

De source officielle libanaise, on indique que l'armée libanaise a lancé une contre-offensive dans le secteur de Mar Mikhaïl en début de soirée et a réussi à reprendre ses positions près de cinq heures plus tard.

Le mouvement Amal a démenti fermement ces informations, affirmant qu'il détenait toujours les positions occupées au cours de la journée. Un responsable de ce mouvement a en outre indiqué que le violent pillage de la banlieue sud continuait.

En outre, « Radio-Liban » (officielle) a indiqué que des contacts intensifs ont eu lieu hier soir en vue « d'aboutir à un cessez-le-feu et circonscrire la grave détérioration de la situation dans la capitale ».

Mais en fin de soirée, ces contacts n'avaient toujours pas abouti. De source proche d'Amal, on précise que les médiateurs envisagent d'obtenir au moins des engagements pour la cessation des bombardements attendant de trouver une « formule » sur les modalités de cessez-le-feu.

D'autre part, Radio-Liban a indiqué que quatre obus sont tombés hier soir sur les collines surplombant la ville de Zahle, à une quarantaine de km à l'est de Beyouth, à majorité chrétienne dans la Bekaa, sous contrôle syrien.

La « Voix de la montagne » a rapporté que plusieurs localités de la montagne étaient également pilonnées hier soir et que l'artillerie du PSP ripostaît aux sources de tirs.

La Croix-Rouge libanaise a lancé dans la soirée un appel aux donneurs de sang. Selon un bilan encore partiel, cinq personnes ont été tuées dans la montagne et à Beyrouth par les tirs, tandis que 54 personnes ont été blessées, y compris un soldat français, atteint par un éclat d'obus à proximité du carrefour de Tayyoune, non loin de la résidence des Pins.

Enfin, les « marines » de la force multinationale qui se trouvent dans le secteur de l'aéroport, à proximité de la banlieue sud, n'ont pas été atteints par les tirs hier. Leur porte-parole a également démenti des informations diffusées par la « Voix de la montagne » et Radio-Damas affirmant que la marine américaine a pilonné des positions dans la montagne.

D'autre part, la déclaration du prince héritier saoudien, l'émir Abdallah Ben Abdel Aziz, sur la nécessité d'un retrait du Liban des forces américaines et israéliennes témoignant de l'irritation croissante de l'Arabie saoudite devant le piétinement des négociations pour le règlement de la question libanaise, estimaient hier les observateurs.

Elles viennent en effet s'ajouter au retour à Ryad du principal négociateur saoudien chargé de cette question, M. Rafic Hariri. Celui-ci a regagné la capitale du royaume, après des discussions marathons tenues à Damas et qui n'ont abouti à aucun résultat, malgré le poids supplémentaire que représentait l'envoi par l'Arabie saoudite d'un émissaire spécial du roi Fahd porteur d'un message.

M. Hariri n'a fait aucune déclaration et on ignore s'il doit regagner la Syrie ou le Liban.

On remarque notamment que si le prince héritier saoudien a parlé dimanche, devant un groupe d'hommes d'affaires américains, ce n'est que mercredi soir que l'agence de presse gouvernementale a publié ses propos, c'est-à-dire après le retour de M. Hariri, comme si les autorités de Ryad voulaient donner une crédibilité à la thèse du journal libanais *An-Nahar*, selon lequel l'Arabie saoudite serait prête « à se laver les mains de cette affaire ».

Sur le fond, toutefois, les déclarations du second personnage du royaume saoudien ne constituent pas une modification de la position de Ryad.

Les dirigeants saoudiens ont toujours estimé que c'étaient aux Libanais eux-mêmes de régler leurs problèmes, avec l'aide de leurs frères arabes. Ils se sont également toujours refusés à mettre en parallèle la présence au Liban de soldats syriens — venus dans le cadre d'une force arabe dont faisait également partie l'Arabie saoudite — et celles de soldats israéliens, qui résulte d'une invasion pure et simple.

Depuis l'été dernier, Ryad s'emploie à réconcilier le Liban et la Syrie, ce qu'a tenté en vain le ministre saoudien des Affaires étrangères, le

prince Saoud Al-Fayçal, lors de trois réunions tripartites avec ses homologues libanais et syrien.

Le prince Abdallah, estime-t-on, a peut-être voulu tenter sa chance dans ce rapprochement en réclamant le départ des soldats américains. Il est en effet considéré comme plus proche des dirigeants syriens — avec lesquels il entretient des contacts étroits — que son frère le roi Fahd.

Il convient donc maintenant, souligne-t-on dans le Golfe, d'attendre les résultats des entretiens qu'aura demain à Paris le roi Fahd avec les dirigeants français à ce sujet.

Le gouvernement américain a réagi avec réserve aux propos prêtés au prince héritier saoudien selon lesquels ses marines américains devraient se retirer du Liban pour permettre à la Syrie de retirer ses troupes.

Interrogé sur ces déclarations, rapportées mercredi par l'Agence de presse gouvernementale saoudienne (SPA), le porte-parole de la Maison blanche a estimé, sans autres précisions, qu'une fois « replacés dans leur contexte », les propos du prince Abdallah Ben Abdel Aziz apparaîtraient certainement « moins surprenants ».

Le département d'Etat a pour sa part indiqué que l'Arabie saoudite a informé les États-Unis qu'elle « soutient la demande libanaise d'un maintien de la force multinationale » à Beyrouth. « Nous en concluons que telle est toujours la position du gouvernement saoudien », a ajouté un porte-parole du département d'Etat.

## Les tories

sera présidé par le député Perrin Beatty, qui a mené depuis deux mois l'attaque conservatrice sur les agissements du ministère du Revenu. Il sera secondé par trois autres députés et par le sénateur Guy Charbonneau. On a retenu par ailleurs les services-conseils d'un cabinet d'avocats d'Ottawa spécialisé dans les questions d'impôts.

Les conservateurs ont profité hier de la période des questions pour faire état abondamment de la création de leur groupe de travail qui commencera sa tournée canadienne au début de mars. À plusieurs reprises, ils ont demandé au ministre Busières de garantir à tout citoyen et à tout employé de Revenu Canada qui irait témoigner devant les députés qu'il ne serait victime d'aucune représaille, par la suite, de la part du gouvernement.

Selon le ministre, les députés conservateurs qui semblent avoir la manie de la persécution devraient savoir qu'il n'y a rien à craindre d'un gouvernement qui a adopté la Charte des droits et libertés. On lui a répliqué que l'on a maintenant besoin d'une charte des droits des contribuables.

La formation du groupe de travail conservateur ne mettra pas fin au harcèlement quotidien du gouvernement à la Chambre des communes sur la gestion de Revenu Canada. M. Beatty a souligné hier, en conférence de presse, qu'on mettra toute la pression nécessaire pour amener le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, à amorcer quelques changements dès la présentation de son budget le 15 février.

Le ministre du Revenu a par ailleurs présenté hier des excuses pour la confusion qu'a pu créer cette semaine la publication d'un communiqué de son ministère sur la condamnation de 107 contribuables accusés d'évasion fiscale. Le communiqué contenait les noms des contribuables condamnés ainsi que ceux qui avaient été acquittés. La publication des noms des personnes innocentes veut contribuer à réparer le tort qu'elles ont subi en ayant été accusées, mais il y a eu une confusion en raison du titre du communiqué, a-t-il reconnu.

## 3,000 places

que, la chimie, la géologie, la physique, les mathématiques et la biologie et elle vise à doubler sa capacité d'accueil d'ici cinq ans en informatique, notamment, où affluent des milliers de demandes d'admission chaque année.

L'U de M compte également mettre l'accent sur les études supérieures (maîtrise, doctorat) où elle compte déjà 8.000 inscrits. Rappelons que l'U de M accordait l'an dernier 4.600 baccalauréats, 1.478 maîtrises et 144 doctorats, soit environ 25 % de ses diplômés aux études supérieures. « Nos exigences demeureront les mêmes car les candidats doivent savoir que les études supérieures sont très exigeantes, mais nous signalons aux gens que chez nous, il y a de la place! » a affirmé M. Lacoste.

Cette « ouverture » de l'Université de Montréal n'est pas un rattrapage, affirme le recteur de l'U de M, bien qu'il doive avouer que la progression des admissions avait de beaucoup diminué au cours des dernières années pour atteindre une croissance nulle il y a deux ans. L'U de M peut accueillir facilement 3.000 étudiants de plus l'an prochain parce que certaines de ses ressources humaines et matérielles étaient sous-employées, d'expliquer M. Lacoste, et qu'elle a procédé à une rationalisation de ses programmes (regroupements de cours, etc). Le gouvernement s'est aussi engagé, a précisé M. Lacoste, à mieux financer les coûts marginaux de cette nouvelle clientèle des universités; mais sur ce point, M. Lacoste n'est pas certain que Québec pourra garder ses promesses quand viendra le temps de payer.

L'Université de Montréal veut détruire l'image qu'ont certaines clientèles à son sujet, soit celle d'une université insaisissable, élitiste et fermée. « Nous continuerons d'offrir la même qualité d'enseignement, les mêmes excellents diplômés reconnus internationalement, a précisé M. Lacoste, mais nous visons à attirer plus d'étudiants en assouplissant notre mécanique d'admission, en faisant connaître nos programmes et nos cours et en offrant un peu plus ».

## AUJOURD'HUI

« Entre le jazz, le rock et la tendresse », spectacle-bénéfice pour femmes, au profit du Mouvement contre le viol, à 20 h 30 au Triton, 255 est, rue Ontario. Entrée: \$13; étudiants et chômeuses, \$11. 526-2460 ou 526-7972.

À La Chaconne, à 21 h, Alexandre Sasich-Monolescu, balalaïka, et Ramon Pougarsky, accordéoniste. Rendez-vous au 338 est, rue Ontario. 843-8620.

Soirée d'information offerte par l'Association Québec-France sur le voyage au Languedoc, à l'Union française, 429, rue Viger, à 19 h 30. 844-1600.

Soirée d'information de la Société Canada-Chine. Présentation de deux courts métrages intitulés *Un peuple, plusieurs nations* et *Mont T'ai-shan*. Rendez-vous à 19 h 30 au 1072, rue Saint-Laurent (quartier chinois). 866-4119 pour réservations.

Au Centre interculturel Monchalin, présentation du film *Messages des guérisseurs africains*, réalisé en Afrique par Gilles Bibeau et Ellen Corin, à 20 h. Rendez-vous au Centre, 4917, rue Saint-Urbain. Entrée libre. 288-7229.

Récital de fin de baccalauréat de Louise Cholette (œuvres de Bach, Beethoven, Chopin et Messiaen), à 17 h 30, salle B-421 du pavillon de la faculté de Musique de l'U de M.

Rencontre du mouvement Jeunesse-Amour de l'Université de Montréal sur le divorce, animée par l'aumônier Robert Lapointe, du pénitencier Archambault, à 19 h 30, local B-2405 du Centre communautaire.

## Les régions du Québec connaîtront une croissance inégale en 1984, estime la Banque de Montréal



M. Pierre MacDonald

QUÉBEC (PC) — La croissance régionale au Québec sera inégale en 1984, prévoit M. Pierre MacDonald, premier vice-président de la Banque de Montréal.

« La croissance anticipée de la demande extérieure et des dépenses des ménages suggère que plusieurs secteurs connaîtront une bonne année », a-t-il dit lors d'une conférence de presse cette semaine.

Les pâtes et papiers, les produits de consommation - meubles, vêtements, chaussures, textiles - le secteur des ventes au détail, l'exploitation de la forêt et des mines, et la transformation de certains métaux seront tous des secteurs en croissance rapide.

Les scieries, la construction domiciliaire et commerciale, les services administratifs et financiers et l'agriculture connaîtront aussi une croissance mais plus lente.

De sorte que sur le plan régional, la croissance sera inégale, a-t-il expliqué.

La Mauricie, le Saguenay-Lac-St-Jean, le Nord-ouest québécois, l'Outaouais connaîtront une croissance supérieure à la moyenne, grâce à l'expansion des industries forestières et minières. On prévoit une forte remontée des ventes d'aluminium, et l'effet se fera sentir au Saguenay.

« L'Outaouais et la région immédiate de Québec viennent aussi de connaître une bonne année et 1984 y sera encore meilleure. Ce sont les deux régions dont l'économie dépend le plus du secteur gouvernemental ».

« Avec des élections générales en perspective à Ottawa et peut-être au Québec, les politiques d'austérité, dans les endroits où il y en a, seront probablement ignorées pour quelque temps. Ces deux régions profiteront sans doute de largesses préélectorales ».

La province et plus particulièrement la région

de Québec profitera d'une poussée du tourisme engendrée par une bonne saison de ski et par la venue des Grands Voiliers.

M. MacDonald a souligné que la croissance rapide dans la région de Québec, l'an dernier, a été un peu surprenante compte tenu de la baisse importante de revenus des employés de l'État. Il croit que c'est la sécurité d'emploi qui a largement effacé « cette tracasserie passagère » et fait que les résidents de la capitale n'ont pas changé leurs habitudes.

Le Bas-St-Laurent et la Gaspésie « ne répéteront malheureusement pas leur performance de 1983 ». Les scieries continueront d'opérer à un bon rythme, mais le taux de croissance y sera médiocre.

« L'agriculture n'y connaîtra pas une bonne année, mais les pêcheries seront encore peu rentables et seule l'industrie minière progressera un peu plus rapidement ».

Dans les Cantons de l'Est et au sud de Montréal, certains de ces facteurs joueront. Notamment la faible rentabilité, à court terme, de l'élevage du porc et la faible croissance dans les scieries, retarderont le progrès économique de la région.

« Le principal élément positif est le secteur minier, mais le regain cyclique prévu de la demande d'amiante ne masquera que temporairement les problèmes à long terme de ce produit ».

Les manufacturiers de produits textiles, de vêtements et de meubles de la région connaîtront une bonne année, profitant de l'augmentation rapide des dépenses des ménages.

À Montréal, pour la deuxième année de suite, l'activité augmentera moins rapidement qu'ailleurs en province, a prédit M. MacDonald.

Le Montréal métropolitain industriel, avec ses industries chimiques, son secteur pétro-chimique, ses usines de matériel de transport, ses entreprises

du textile, du vêtement et du meuble, connaîtra une bonne année.

Mais les secteurs aéronautique et de la transformation des aliments, les services administratifs et financiers, et les sièges sociaux de grandes sociétés multinationales, ne prendront que peu ou point d'essor, retardant ainsi la croissance globale de la région.

« Dans le cas des sièges sociaux, tant que la reprise n'aura pas ramené l'activité à un niveau bien supérieur à celui d'avant la récession, on y prendra peu d'expansion. On y comprend très bien l'importance de consolider les progrès réalisés au chapitre de l'efficacité lors de la récession ».

« Encore une fois, c'est donc le secteur des ressources qui donnera l'envol à l'économie québécoise dans son ensemble. 1984 sera une autre bonne année avec une diminution du chômage et un taux d'inflation encore modeste », a dit M. MacDonald.

« Malgré tout, il ne faut pas s'en satisfaire. Les pertes d'emploi lors de la récession ont été trop sérieuses pour se contenter d'une autre bonne année ».

« Il faut que le Québec trouve de nouveaux débouchés, il faut qu'il participe au virage technologique, il faut qu'il permette à sa main-d'œuvre de plus en plus éduquée et qualifiée de trouver ici les emplois de demain », a-t-il dit.

« La concurrence internationale pour ces postes est énorme, et on doit donc créer chez nous un climat favorable à ces activités ».

« Ceci implique évidemment que la main-d'œuvre québécoise soit non seulement qualifiée, mais aussi pas trop onéreuse. Il faut donc s'acharner à subjuguer l'inflation ».

« Un tel climat implique aussi une fiscalité plus comparable à celle de nos concurrents, donc des services étatiques moins coûteux et un appareil étatique moins lourd », a-t-il conclu.

## Les taux ont baissé en 83 en dépit d'emprunts publics de \$281 milliards US

# Le déficit américain est-il vraiment inquiétant?

Une analyse de Michel Nadeau

En dépit de la croyance populaire voulant qu'un déficit élevé freine la reprise et relance l'inflation, il n'est pas certain que la ponction exercée par le gouvernement des États-Unis au cours des prochains mois ait des effets aussi négatifs que certains le disent.

Entre le troisième trimestre de 1982 et le troisième trimestre de l'an dernier, les emprunts tant du secteur privé que public ont augmenté de plus de 30 %. Cette croissance de la demande de crédit aurait dû faire grimper le loyer de l'argent. Or, les taux sur les Bons du Trésor ont baissé de 3 %, passant de 12 % à 9 %. Entre 1982 et 1984, la demande de crédit a progressé de \$480 milliards US à \$658 milliards US sans pour autant voir une poussée des taux d'intérêt et une flambée de l'inflation.

En 1983, le gouvernement fédéral américain et ses agences ont puisé quelque \$281 milliards US dans le réservoir du crédit disponible. Au cours de cette période, le taux d'inflation a glissé à 3,8 %, le niveau le plus bas depuis 1972.

La théorie économique veut que le gouvernement en empruntant lar-

gement exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt au moment même où les entreprises s'amènent sur les marchés financiers avec de nouveaux projets d'investissements. Devant des taux élevés, les gens d'affaires remettent leur plan d'usines, ce qui repousse à plus tard la reprise. Si le gouvernement peut se permettre d'emprunter en période de récession, il « encombre » le marché au moment de la relance.

Certains économistes américains remettent en question cette vision à partir d'une analyse de l'offre de fonds qui s'adapte à la demande sur les marchés financiers. Le réservoir du crédit utilisé aux USA s'est élargi de \$434 milliards US en 1980 à \$587 milliards US, l'an dernier. Durant ces trois années, l'inflation a baissé des deux-tiers.

Il est vrai que la dette américaine atteindra cette année le chiffre fabuleux de \$1,500 milliards US et que le service de la dette représente maintenant 13 % des dépenses de l'Onclé Sam (Canada: 20,9 %).

Le gouvernement américain et ses agences devront emprunter \$274,4 milliards US pour l'exercice fiscal de 1985 (qui débute le 1er octobre prochain). Il s'agit de \$6 milliards US de moins qu'en 1983. Cette somme pour-

### Le financement du déficit américain dans le marché financier aux États-Unis

Les emprunteurs	1983	1984(e)	Les prêteurs	1983	1984(e)
	(milliards de \$)			(milliards de \$)	
Obligations fédérales	186	195	Banques	131.1	146.9
Obligations gouvernementales non imposables	48.3	42	Caisses d'épargne	113.2	125.1
Hypothèques	168.2	186	Cies d'assurances et caisses de retraite	98.1	91.4
Obligations des compagnies	15	12	Marché monétaire fonds mutuels	-20.8	13.3
Emprunts commerciaux	23	55	Autres institutions financières	32.5	58.4
Crédit à la consommation	42.3	45	Entreprises non-financières	21.9	21.1
Emprunts des institutions financières	77.7	86.8	Gouvernement (incluant Réserve fédérale)	70.0	54.1
Emprunts d'étrangers	15.3	19.0	Agences gouvernementales	70.8	57.5
Divers	11.1	17.0	Investisseurs étrangers directs	18.3	25.8
Demande de crédit	586.9	657.8	Particuliers	52.0	64.2
			Offre de crédit	586.9	657.8

(e): estimé  
Source: Morgan Guaranty Trust.

rait cependant être réduite de quelques milliards dans la préparation d'un compromis avec le Congrès, comme le veut la tradition américaine.

Une partie de ces fonds proviendra de l'étranger en raison du rendement élevé offert aux États-Unis. Peu de pays proposent actuellement un rendement réel de 6 % à 8 % c'est-

à-dire la différence entre le rendement offert sur les titres à court ou long terme (de 10 % à 12 %) et le taux d'inflation de 3,8 %.

C'est pourquoi plusieurs investisseurs européens et asiatiques achètent abondamment des titres américains ce qui renforce la valeur du dollar US par rapport aux autres monnaies. Simultanément, ces inves-

tisseurs appauvrissent leurs devises et, dans le cas du tiers-monde, aggravent le problème de l'endettement. Les pays à monnaie faible ne trouvent pas preneurs pour leurs obligations. La réélection de M. Reagan ne ralentira pas ce flux d'entrée de devises.

Les besoins des entreprises ne sont pas aussi importants qu'on l'i-

magine; les firmes privées puiseraient \$67 milliards en 1984, selon une étude récente de Morgan Guaranty Trust. Cette somme représente en fait 10 % du crédit disponible. Ce montant de \$67 milliards US marque une forte hausse par rapport aux \$38 milliards US de 1983.

En 1983, les profits des compagnies plus les dépenses d'amortissement ont apporté des fonds propres aux entreprises pour une somme supérieure aux investissements totaux. La hausse la plus spectaculaire de bénéfices depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale permet aux compagnies de disposer de réserves financières importantes. Si les taux devaient baisser, le marché boursier deviendrait encore plus intéressant et les firmes américaines pourraient puiser de ce côté comme elles le font abondamment depuis un an.

Donc, le financement interne et le financement boursier pourraient occuper une place encore plus importante dans les fonds requis pour les nouveaux investissements en 1984. Les entreprises pourront opter pour le court terme et tirer profit de taux (9 % environ) plus intéressants qu'à long terme (près de 13 %).

## Contact-Jeunesse, un organisme pour aider les jeunes à s'établir en affaires

QUÉBEC (PC) — Des jeunes, regroupés sous le nom Contact-Jeunesse, se sont formés pour aider d'autres jeunes à mettre de l'avant

des projets susceptibles d'obtenir l'aide financière du gouvernement.

Ces jeunes ont officiellement inauguré leurs locaux hier à Québec, en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron.

Le groupe, présidé par M. André Coutu, vise à fournir des conseils aux jeunes qui créent des projets et qui ne savent pas où s'adresser pour obtenir l'aide gouvernementale qui pourrait être obtenue dans le cadre de ces projets.

Les six permanents de Contact-Jeunesse fourniront donc aux jeunes qui s'adresseront à eux avec un projet précis une gamme de services administratifs pour préparer des états financiers, évaluer les



M. Rodrigue Biron

les bienvenus auprès de l'organisme.

Contact-Jeunesse a été mis sur pied grâce à des subventions du ministère fédéral de la Jeunesse et du secrétaire québécois à la Jeunesse.

Présent au lancement de l'organisme, le ministre Biron s'est dit emballé par ce groupe de

jeunes qui ont décidé de prendre leurs affaires en main.

« Plusieurs jeunes ont en tête une idée qui pourrait donner naissance à une petite entreprise créatrice d'emplois », a-t-il dit.

Les bureaux de Contact-Jeunesse sont situés au 690 Grande-Allée, à Québec.

### Imasco Limitée

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration d'Imasco Limitée a déclaré les dividendes suivants:

DIVIDENDE NO. 349  
Dividende trimestriel, actions ordinaires 25 cents par action

DIVIDENDE NO. 12  
Dividende trimestriel, cumulatif, actions privilégiées, convertibles et rachetables — Série B 76.5 cents par action

DIVIDENDE NO. 144  
Dividende semestriel, cumulatif de 6%, actions privilégiées 14.6 cents par action

Les dividendes seront payés le 30 mars 1984 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 février 1984.

Les dividendes sont payables en espèces ou sous forme d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires qui ont choisi d'adhérer aux régimes de dividendes-actions.

Par ordre du Conseil, Paul K. Ryan, F.C.I.S., vice-président et secrétaire.

Montréal (Québec) le 1er février 1984.

**1er Prix**  
L'Autotestament

La façon sûre, simple et légale de faire vous-même votre testament:

- Conçu par un notaire pour les situations courantes.
- Prix modéré.
- Enregistré et confidentiel.

Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.

Informations gratuites à:

**(514) 669-3510**  
ou à: 15 Boul. Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

RESTAURANT  
**Le Calife**

NOUS CONTINUONS LE SPECIAL

**\$3.25**  
\*Couscous aux légumes  
\*Thé à la menthe ou café  
Verre de vin  
Valable toute la journée

Cuisine tunisienne • Spécialité Couscous (mêtro Béri-de-Montigny)  
1633, rue St-Hubert, Tél.: 521-6330

**TEXACO**

TEXACO CANADA INC. PAIEMENT DE DIVIDENDE

Dividende d'Actions Ordinaires No. 181

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc. a déclaré un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action, sur les actions ordinaires de la Corporation, en circulation. La dividende devient payable le 1er mars, 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 10 février, 1984.

Par ordre du conseil E.J. Little Secrétaire général Don Mills, Ontario Le 20 janvier, 1984

**STEINBERG INC.**

Avis de dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (25¢) l'action sur les actions ordinaires et de classe «A», en circulation, de la compagnie a été déclaré payable le 2e jour de mars 1984 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15e jour du mois de février 1984.

Par ordre du Conseil d'Administration, La Vice-Présidente, Directrice générale du service juridique et Secrétaire, DIANE MARCELIN LAURIN

Montréal, le 18e jour du mois de novembre 1983.

**Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT.**

Les REÉR du Trust Général

**11<sup>3/8</sup>%** (5 ans)    **10<sup>1/2</sup>%** (3 ans)    **9<sup>1/2</sup>%** (1 an)

Épargne-retraite  
Dépôts garantis • Intérêt annuel • Minimum 500 \$ • Taux sujets à confirmation

**Demandez une ANALYSE GRATUITE de votre REÉR à un conseiller du Trust Général.**

Vous avez déjà un REÉR dans une autre institution mais vous recherchez un rendement supérieur? Un de nos conseillers financiers se chargera de le transférer sans frais au Trust Général.

- Taux intérêt élevés • Conseillers financiers
- Aucuns frais d'administration • Sécurité du capital et des intérêts
- Fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques • REÉR autogérés
- Aucuns frais de transfert

Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité

Téléphonez-nous

Montréal/University: 1100, University, 871-7200  
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383  
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265  
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414  
Montréal/Abnatac: 10416, Lajeunesse, 382-8000  
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 667-6780  
St-Hubert/Place de la Malrie: 5950, boul. Cousineau, 462-1890  
Granby: 398, Principale, 378-8461

**TRUST GÉNÉRAL**  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE



Les HEC raflent les honneurs

Quatre étudiants au programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'école des Hautes études commerciales de Montréal, Jacynthe Hotte, Isabelle Deschamps, Djibril N'Gom et Suzanne Lavigne, ont remporté les grands honneurs de la compétition annuelle MBA qui s'est tenue le 28 janvier dernier à l'Université Concordia de Montréal. Seize universités canadiennes étaient représentées à ce « génie en herbe » des MBA. Chaque équipe en compétition se voyait confrontée à des cas (un texte décrivant la situation d'une entreprise) et devait, dans un temps limité, en faire l'analyse et présenter un plan d'action devant un jury constitué de cadres supérieurs d'entreprises. Les membres de l'équipe gagnante ont fait valoir que leur victoire repose dans le rôle important qu'ils ont apporté aux valeurs humaines dans leur analyse des problèmes et la recherche des solutions. Ils souhaitent que soit démythifiée l'image du diplômé MBA voulant qu'il s'agisse d'un être à la science infuse ne recherchant que des postes de direction pour imprimer ses modèles théoriques dans l'entreprise. « Notre victoire est celle des coudes, de la tête et du cœur. C'est aussi une victoire pour les HEC », a dit Suzanne Lavigne au nom de ses camarades. Deux autres équipes du Québec, celles des universités Concordia et Laval, ont respectivement terminé au second et troisième rangs de cette compétition. Les universités québécoises forment des diplômés MBA depuis 1968.

Les Affaires Inc lance 2 nouveaux magazines

Le président et propriétaire des publications Les Affaires Inc., M. Claude Beauchamp, projette de lancer deux nouveaux magazines qui s'ajoutent aux cinq publications existantes de ce groupe. Rue Saint-Jean, dans le Vieux-Montréal, on mène des études sur la publication d'un magazine économique qui serait distribué une fois l'an à l'extérieur du Québec et du Canada. Le magazine serait disponible en français et en anglais. M. Beauchamp refuse cependant d'en dire davantage de peur de se faire voler son idée. L'autre projet, c'est un mensuel susceptible d'intéresser le milieu de la construction. Celui-ci compléterait Québec Construction distribué à 9,000 exemplaires. En raison des ces projets d'expansion, M. Beauchamp, a invité un ancien collègue du journal La Presse et

du Soleil, M. Claude Masson, à venir lui prêter main forte. Ce dernier quittera donc Québec, son poste d'éditeur adjoint et rédacteur en chef au Soleil, pour devenir éditeur du magazine Affaires et vice-président au développement des publications Les Affaires Inc., du Groupe Transcontinental. Outre les projets de publications à développer, M. Masson s'occupera du Journal Les Affaires (hebdomadaire) qui a un tirage de 57,000 copies, de magazine Affaires (mensuel), de Québec Construction (hebdomadaire), d'Informatique et Bureautique (mensuel). Au total, quelque 48 personnes gravitent autour de ces publications à Montréal alors que sept autres vendent exclusivement de la publicité à Toronto.

Baisse du prix du beurre

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des produits laitiers a décidé de passer dès ce mois-ci les prix du beurre dans la baratte afin de les réduire. Cette mesure, espère-t-on, devrait stimuler les ventes, en autant que, bien entendu, les détaillants en fassent profiter les consommateurs. La commission fera chuter les prix du beurre qu'elle a en stock de 30 cents le kilogramme du 13 au 29 février. Cette mesure devrait se tra-

duire par une baisse des prix au détail d'environ 10 cents la livre. La commission, qui supervise la production des dérivés du lait tels que le fromage, le beurre, le lait en poudre et le fromage blanc, a du beurre en stock pour deux mois. Elle a décidé de comprimer les prix au profit des consommateurs canadiens plutôt que d'essayer de vendre le beurre sur les marchés mondiaux, où les prix sont beaucoup plus bas.

Pêches: deux importants projets d'investissement

QUÉBEC (PC) — Des subventions et prêts de \$15 millions du gouvernement québécois permettront de réaliser les deux plus importants projets d'investissement dans l'histoire des pêches au Québec. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Jean Garon, a annoncé hier que ces projets seront réalisés par la Société des pêches de Newport et par Madellin pêche, aux Îles-de-la-Madeleine, au

coût total de \$20 millions. À Newport, en Gaspésie, il s'agit de la construction d'une usine ultra moderne de transformation de la morue et autres poissons de fond, tandis que Madellin pêche modernisera son usine principale de Cap-aux-Meules, ainsi que sa flotte de chalutiers. Tous ces travaux seront terminés à temps pour la saison de pêche de 1985.

**Au nom de votre santé, Cessez de fumer!**

les annonces classées

286-1200

Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30. par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mt H2Y 3S6

**Ameublement**  
ENSEMBLE de chambre en noyer âgé de 70 ans. Parfait état. 2000\$ discutable. — 2 meubles Vitas bibliothèque avec tiroirs et meuble à couture 800\$ discutable. 274-0838 matin. 09-02-84

**Antiquités**  
Armoire 850\$, armoire de coin couleur bleue, buffet bas panneaux soulèvés, autres. 1-562-6983. 06-02-84

**Appartements/Logements**  
COURT TERME, meublé, superbe app maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 10-02-84

**Offres d'emplois**  
**MENUISIER DEMANDÉ**  
Menuisier spécialisé dans la scie à courroie (parlant anglais) avec au moins deux ans d'expérience dans la coupe du bois sur scie circulaire à table dans le domaine de l'usinage. Poste disponible au sein d'un important fabricant de scie à courroie dans la région de Vancouver. Rémunération, conditions de travail et bénéfices excellents. Les candidats intéressés doivent faire parvenir résumé et expérience complète au: DOSSIER: 128 Le Devoir C.P. 6033 succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6 9-2-84

**Autos à vendre**  
BMW 1983 modèle 733, 4 portes, 23 000 km., transmission 5 vitesses. Toute équipée Christian 382-8443 J.N.O.

**Espace à louer**  
ATELIER Artiste professionnelle ayant atelier dans sa maison, belle lumière, 2 gros chevalets, grosse bibliothèque d'art, louerait espace de travail à peintre professionnel ou amateur sérieux désireant atmosphère propice à création. Leçons privées si désiré. Références échangées 272-0934. 06-02-84

**Propriétés à vendre**  
VILLE St-Laurent, grand cottage, semi-détaché, rénové, métro, patio, terrain paysagé, boiserie, 4 c.c., salle familiale. Pas d'agent, \$119,000. 748-8990. 06-02-84

**Propriétés à vendre**  
PLATEAU, 3x5/1 pièces, partiellement rénové, seulement \$44,000. 521-2036. 04-02-84

**Société/Loisirs**  
Le Premier Pas, agence de rencontre Femmes et hommes de toutes origines bienvenue 270-2977. 06-02-84

**Terrains à vendre**  
Lac Memphrémagog Face à Whetstone Island. Terrain de 6,25 acres accessible à l'année. Idéal pour marina ou condominium. Louise Gadsbois (819) 838-5654. Trust Royal courtier. 04-02-84

avis de demande d'un permis d'alcool

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication. Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
J. G. GIGUÈRE & FILS INC. Tavernier Industrielle 10354 St-Charles MONTREAL	1 Taverne	10985 Notre-Dame est, Montréal-Est
CASTRONOVO Antonio 6295 Beaubien est MONTREAL	1 Bar avec danse & spectacles	6925 Beaubien est Montréal
TRAITEUR MAISON DES TROIS INC. 4851 Garnier MONTREAL	1 Épicerie	900 rue Rachel est Montréal
ECONOMOU André 7958 Birram MONTREAL	Demande de changement permanent d'endroit d'exploitation d'une épicerie	208 Prince-Arthur ouest, Montréal
JEAN MANDAN MATHURA & SEENATH MATHURA Dépanneur J.S.M. 4512 ave Carlton MONTREAL	1 Épicerie	384 B Lafleur Lasalle
GRAVEL Ronald 4773 Notre-Dame ouest MONTREAL	Demande d'autorisation de films	4773 Notre-Dame ouest, Montréal
128803 CANADA LTÉE Nouveau Fairway restaurant 765 ave Ball MONTREAL	1 Restaurant	4605 Fairway Lachine
127778 CANADA INC. Le Palais du Country 8595 boul. Les Galeries d'Anjou VILLE D'ANJOU	1 Bar avec danse et spectacles	2204 A rue Mont-Royal, est Montréal
CHANTAL PAYETTE & FRANCOIS PAYETTE L'un et l'autre enr. 86 Roy DELSON	1 Bar	1641 Amherst Montréal
129156 CANADA INC. Les Boucaniers du Roi 36, Fontaine Drive DOLLARD-DES-ORMEAUX	2 Restaurants	1923 rue Ste-Catherine, ouest Montréal
SUN MO CHUNG & KWAN JA CHUNG Charcuterie Van Winkles 6800 Côte St-Luc, 409, 403 MONTREAL	1 Épicerie	110 rue St-Paul, ouest, Montréal
PLACEMENTS CLAUDE CHARBONNEAU INC. Brasserie Claude Charbonneau Inc. 3683 boul. Taschereau ST-HUBERT	1 Taverne	3683 boul. Taschereau St-Hubert
ROCHELEAU Jacqueline St-Amour 4480 rue Messier MONTREAL	1 Restaurant	959 boul. Dorchester, est Montréal
123201 CANADA INC. Restaurant Place du Boeuf 5180 St-Joseph LACHINE	2 Restaurants avec danse et spectacles 1 Bar	545 rue Fleury, est Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

**Québec**

Contrôle sur l'exportation des oeufs

OTTAWA (PC) — L'exportation des oeufs sera contrôlée dès lundi pour garantir des approvisionnements d'oeufs frais ou destinés à l'industrie alimentaire au Canada, a annoncé hier le ministre de l'Agriculture. Cette mesure a dû être adoptée à la suite d'une pénurie croissante d'oeufs aux États-Unis, la maladie ayant décimé massivement les poulaillers en Pennsylvanie et dans les États voisins. Le ministre estime que la production d'oeufs au Canada ne peut être augmentée assez rapidement pour permettre des envois massifs de l'autre côté de la frontière. Un porte-parole de la Commission canadienne de mise en marché des oeufs a indiqué que les exportations d'oeufs aux États-Unis ont augmenté, mais aucune information détaillée n'est encore disponible. Les producteurs américains obtiennent entre \$1.15 et \$1.20 la douzaine d'oeufs en dollars américains, alors que les producteurs canadiens obtiennent \$1.04 en dollars canadiens.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission RENOUELEMENT JUSQU'EN 1985 DES LICENCES DE RADIODIFFUSION DE TÉLÉVISION DEVANT EXPIRER POUR CTV ET TVA. Les licences de radiodiffusion que le Conseil a délivrées, visant l'exploitation des 77 entreprises de télévision, expirent le 30 septembre 1984. Compte tenu de l'évolution récente de la politique en matière de radiodiffusion, en particulier de l'annonce de politique et du projet de règlement concernant le contenu canadien que le Conseil a récemment publiés (avis public CRTC 1983-18 du 31 janvier 1983), le Conseil se propose de renouveler ces licences du 1er octobre 1984 au 30 septembre 1985, afin de permettre aux titulaires de tenir compte de cette évolution dans la préparation de leur(s) promesse(s) de réalisation au moment du prochain renouvellement de leur(s) licence(s). DATE LIMITE D'INTERVENTION: Le 29 février 1984 (PN-84).

LES MOIS CROISÉS

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**  
1—Insolence extrême. — Fer.  
2—Souverain. — Empiété.  
3—Peu de chose. — Lieu planté de saules.  
4—Sorte de boîte. — Dans, — Mammifère au corps lourd et massif.  
5—Attacher. — Durillon. — Sert à lier.  
6—Métal précieux. — Réparer la carène d'un navire.  
7—Marque la similitude. — Principale difficulté d'une affaire.  
8—Mois. — Retirer les tripes de.  
9—Dans une région calcaire, puits naturel. — Insecte des eaux stagnantes.  
10—Lieu de campement. — Viscère pair.  
11—Petit perroquet d'Océanie. — Cérilum. — Change de poste, d'affectation.  
12—Agace. — Avancée en tournant.

**Verticalement**  
1—Qui ne peut être réformé.  
2—Rendre moite. — Appareil inventé par

**Divers**  
Ader. — D'une grâce un peu pué-ri-le.  
4—Fille du frère. — Né-gre.  
5—Ce qui est dû à quel-qu'un. — Aviron.  
6—Crochet double. — Trace de nouveau.  
7—Différence minime. — Nation.  
8—Qui n'est pas cuit. — Génie des eaux dans les mythologies germanique et scandinave.  
9—Tout en larmes. — Préposition.  
10—Pluie. — Orateur emphatique.  
11—Faire cuire à la poêle. — Met en colère.  
12—Épée. — Prince troyen.

**Solution d'hier**  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
S A M E R I N A P P I E  
T U L L E R T A U X  
O R N E Z E P H A Y R  
M I C A R E M S O T  
A C E T A B O L E T A  
T O U R E T R A I T E  
O L I T L E V A U T E L  
S E S T E R A S E T T E  
G A T E R N E M A I L  
I N S U R G E L E I G E  
E R E R D E P A R E R

**Chalets à vendre**  
VAL DAVID, 3 étages, 4 c.c., foyer, entièrement meublé, près centre de ski. Succession 492-0096. 06-02-84

**Chambres et pensions demandés**  
Préférence: Outremont, C.D.N., N.D.G. ou Plateau Mont-Royal. Jusqu'en juillet 1984. Femme autonome, 45 ans, fumant peu. Désir droit de visites le dimanche P.M. 354-3599. 06-02-84

**Commerces à vendre**  
Casse-croûte, 5409 Côte St-Luc. 04-02-84

**Demandes d'emplois**  
Ferais cuisine et entretien général de maison, 1 à 3 jours par semaine, références, expérience. 484-6774. 04-02-84

**Divers**  
Magnifique manteau de castor à poils longs, grandeur 40, ajustable, 1 600\$. Laisser message: 739-6512. 08-02-84.

**Déménagements**  
DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

**Espaces commerciaux à louer**  
ESPACE COMMERCIAL à louer (r. de c. et sous-sol), total 1,400 p.c., mail Prince Arthur. Téléphone: 288-4001 ou 284-9347 entre 18h et 20h. 06-02-84

**Espaces d'emplois**  
2 professeurs francophones avec diplôme et expérience à l'élémentaire en immersion pour école privée à Portland, Oregon. Salaire à discuter. Tél.: 503-635-3169. \*06-02-84

**Maisons de campagne à louer**  
Casse-croûte, 5409 Côte St-Luc. 04-02-84

**Maisons à vendre**  
St-Sauveur des Monts, domaine privé, maison canadienne neuve, meublée, 5 chambres pour 10 personnes, 3 salles de bains, salle de séjour, foyer, chef cuisinier, thermostat individuel. Site idéal communautaire, professionnel, mois et saison. Jour: 274-4373, soir: 332-9967. 06-02-84

**Ménusier**  
MENUISIER 20 ans d'expérience charpente, finition, rénovation. 464-5489. 11-02-84

**Oeuvres/objets d'art**  
TOILE René Richard, 14 x 18, 5 000\$. 486-7462. 04-02-84

**Offres de services**  
OUVRAGE général à la maison. Peinture, lavage de tapis, lavage de vitres, plomberie. — 276-4909. 09-02-84

**Propriétés à vendre**  
**A.E.L.PAGE**  
Le nom qu'un ami recommande!  
**OUTREMONT \$340,000**  
Superbe cottage, intérieur "pur style Art Deco". Rez-de-chaussée remarquable. 3 c. à c. à voir. Stella Mongeau 342-2641, 342-9671.

**OUTREMONT \$355,000**  
Vaste cottage, 5 c. à c. Cuisine moderne. Intérieur chaleureux. Bureau, piscine. Louis Bertrand 342-9671, 342-1966.

**BOUL. ST-JOSEPH \$135,000**  
Superbe cottage semi-détaché, entièrement rénové. Idéal pour bureau de professionnel. Nicole Lalais 342-9671, 731-0583.

**Propriétés à vendre**  
VILLE St-Laurent, grand cottage, semi-détaché, rénové, métro, patio, terrain paysagé, boiserie, 4 c.c., salle familiale. Pas d'agent, \$119,000. 748-8990. 06-02-84

**Propriétés à vendre**  
Petit Lac Magog Superbe propriété située sur 1/4 acre total 310 pieds en bordure du lac Mason canadienne construite en 1979. Louise Gadsbois (819) 838-5654. Trust Royal courtier. 04-02-84

**Terrains à vendre**  
Lac Memphrémagog Face à Whetstone Island. Terrain de 6,25 acres accessible à l'année. Idéal pour marina ou condominium. Louise Gadsbois (819) 838-5654. Trust Royal courtier. 04-02-84

les plaisirs du BRIDGE

Le coup du ciseau ne doit pas être ignoré

par Charles-A. Durand

Donneur: Est  
Vulnérables: Toux

Nord  
♦ D 8 6 5  
♥ A 9  
♦ RD 10 8 4  
♣ 9 3

Ouest  
♠ 9 3  
♥ 8 6 5 2  
♦ 9 7 5 2  
♣ D 5 2

Est  
♠ A 7  
♥ D V 4 3  
♦ A 10  
♣ A R V 7 6 4

Sud  
♠ RV 10 4 2  
♥ R 10 7  
♦ A 16  
♣ 10 8

Les enchères:  
Sud Ouest Nord Est  
1♣ 1♠ passe 4♣  
passe passe passe  
L'entame: le 2 de trèfle par Ouest.

Au bridge il existe des mains difficiles à exploiter; elles présentent des embûches dès le début du jeu. Aussi, dès les premières levées le déclarant est-il souvent placé dans un carrefour intraitable dont il semble qu'il n'en pourra jamais sortir. Ces cas se résolvent souvent par un jeu magistral, partage des grands joueurs dont Culbertson appelait leurs exploits «les Coups sans noms». Un de ces coups qui est devenu classique à cause de sa fréquence s'exécute dans le but de couper les communications entre partenaires s'organisant pour faire une coupe fatale au contrat. C'est le coup du ciseau; la donne ci-dessus l'illustre bien.

Après des enchères vigoureuses, Ouest fit l'entame du 2 de trèfle présageant la Dame. Est prit la main avec son Roi et joua en deuxième carte son 3 de carreau. Pour qui Est jouait-il cette carte perdue au lieu

d'exploiter ses 2 levées probables en trèfle? Le déclarant le savait bien. C'est que cette carte était un singleton et que Est voyait l'idéal d'un maniement des cartes qui lui procurera une coupe en carreau, et ce sera la chute du contrat. En troisième levée, il prendra la main en atout avec son As, il passera la main à son partenaire par la Dame de trèfle et celui-ci retournera carreau pour la levée de chute, la levée de coupe, la levée mortelle. Mais éveillons-nous à la réalité et regardons au-dessus de l'épaule du déclarant: ce 3 de carreau fut capturé par l'As du déclarant et il ne commit pas l'erreur de jouer l'atout immédiatement. Sa clairvoyance le conduisit à se tirer d'affaire magistralement en face de son problème: il joua de sa main un petit coeur vers l'As du mort. Le retour du 9 de coeur fut pris par le Roi de Sud qui retourna le 10, une perdante absolue sur laquelle il écarta l'autre perdante le 3 de trèfle du mort, la carte terrible qui devait servir de pont de communication entre les adversaires pour exercer leur stratégie malicieuse qui aurait fait chuter le contrat, la coupe du carreau eut-elle été exécutée.

C'est cette habile contre-attaque du déclarant que l'on appelle le coup du ciseau, il laissa aller son coeur perdant en se débarrassant de son trèfle perdant mais esquivant la coupe préméditée des défenseurs. En effet Est prenant la main avec la Dame de coeur n'eut plus de voie de communication avec son partenaire, les mâchoires du ciseau avaient passé et coupé les communications.

Pour compléter vos études sur le bridge, l'auteur offre les deux volumes qu'il a déjà publiés:

« Améliorons notre Bridge » 4e impression \$11.95  
« Le jeu de la Carte et ses Techniques » \$8.00

Franc de port sur réception de votre cheque.

**Charles-A. Durand**  
1000 Ave Rockland # 1108  
Outremont, Qué. H2V 4P5, Canada

Québec investit \$4 millions dans l'électronique

Silicart veut damer le pion aux grands fabricants de puces

par Gilles Provost

Après avoir fait du Québec le centre mondial du développement du langage Logo pour les micro-ordinateurs, le pionnier de l'informatique québécoise est Guy Montpetit...

Montpetit tente depuis toujours d'adapter les ordinateurs aux humains. C'est dans cette optique qu'il avait contribué à la création du langage informatique Logo avec Seymour Papert, du MIT...

ex-collègues qui oeuvrent maintenant au sein de Thinking Machines Corp, à Boston. Cette entreprise est présentement le fer de lance de l'Amérique dans la recherche sur l'intelligence artificielle et les machines de « cinquième génération »...

currence mondiale », a soutenu hier M. Montpetit. « Ce n'est pas une simple aide à la conception graphique des circuits intégrés, comme il en existe déjà, mais un logiciel intelligent capable d'apprendre et de dialoguer avec l'utilisateur... »

M. Montpetit a même révélé hier qu'il a déjà conclu des ententes avec un gros fabricant japonais qui serait disposé à venir établir une fonderie de quelques centaines de millions à Québec pour bénéficier au maximum de la nouvelle technologie de Silicart...

CINÉMA

- ASTRE I: (327-5001) - "Histoire à mourir debout" 6 h, 9 h 45, "Les yeux de l'étranger" 8 h 10. ASTRE II: "Jamais plus jamais" 5 h 45, 10 h 05, "Sphinx" 8 h. ASTRE III: "Le retour du Jedi" 6 h, 9 h 50, "Les Dalton en cavale" 8 h 15. ASTRE IV: "La classe de 1984" 6 h 15, 9 h 30, "Belle, blonde et bronzée" 8 h. BERRI I: (288-2115) - "Les dieux sont tombés sur la tête" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h. BERRI II: "Carmen" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI III: "Le ruffian" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 40. BERRI IV: "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h. BERRI V: "Jamais plus jamais" 1 h 50, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 30. BONAVENTURE I: (861-2725) - "The man who loved women" 7 h, 9 h 20. BONAVENTURE II: "Christine" 7 h 30, 9 h 40. BROSSARD I: (465-3851) - "Carnage" 9 h 20, "Dar l'Invincible" 7 h. BROSSARD II: (465-3851) - "Christine" 9 h 40, "La fo-

SUR SCÈNE

- ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier (270-1178) - "Syncope" de René Gingras, m. en s. Yves Desgagnés du mar. au dim. 20h 30 du 6 jan. au 11 fév. BAR MOBY DICK'S: Maison Alcan, 2121 Drummond - Le groupe "The Ivan Symonds Trio" du 31 jan. au 4 fév. 21h. LE BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808) - Boîte à Lily: Sélim les 3-4 fév. 21h 30. CAFÉ CAMPUS: 3315 ch. René-Marie (735-1259) - Mighty Jay Sewall 4-5 fév. CAFÉ ESPERANTO: 3553 St-Urbain (842-8836) - Le plus petit cirque au monde, spectacle pour enfants 5 fév. 15h. CAFÉ INSTANTANÉ: 102 St-Georges, LaPrairie (659-4822) - Benoît Trahan du 1 au 5 fév. CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2141) - Camédon, production du théâtre de l'Esprit Frappeur de Bruxelles d'après l'oeuvre de Jean Muno à compter du 11 janv. lun au sam 20h 30. CAFÉ-THÉÂTRE LA BIBITE: 1925 rue Cadillac (252-1829) - La gang de Guybourg dans "Production Impossible" du 2 au 26 fév. à 20h 30. CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul. des Laurentides, Laval (667-8975) - "Le visiteur" et "Le triple saut" 2 comé-

Large advertisement for 'Samedi' magazine. Features a large stylized 'Samedi' logo, a stack of magazines, and text: 'CULTURE ET SOCIÉTÉ', 'Le cahier de la vie culturelle', 'les livres', 'le théâtre', 'le cinéma', 'la musique', 'les arts visuels', 'LE DEVOIR toujours mieux informer'.

Pour vous abonner composez à Montréal: 332-3891 à Québec: 687-2022

ARTS ET SPECTACLES

# Une première exposition solo d'Armand Vaillancourt en 17 ans

par Ginette Bergeron

Avant même d'avoir mis les pieds dans la galerie Maximum, on constate déjà que l'exposition « Armand Vaillancourt Sculpteur + » est un événement. Dès qu'on entre, un paillason en acier (!) est installé sur le plancher de la galerie. Rouillée volontairement, cette sculpture est en quelque sorte la retaille d'une pièce principale que Vaillancourt a intégrée à la sculpture réalisée pour le Palais de justice de Québec, inauguré à l'automne 1983.

Sculpteur, intervenant social, porte-étendard des minorités opprimées, Armand Vaillancourt fait sa première exposition solo au Québec depuis 17 ans, en présentant à la galerie Maximum (123 rue Mont-Royal ouest), jusqu'au 19 février, une quinzaine de ses œuvres. Dans le titre « Armand Vaillancourt Sculpteur + », le « plus » est significatif, car Vaillancourt est expansif. Vu l'étrouffement de la galerie et le caractère colossal des œuvres de Vaillancourt, le sculpteur a décidé de prolonger l'exposition à l'extérieur, sur la place publique.

Sur une toile de coton fixée au mur extérieur de la bibliothèque Aegidius-Fauteux, face à la galerie Maximum, sont projetées près de 600 diapositives illustrant une grande partie des œuvres, performances et activités artistiques du sculpteur. Deux grandes banderoles verticales sur lesquelles on peut lire « L'Avenir du peuple québécois passe par l'indépendance » sont également suspendues sur la façade de l'immeuble où est située la galerie.

Toujours à l'extérieur, sur les

marches d'escalier menant chez Maximum, six panneaux de signalisation de la ville, aux clignotants orange, s'allument et s'éteignent. Attention ! Trois gros barils rouges, installés eux aussi sur les marches, sont remplis de pièces de bois mort, que Vaillancourt a récupérées près des chutes de Montmorency. Elles sont aussi sculptures.

Au centre de la galerie est campée la pièce principale d'un tour à bois fonctionnel et sculptural, fait par Vaillancourt en 1980.

L'exposition nous présente des œuvres diversifiées, choisies par l'artiste. Outre les quelques pièces énumérées, on retrouve des sculptures de bois et de bronze datant du début des années 1960 et 1970.

Bois ou bronze, les œuvres antérieures aux dernières interventions sociales de Vaillancourt tranchent avec le symbolisme figuratif et graphique qui caractérise ses plus récentes productions. Les six portes créées en 1983 pour le Palais des congrès de Montréal — et qui n'ont pu être installées jusqu'ici pour des raisons techniques — ornent un des murs mitoyens de la galerie. Ici, gravé sur les portes, c'est le texte qui prédomine.

Ailleurs, pour deux autres sculptures (plaque d'acier, dont le paillason), c'est l'avant-bras suivi d'une main ouverte qui, dirigée vers le ciel, signale sa présence en signe de désespoir. C'est le dernier cri de l'opprimé, du condamné. Vaillancourt utilise cette main comme symbole universel pour exprimer l'injustice sociale.

D'ailleurs, le choix de la galerie Maximum n'est pas le fruit du hasard. Cette galerie inaugurée en septembre 1983 est un centre de diffusion consacré à la promotion de l'art carcéral. Depuis longtemps, Armand Vaillancourt lutte pour la libération des prisonniers politiques et contre le régime carcéral actuel.

Si Vaillancourt n'a pas produit d'exposition en solo depuis 17 ans, le sculpteur, âgé maintenant de 54 ans, maintient toujours « sa vitesse de croisière » : « Je ne me suis jamais arrêté, j'ai toujours travaillé. Ce n'est pas parce que j'étais pas représenté dans telle ou telle autre galerie que je n'existais plus... voyons ! De toute façon, j'ai exposé avec des groupes de mouvements populaires. J'ai fait beaucoup d'interventions au niveau de la sculpture... seul, en groupe et avec d'autres personnes, comme des travailleurs par exemple ».

Son action sociale a occupé et demeure à ce jour une de ses préoccupations majeures. Même s'il lui arrive d'être fatigué de se battre, Armand Vaillancourt avoue en retirant tout son dynamisme vital : « J'ai observé, ces dernières années, que ce travail d'intervention sociale permet à un être humain de se ressourcer... d'aller puiser des énergies que jamais on ne retrouvera ailleurs. À tant donner, tu finis par en recevoir de l'énergie, c'est le vide et le plein, le yin et le yang. Cette vitalité m'a

permis et me permet toujours de revendiquer en continuant de créer ».

Pourquoi avoir attendu tout ce temps avant d'exposer ? « J'avais pas le goût d'exposer », répond-il, parce que j'avais de la difficulté à rencontrer les autres artistes. Je les trouvais embourgeoisés, considérant mes préoccupations et allégeances sociales. Actuellement, je suis avec un groupe de jeunes artistes, une nouvelle race... qui dégage beaucoup de dynamisme. Ils revendiquent à leur façon, ils bougent. La galerie Maximum en est un exemple. J'ai besoin de fonctionner à cette échelle-là, en collaboration avec des gens qui sont motivés ».

« Dans un autre ordre, poursuit-il, j'ai également besoin de travailler en association avec des gens qui s'occupent de diffuser mon travail. J'ai le goût de produire, de créer des choses que j'aime faire. Je n'ai pas le temps de m'occuper de radiation à gauche et à droite. Donc ces deux types de participation m'amènent à sortir, à me projeter à l'extérieur de façon différente, en poursuivant toujours mon travail de sculpteur engagé ».

Des projets, Armand Vaillancourt en a plusieurs. Parmi ceux-ci, il songe à un nouveau séjour au Pays Basque... et pour Montréal, à une autre exposition d'envergure. Tant qu'il aura la santé — elle est bonne, merci ! — ce chevalier vaillant poursuivra son chemin jusqu'au bout !



Armand Vaillancourt sur la sculpture « Justice », sorte de paillason en acier réalisé à partir d'une retaille d'une sculpture créée par l'artiste pour le Palais de justice de Québec inauguré l'automne dernier. (Photo Jacques Grenier)

## Québec dépense près de \$500,000 pour « vendre » la culture

par Marie Laurier

Le ministère des Affaires culturelles vient d'injecter près d'un demi-million de dollars dans une première et vaste campagne de promotion à la radio et à la télévision. Sur un fond de musique entraînante, des voix de comédiens et de vedettes de la scène nous invitent à participer aux différentes activités culturelles : théâtre, cinéma, arts visuels, variétés, concerts.

Cette initiative voudrait aussi devenir un des fers de lance de la revitalisation de notre économie. Un message en ce sens souligne que d'acheter les créations de nos artistes et artisans, se déplacer pour aller les voir et les entendre ressortent d'une démarche susceptible de fournir au Québécois l'occasion de renflouer notre patrimoine culturel.

Depuis le 23 janvier donc, on peut entendre sur les ondes de la radio et voir sur nos écrans de télévision des artistes témoigner de leur ferveur pour les différentes sphères de la culture. Il s'agit de la première phase de diffusion de messages qui s'échelonnent jusqu'au 31 mars pour reprendre à la mi-avril et à l'automne de 1984 et ensuite durant l'année 1985.

Mme Francine Gagnon, de la direction des communications du ministère des Affaires culturelles, a précisé au DEVOIR que les coûts de cette campagne de promotion, de l'ordre de \$475,000, couvrent l'ensemble de sa production réalisée par Communications du Prisme de même que du temps d'antenne retenu dans les médias électroniques. Les messages, d'ordre général et non ponctuel, ont été conçus pour être rediffusés de sorte qu'ils pourront être réutilisés en tout temps.

Les courts textes se développent autour du slogan « Allez voir comme c'est beau », sur un fond de musique du compositeur Yves Lapierre. Ils sont en effet bref, fa-

ciles à mémoriser, incitatifs et synonymes d'appréciation pour tous les types d'activité culturelle et s'accompagnent de témoignages de différents artistes. Suzanne Lévesque invite les Québécois à assister aux spectacles, Reine Malo souligne l'enrichissement de la lecture, Winston McQuade parle des arts visuels et Edgar Fruittier, des vertus de la belle musique.

« Une toile, une sculpture, un objet d'art, source constante d'inspiration... allez voir comme c'est beau », nous murmure-t-on. Et encore : « La musique et la chanson constituent un univers merveilleux ». Les auditeurs et téléspectateurs apprennent aussi qu'il est bien enrichissant de lire un bon livre, de voir une pièce de théâtre ou d'aller entendre un spectacle. Il s'agit d'expériences culturelles passionnantes et au delà du divertissement, on insiste sur les retombées économiques qu'une vie culturelle plus active peut provoquer.

Les messages télévisés de 30 secondes sont diffusés uniquement dans les villes de Québec et de Montréal en raison de la forte concentration de population et de l'importance de l'équipement culturel qu'on y retrouve. L'on peut ainsi observer des citoyens qui s'adonnent avec plaisir à la lecture, à la musique, aux arts visuels et d'interprétation. Alors que par le truchement de la radio, toutes les régions sont rejointes et l'on y diffuse en alternance six messages différents de 30 à 60 secondes.

Une affiche grand format illustrant la diversité du produit culturel et reprenant le slogan « Comme c'est beau » sera distribuée prochainement dans les lieux de diffusion culturels, soit les bibliothèques, les salles de spectacles, de théâtre et de cinéma.

## Nuits musicales à la radio FM de Radio-Canada

(PC) — À compter de dimanche en fin de soirée, les émissions de la radio FM de Radio-Canada ne s'achèveront plus avec *Pensées de la Nuit*. Suivront en effet six heures de musique destinées à garder le réseau en modulation de fréquence en ondes 24 heures par jour.

Pour « combler un vide de musique sérieuse la nuit », a expliqué hier M. Jean Blais, vice-président responsable de la radio à la société d'Etat, on va donc « offrir quelque chose de différent des stations FM commerciales ».

« Nous allons continuer de jouer la carte culturelle », a-t-il ajouté. La décision de demeurer ainsi en ondes avait été officiellement annoncée il y a deux mois par le siège social, à Ottawa, et touchait également la radio FM anglaise.

Ces nuits de musique seront animées en direct par Ginette Bellavance, du samedi matin au lundi matin, et Pierre-Olivier Désilets, du mardi au vendredi matin.

Pour des raisons d'ordre pratique, Radio-Canada préfère accroître d'abord son horaire en FM plutôt qu'en AM. Située sur le Mont-Royal, l'antenne en modulation de fréquence est déjà servie la nuit par des techniciens. C'est là en effet que se trouve également l'émetteur de la télévision. L'antenne AM est située à Brossard, sur la rive-sud.

Quant aux coûts, M. Blais n'a pu les préciser exactement. Il a indiqué qu'un nouvel horaire n'entraînerait pas de dépenses en équipement mais seulement du côté des ressources humaines.

Selon un responsable des émissions musicales, M. Jacques Boucher, on présentera de la musique « classique dans le sens le plus large du terme, de la manière la plus intime possible ».

La réalisatrice Lorraine Chalifoux, qui travaillera avec M. Désilets, a précisé qu'en semaine on rediffusera, vers le milieu de la nuit, l'émission de Gilles Archambault, *Jazz Soliloque*, d'abord présentée le soir à 22 h, du lundi au vendredi.

En plus des compositeurs de diverses époques et du jazz, il y aura des incursions du côté de la musique de film, de comédie musicale et des répertoires ethniques de la planète. « Nous partons en douce, a dit Mme Chalifoux, sans lignes directrices très rigides, pour nous ajuster ensuite aux réactions du public ».

Ancien des quarts de nuit aux stations FM montréalaises CKOI,

CHOM et CKMF avant d'entrer à Radio-Canada, il y a trois ans, Pierre-Olivier Désilets a signalé que le contenu serait « de facture classique mais sans rigidité... Tout est dans le ton ».

« Il n'est pas question de musique commerciale, bien sûr, a-t-il conclu. Nous ferons entendre ce qui ne tourne pas ailleurs, et aussi ce qui ne passe pas le jour à Radio-Canada ».



Dimanche à 15 heures 30, à la salle Pollack le Ladies' Morning Musical Club présente le violoniste français Pierre Amoyal accompagné au piano par Dale Bartlett. (Publicité)



Jusqu'au 10 février, SYNCOPE, avec Benoit Girard, Paul Savoie et Alain Zouvi. À l'Atelier Continu, 20:30 h. Supplémentaire samedi 11 février à 17:00 h. À VOIR ABSOLUMENT!!! (Publicité)

MICHEL GALABRU

## LE BOURGEOIS GENTILHOMME

de MOLIERE

Un film de ROGER COGGIO

POUR TOUS

ROGER COGGIO • ROSY VARTE • LUDMILA MIKAEL • ELISABETH MARGONI  
JEAN-PIERRE DARRAS • ROBERT MANUEL • XAVIER SAINT MACARY •

chanson interprétée par MICHEL SARDOU

Distribution FRANCE FILM

12.45, 15.20  
17.55, 20.30

Cinéma du COMPLEXE  
**desjardins 1**  
BASILAIRE 1 288-3141 PdesA

« UN FILM À VOIR ABSOLUMENT »  
— Francine Laurendeau (Le Devoir)

POUR TOUS

## L'amie

un film de MARGARETHE VON TROTTA

HANNA SCHYGULLA • PETER STRIEBECK • ANGELA WINKLER

12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55, SAM.  
DERNIER SPECTACLE 11.50.

Le PARISIEN 5  
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

Un film exceptionnel. Un chef-d'œuvre.  
— Simone de Beauvoir

PALME D'OR  
FESTIVAL DE CANNES 83

## LA BALLADE DE NARAYAMA

un film de SHOHEI IMAMURA

14 ANS

SAM., DIM. 1.30, 4.00, 6.30, 9.00.  
SEMAINE 6.30 & 9.00

ELYSEE 1 En japonais avec sous-titres français.  
35 MILTON 842-6053

L'INTERPRÉTATION, LA PHOTOGRAPHIE, LA CRÉATION D'ATMOSPHÈRE, LA RÉALISATION SONT EXCELLENTES. À VOIR.

UNE VÉRITABLE RÉVÉLATION... TRÈS ÉMOUVANT... EXTRAORDINAIRE...

UN FILM EXCEPTIONNEL PAR SON SUJET ET PAR L'ORIGINALITÉ AVEC LAQUELLE IL EST TRAITÉ. À NE PAS RATER.

Gagnant des prix  
GRAND PRIX DU PUBLIC  
Festival du Cinéma en Abitibi 83  
LION D'OR, Meilleure première œuvre.  
Festival de Venise 1982  
BRONZE HUGO, Festival de Chicago  
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE,  
Festival of Festivals 1982.

POUR TOUS

## Le goût de l'eau

DE SMAAK VAN WATER

V.O. avec sous-titres français  
un film de ORLOW SEUNKE  
avec GERARD THOOLEN • DORIEN CURVERS

SAM., DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.  
SEMAINE 7.30, 9.30

ELYSEE 2  
35 MILTON 842-6053

HANNA SCHYGULLA  
Prix d'interprétation féminine  
CANNES '83

18 ANS  
Adultes

« C'EST BEAU À PLEURER... Éblouissante performance d'Hanna Schygulla! »  
— Jacques Siclier, Le Monde

« Ce film reste longtemps dans la tête. Il fait son chemin, au fil des images qui reviennent nous hanter. Divine, géniale Hanna Schygulla... »  
— Chantal Jolis, Ticket

## L'Histoire de Pierra

un film de MARCO FERRERI

ISABELLE HUPPERT HANNA SCHYGULLA MARCELLO MASTROIANNI

Lun. à ven.: 7:30 - 9:30  
Sam., dim.: 1:30 - 3:30  
5:30 - 7:30 - 9:30

Le DAUPHIN 1  
BEAUBIEN PRÈS D'ORVILLE 721-6060

## ÉCHOS

Au cabaret Le Portage du Bonaventure Westin jusqu'au 4 février, le chansonnier Ronnie Hawkins et the Hawks divertissent les convives.

Le groupe Bill est l'invité du spectacle du mois de février au Spectrum.

Robert Charlebois sera en vedette ce soir et demain au Spectrum.

Le claveciniste Scott Ross est le soliste invité au concert gratuit de CBF-FM de la salle Claude-Champagne ce soir à 20 h.

Les Mimes Omnibus et Yves Daoust offrent une soirée de carnaval ce vendredi à Espace libre, 1945 Fullum.

Chaque vendredi, à compter de ce soir, Chantal Jolis anime l'émission *L'oreille musclée* en direct du théâtre Méridien. Louise Forestier et Jim Corcoran seront de cette première.

# AUS PUBLICS

**DEMANDE DE PERMIS DE VOITURAGE**  
**PRENEZ AVIS** que TRANSPORT DRUMMONDVILLE ST-HYACINTHE L.TÉE de St-Hyacinthe Qc, 125 749, détenteur d'un permis de camionnage M-305 245, demande la délivrance d'un permis de voiturage prévu par l'article 48 de l'ordonnance générale sur le camionnage, pour fournir un service de voiturage à L'ES ASSOCIÉS TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE entre les points autorisés par les clauses du permis M-305 927 du roulier.

**RÉGINALD LÉPINE**, 380 Gagnon, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à **SERGE QUÉBEC**, 1330 Janssens, Lachenaie, le permis M-502715 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.  
 1ère parution: 3 février 1984  
 2ème parution: 4 février 1984

**Paul-Aimé Boisvert 4347 Durocher**, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à **Excavation Lévesque Inc.**, 2131 H-Bourassa Montréal le permis M-501349-2 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.  
 1ère parution: 3 février 1984  
 2ème parution: 4 février 1984

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
 NO 500-02-065194-834  
 BELL CANADA, demanderesse  
 — c —  
**ANDRÉ PELLETIER** alias PELERIN, — d —  
**MICHEL LABONTÉ**, défendeur

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
 NO 750-02-001139-837  
 Saint-Hyacinthe, 22 novembre 1983. **Présent MARCEL LEMONDE**, Greffier-adjoint **BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE**, Demanderesse

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR PROVINCIALE**  
 NO 750-02-001139-837  
 Saint-Hyacinthe, 22 novembre 1983. **Présent MARCEL LEMONDE**, Greffier-adjoint **BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE**, Demanderesse

**GILLES CAMPEAU** ayant opéré sous le nom de **A. GILLES CAMPEAU ENR** au 9050 H-Bourassa MI demande à la Commission des Transports du Québec d'autoriser le transfert à **GILLES CAMPEAU** et **J.-PIERRE LABELLE** opérant sous le nom de **A. GILLES CAMPEAU ENR** 9050 H-Bourassa MI des permis M-701295 1 & 2, de maintenir lesdits permis pour le transport de déchets solides dans les régions 6 & 10 et de transférer à **LES ENTREPRISES GILLES ET PIERRE INC.** 9050 H-Bourassa Montréal ces mêmes permis. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.  
 1ère parution: 3 février 1984  
 2ème parution: 4 février 1984

**ORDONNANCE DE LA COUR** Il est ordonné au défendeur, **ANDRÉ PELLETIER** alias PELERIN, de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de (30) jours, suivant la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ayant été laissées au Greffe de cette Cour à l'intention du défendeur.  
 Montréal, le 27 janvier 1984  
**Me MARCELLE AUBRY**, a/s Me **BUISST, APRIL & PLOUFFE** a/s Me **Anne-Marie Beaudoin**, 1050, Côte du Beaver Hill, suite 1500, Montréal (Québec) H2Z 1Z6

**ORDONNANCE DE COMPARUTION** ORDRE est donné aux défendeurs **SERGE BIGRAS** et **DIANE BIGRAS** de comparaître au Greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, dans le journal, Le Devoir. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration y annexé ont été laissées au greffe, à l'intention desdits défendeurs.  
 Greffier-adjoint **COUR PROVINCIALE** District de Saint-Hyacinthe

la fierté à une ville



montreal

Règlements 6310, 6311, 6312, 6313, 6315, 6316, 6317, 6320, 6321, 6322, 6323, 6324, 6325, 6326, 6327, 6328, 6329, 6330, 6331, 6332, 6333, 6334, 6335, 6336, 6337, 6338, 6339, 6340, 6341, 6342, 6343, 6344, 6345, 6346 et 6347.  
**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le Conseil municipal, à ses séances tenues les 23, 24 et 25 janvier 1984, a approuvé les règlements suivants:  
 Règlement 6310 concernant la fermeture d'une partie du lot 405 (rue) située dans le prolongement de la rue Tiffin, à l'est de la rue Jacques Porlier.  
 Règlement 6311 permettant à monsieur James Chan d'occuper le domaine public en maintenant la partie avant du bâtiment portant le numéro 1018 rue Saint-Urbain dans l'emprise de cette rue.  
 Règlement 6312 concernant la fermeture d'une partie de la 31e Avenue située au nord-ouest de la rue Prince Arthur.  
 Règlement 6313 concernant la fermeture d'une partie du lot 229-878 (ruelle) située au nord-est de l'avenue Millen et au sud-est du boulevard Gouin.  
 Règlement 6315 modifiant le règlement concernant les permis et taxes spéciales ou personnelles sur les commerces, occupations et activités (5568, modifié).  
 Règlement 6316 modifiant le règlement intitulé « Le Service des sports et loisirs » (4262, modifié).  
 Règlement 6317 concernant la fermeture d'une partie du lot 148 situé au nord-est et au nord-ouest de la rue Frontenac, entre les rues Hogan et d'Iberville.  
 Règlement 6320 modifiant le règlement relatif à la taxe de l'eau et de services (6050).  
 Règlement 6321 permettant à monsieur Luc Lavoie et à Dame Andrée Lesage d'occuper le domaine public avec des marches de deux (2) escaliers en face du bâtiment portant les numéros 6821 à 6823 avenue De Montigny.  
 Règlement 6322 concernant la fermeture d'une partie du lot 134-270 (rue) située au sud-ouest de la 25e Avenue.  
 Règlement 6323 concernant la fermeture d'emplacements situés au nord-ouest de la 4e Rue, entre la 25e Avenue et la 27e Avenue.  
 Règlement 6324 changeant le nom de la 14e Avenue.  
 Règlement 6325 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Paul, de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel et de Saint-Joseph (2875, modifié).  
 Règlement 6326 modifiant le règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882, modifié).  
 Règlement 6327 modifiant le règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié).  
 Règlement 6328 modifiant le règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villéray (1920, modifié).  
 Règlement 6329 modifiant le règlement intitulé: « Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques » (2713, modifié).

a) Corporation Les Soeurs Compassionnistes Servites de Marie Inc. — garderie de jour — 6740, 43e Avenue;  
 b) La Corporation Conseil du Québec de l'Enfance Exceptionnelle — bureau d'administration — 3700, rue Berri;  
 c) Corporation Missionne Maria Auxiliatrice de Rivière-des-Prairies — église et presbytère — boulevard Maurice Duplessis, entre les avenues André Dumas et Alexis Carrel;  
 d) L'Évêque des Maronites Catholiques Romains au Canada — église et centre communautaire — 12345, avenue de la Miséricorde;  
 e) Visage, Image et Personnalité — école de culture personnelle — 2190, rue Crescent;  
 f) Ecole Talmud Torahs Unis de Montréal Inc. — agrandissement au bâtiment — 4840, avenue Saint-Kevin;  
 g) Les Petits Soleils de Tétravailville — centre social et culturel — 2796, rue Lebrun;  
 h) Centre local de services communautaires Centre-Sud — école F.X. Garneau — 1705, rue de la Visitation;  
 i) Institut de cardiologie de Montréal — club de santé et piscine intérieure — 5025-55, rue Saint-Zotique est.

Règlement 6330 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique « Boyer — 869 », à l'angle sud-est de l'intersection des rues Villéray et Boyer.  
 Règlement 6331 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110, modifié).  
 Règlement 6332 modifiant le règlement sur l'aménagement des parcs de stationnement (5983).  
 Règlement 6333 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels sur les rues Saint-Jacques et Delinelle, dans le quartier de Saint-Henri.  
 Règlement 6334 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique « Lafond — 870 » à l'angle nord-est de l'avenue Laurier et de la rue Lafond.  
 Règlement 6335 modifiant le règlement intitulé: « Zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis (4980, modifié).  
 Règlement 6336 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique « Habitations Goyer — 864 ».  
 Règlement 6337 portant approbation du plan de construction, de modification et d'occupation d'un ensemble résidentiel et commercial à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue Ontario.  
 Règlement 6338 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel entre les rues Richardson et Augustin Cantin, à l'est de la rue Island, dans le quartier de Sainte-Anne.  
 Règlement 6339 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique « Jean Rivard — 870 », entre les 14e et 15e Avenues, au nord de la rue Jean Rivard, dans le quartier de Saint-Michel-Nord.  
 Règlement 6340 modifiant le règlement de zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villéray (4139, modifié).  
 Règlement 6341 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels, sur un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Paul Comtois, au nord de la rue Émilien Daoust, dans le quartier de Ahuntsic.  
 Règlement 6342 modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le côté ouest de l'avenue Irwin, au nord du boulevard des Trinitaires (6254).  
 Règlement 6343 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels et commerciaux sur le côté sud de la rue Sherbrooke et sur le côté est du boulevard du Tricentenaire, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.  
 Règlement 6344 concernant la fermeture d'une partie de la rue Juneau et d'une partie de ruelles situées au sud-est de la rue Villéray et au nord-est de la rue Saint-Gérard.  
 Règlement 6345 concernant la fermeture d'une partie du lot 127-917 et d'une partie du lot 127-918 situés au nord-ouest du boulevard Gouin et au nord-est de la rue d'Iberville.  
 Règlement 6346 changeant le nom du Service des incendies.  
 Règlement 6347 modifiant le règlement imposant diverses taxes et déterminant le prix de l'eau, le loyer pour l'occupation du domaine public et les taux d'intérêt ainsi que les modalités et les conditions de paiement pour l'exercice 1984 (6298).

Maurice Brunet  
 Greffier de la Ville  
 Hôtel de Ville,  
 Montréal, le 3 février 1984.

**AVIS** est par les présentes donné que **ELWOOD REALTIES LTD/LES IMMEUBLES ELWOOD L.TÉE**, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adressera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies du Québec.  
 DATÉ à Montréal, ce 30ème jour de janvier, 1984  
 Les procureurs de la compagnie, **GROSS, PINSKY**

**AVIS DE QUALITÉ**  
 Succession de **MARLEAU**, Edmour En son vivant de 580, rue Liège est, Montréal, Qué.  
 Décédé(e) le 10 septembre 1982  
 Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.  
 Le Curateur public du Québec  
 Tour de la Bourse  
 Case postale 51  
 Montréal, QC  
 H4Z 1J6

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**LES PLACEMENTS BRENT INC.**  
 Avis est, par les présentes donné que la compagnie "LES PLACEMENTS BRENT INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
 Montréal, le 31 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLAS ET ASSOCIÉS**  
 Procureurs de la compagnie

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant, **McGILTON & JOHNSTON**

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
**PRENEZ AVIS** que la compagnie "SPRI LIMITEE" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
 Montréal, ce 30 janvier 1984.  
**COLBY RIOUX** et **DEMERS**  
 Procureurs de la compagnie

**CHANGEMENT DE NOM**  
 Avis est donné par la présente que **Andrew John Butkovich**, étudiant, résident et domicilié au 392 Newport, Ville de LaSalle, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de **Andrew John Stratton**.  
 Les procureurs du requérant,

**SPORTS**

# Lafleur rejoint Béliveau au 2e rang des compteurs du Canadien

## Sévigny sauve le Canadien

par Daniel Caza

PHILADELPHIE (PC) - Un match qui rappelait étrangement celui du 31 décembre 1975... La formation de l'Armée rouge et Vladislav Tretiak avaient alors tenu le Canadien à un verdict nul de 3-3. On s'en souvient.

Cette fois, les rôles étaient toutefois inversés: le Canadien a été envahi pendant toute la soirée dans son territoire mais, grâce à la superbe tenue de son gardien de but, il est parvenu à s'en tirer avec un match nul de 2-2, hier soir, face aux Flyers de Philadelphie, devant 16,920 spectateurs.

Les Flyers ont éliminé le Tricolore par la marge de 38 à 20 au chapitre des tirs au but, mais Richard Sévigny a été étonnant.

Il a accompli des arrêts prodigieux à répétition pour tenir les siens dans le match, pendant que les vétérans Guy Lafleur et Larry Robinson démontraient beaucoup d'opportunisme.

Seul Darryl Sittler, avec ses 16e et 17e buts de la saison, a réussi à déjouer celui qui s'impose de plus en plus comme l'homme de confiance de Bob Berry.

Le Canadien est ainsi parvenu, malgré peines et misères, à enregistrer un cinquième match consécutif sans défaite. Il s'agit de sa plus longue série de succès de la saison.

Guy Lafleur a permis au Canadien d'égaliser les chances 1-1 au début de la deuxième période, en réussissant à déjouer Froese lors d'une supériorité numérique, sur des aides de Larry Robinson et Ryan Walter.

Lafleur a logé un puissant lancer frappé dans la partie supérieure droite du filet pour inscrire son 21e but de la saison et le 507e de sa carrière. Il rejoignait ainsi Jean Béliveau au deuxième rang des meilleurs buteurs de l'histoire du Tricolore.

Le Démon blond a atteint cet objectif à sa 915e partie dans la Ligue nationale. Béliveau lui, était arrivé à ce total à sa 1,125e rencontre.

Il était temps cependant que le Canadien s'inscrive au tableau. Car, jusqu'à cette cinquième minute du deuxième engagement, il avait été sérieusement mis en respect par la défensive serrée des Flyers.

Les hommes de Bob Berry n'ont pas bénéficié de moins d'occasions de marquer que leurs rivaux au cours de la période initiale. Toutefois, ils sont parvenus à diriger seulement deux lancers vers Froese, alors que les Flyers tournaient autour du filet de Sévigny en décochant 13 tirs.

Ceux-ci ont ouvert le pointage lorsque le vétéran Darryl Sittler a profité de l'inexpérience d'Alfie Turcotte pour se démarquer avant d'accepter le relai d'Iikka Sinisalo dans l'enclave. Sévigny n'a pu rien faire sur le jeu et Sittler signalait la première de ses deux réussites.

Outre ce but, les chances de marquer ont été bien partagées: trois de chaque côté. Froese a par contre dû s'illustrer en une seule occasion, puisque Lafleur et Walter ont com-

plètement raté la cible même s'ils étaient seuls devant lui.

Le Tricolore a paru plus solide au deuxième tiers, mais il doit une fière chandelle à Sévigny, qui l'a tenu dans le match en frustrant, entre autres, Thomas Eriksson en deux occasions, et à Robinson, qui a bien choisi son moment pour appuyer l'attaque, en réussissant son sixième but de la saison, à 17:00.

Hunter préparait une attaque qui semblait aller nulle part quand, tout à coup, il a attiré deux défenseurs vers lui. Il a ensuite accepté une mise en échec pour prendre tout le temps nécessaire de compléter sa passe à Walter qui, sans hésiter, a remis le disque à Robinson qui entra à pleine vapeur dans le territoire ennemi. Le grand défenseur a surpris Froese entre les jambières.

En troisième période, le Canadien a joué de la même manière qu'en première, c'est-à-dire avec le feu. Il s'est évidemment brûlé: Sittler obligeait la tenue de la prolongation en déjouant Sévigny entre les jambières à l'aide d'un faible revers.

Ce fut là l'unique défaillance, si l'on peut dire, du gardien du Canadien qui méritait la première étoile pour un troisième match de suite.

Même s'il a été étonnant pendant toute la soirée, Richard Sévigny aurait peut-être eu raison de s'en vouloir un peu d'avoir accordé le but égalisateur de Darryl Sittler.

Ce ne fut pas du tout le cas: « M'en vouloir? Pourquoi? Nous sommes chanceux de nous en tirer avec un verdict nul ».

Sévigny n'a pas tort. Il a tout fait pour inspirer ses coéquipiers à fournir un meilleur effort.

**Canadien 2, Flyers 2**

**Première Période**  
1—PHILADELPHIE, Sittler 16  
Sinisalo, Erickson 15:48  
Pénalités — Hamel, Mon, 15:48

**Deuxième Période**  
2—MONTREAL, Lafleur 21  
Robinson, Walter 21  
3—MONTREAL, Robinson 6  
Walter, Hunter 17:00  
Pénalités — Propp, Phi, 1:18; Howe, Phi, 4:06; Nylan, Mon, 8:09

**Troisième Période**  
4—PHILADELPHIE, Sittler 17  
Sinisalo, Dorak 14:54  
Pénalités — Aucune

**Prolongation**  
Aucun but  
Pénalités — Aucune

**Tirs au but**  
Montréal 2 8 7 3-20  
Philadelphie 13 11 12 2-38  
Gardiens — Montréal, Sévigny, Philadelphie, Froese  
Assistance — 16,920

## L'éligibilité des joueurs canadiens

# Pollock menace d'intervenir

SARAJEVO, Yougoslavie (PC) - L'éligibilité du gardien numéro un de la Finlande, Hannu Kampure, pour les Jeux olympiques de Sarajevo, a été remise en question, hier, par Willi Daume, le directeur allemand du comité d'éligibilité du CIO.

Les résultats de la décision sur cette question délicate pourraient avoir de lourdes conséquences dans le différend qui oppose présentement les comités olympiques canadien et américain de hockey.

Par ailleurs, le comité olympique finlandais a envoyé un télégramme, mercredi, au comité d'éligibilité du CIO, qui contiendrait une liste de noms d'une dizaine de joueurs de six pays différents, pour lesquels la participation aux Jeux olympiques serait aussi remise en question.

Le jeune gardien finlandais, qui a joué un match pour les Oilers d'Edmonton, de la défunte Association mondiale de hockey, au cours de la saison 78-79, a fait une demande auprès du comité olympique pour que son nom soit réinséré sur la liste des joueurs éligibles. Le comité olympique lui a refusé.

Cette guerre d'éligibilité a pris naissance lorsque le comité olympique américain a commencé à questionner la présence de joueurs sur l'équipe canadienne, qui ont signé des contrats avec des équipes professionnelles.

Le gardien de but Mario Gosselin, de Thetford Mines, et l'ailier Dan Wood, de Toronto ont tous deux joué pour un circuit mineur professionnel. Le joueur de centre Mark Morrisson a pour sa part participé à neuf rencontres, il y a deux ans, avec les Rangers de New York.

Les Nordiques de Québec détiennent les droits sur Gosselin, alors que Wood appartient aux Blues de Saint-Louis.

Le joueur de centre des Maple Leafs de Toronto, Russ Courtnall, qui a signé un contrat professionnel avec cette formation, pourrait aussi voir son éligibilité contestée pour les JO de Sarajevo.

Par ailleurs, un responsable d'Équipe-Canada, Doug Kelcher, a annoncé que Sam Pollock, directeur du Comité canadien de hockey sur glace, est prêt à prendre des mesures sérieuses concernant la vali-

dité des décisions du CIO.

« Je ne suis pas au courant des listes de joueurs inéligibles, mais nous possédons des informations sur plusieurs joueurs des autres équipes qui participent aux JO, a dit Kelcher, se référant à Murray Costello, président de l'Association canadienne de hockey amateur, et à W.Z. Estey, président de Hockey-Canada. Ces gens-là iront à la guerre s'ils savent que les armes sont pointées en leur direction.

« Sam Pollock n'est le premier venu, de renchérir Kelcher. Son passé le prouve. Il croit sincèrement qu'il a toutes les informations pertinentes sur le sujet. Lorsque vous jouez dans la boue, plusieurs peuvent se salir ».

Par ailleurs, le négociateur en chef pour le compte d'Équipe-Canada, Allan Eagleson, a répondu aux insinuations du comité américain de hockey, en accusant Mike Eruzione et Ken Morrow, deux médaillés d'or des Jeux olympiques de Lake Placid, d'avoir déjà signé des ententes professionnelles avec des équipes de la LNH, avant de participer aux Jeux.

## Sixième de la descente de Cortina d'Ampezzo

# Podborski est prêt pour Sarajevo

CORTINA D'AMPEZZO, Italie (PC) - L'Autrichien Helmut Hoeflechner, 24 ans, a fait d'une pierre deux coups, hier, à Cortina d'Ampezzo. En remportant la huitième et dernière descente de Coupe du monde avant les Jeux olympiques, il a également gagné son billet pour Sarajevo dans l'équipe autrichienne en compagnie de Franz Klammer, 14e, hier, et d'Erwin Resch, 37e.

Steve Podborski, frais de sa victoire à Garmisch en fin de semaine dernière, a été le meilleur Canadien avec une 6e position, finissant avec un peu moins de deux secondes de retard sur le gagnant. Gary Athans, qui avait terminé au premier rang suite à la première descente d'entraînement, a pour sa part terminé

à la 33e rang. Il a par ailleurs mérité sa sélection pour Sarajevo. Paul Boivin, de Saint-Lambert, n'a pu faire mieux qu'une 44e position, à plus de six secondes derrière Hoeflechner, et ratera ainsi le rendez-vous olympique.

Hoeflechner, qui avait gagné sa première descente en Coupe du monde en mars dernier à Lake Louise (Canada), a dévalé les 3,000 mètres de la « Tofane » en 1:51.81 minute, devant d'une seconde et 14 centièmes le Suisse Urs Raeber, le seul skieur à avoir remporté deux descentes cette saison.

Grâce à sa troisième place, un centième de seconde derrière Raeber, Conradin Cathomen a également gagné sa sélection dans l'é-

quipe suisse pour les Jeux olympiques.

L'Américain Bill Johnson a terminé en quatrième position, suivi de Peter Wirsberger, avec un temps de 1:53.59. L'Autrichien Harti Weiraither, le Suisse Bruno Kernen, l'Australien Steven Lee et l'Autrichien Anton Steiner terminent le peloton des dix premiers.

Podborski, qui avait mis fin à une disette de deux ans sans la victoire, s'est dit satisfait de son résultat. Avec des conditions de neige semblables à celles de Sarajevo, Podborski ne se fait pas de soucis sur la descente olympique, prochain rendez-vous des meilleurs skieurs au monde.

« J'ai tout fait pour réussir une meilleure descente à la veille de la

descente de Sarajevo, a dit Podborski. Mes résultats de cette semaine n'ont rien pour me motiver à cette étape-ci de la Coupe du monde de la descente. J'ai tenté d'atteindre une plus grande vitesse aux endroits de la pente que je jugeais les plus importants, mais cela n'a rapporté qu'une sixième place. J'étais parmi les meilleurs, aujourd'hui, mais le temps d'Hoeflechner est tout simplement formidable ».

« Je suis prêt pour Sarajevo, a ajouté le meilleur descendeur canadien. Je sais que je peux gagner à Sarajevo. Je connais les erreurs que j'ai faites aujourd'hui. Mes 10 années d'expérience me serviront pour la descente olympique », a prétendu Podborski.

## Un francophone à la Condition physique

par Richard Milo

Le ministère de la Condition physique et du Sport amateur vient de nommer un francophone à la direction de Condition physique Canada: Michel Bédard. L'ex-assistant directeur du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal a confirmé la nouvelle au DEVOIR, hier. Il entrera en fonction le 20 février.

Souhaité par plusieurs, la nomination de M. Bédard réjouit surtout l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO) qui accuse de plus en plus le ministère de vivre en marge de la réalité francophone au pays.

La question est de savoir maintenant si M. Bédard cédera aux pressions de l'ACFO qui désire un meilleur partage des deniers publics du ministère de M. Jacques Olivier. Le sport d'élite et de compétition obtient en effet plus de \$40 millions alors que le sport de participation ne reçoit que \$6.4 millions.

« Le ministère ne donne rien de moins qu'une priorité absolue au sport d'élite », tranche M. Guy Rouleau, conseiller en sport et loisirs à l'ACFO.

M. Rouleau appuie son argumentation sur le résultat d'une nouvelle enquête sur l'activité physique des adolescents révélant le désintéressement des jeunes Québécois pour l'activité physique. Il y voit une relation directe entre la politique trop élitique du ministère fédéral et la désaffection des jeunes.

Menée auprès de 2,500 enfants dans 180 écoles, cette enquête dont les résultats ont été rendus publics l'automne dernier se voulait un complément à la vaste étude sur la condition physique et le mode de vie des Canadiens. Celle-ci, effectuée de février à juillet 1981 auprès de 22,000 personnes, avait démontré que le nombre de citoyens actifs ne cessait d'augmenter. Or, la majorité des adolescents choisissent cependant l'inactivité dès qu'ils ne sont plus « obligés » de participer aux activités sportives à l'école.

Qu'à cela ne tienne, M. Rouleau se réjouit de la nomination de Bédard... même si celui-ci fut le directeur général de l'Institut des sports du Québec dans les années post-olympiques. Et il affirme que l'engagement de M. Bédard devrait profiter aux francophones qui doivent trop souvent souffrir l'imcompréhension des associations canadiennes.

Ici, Rouleau rappelle qu'une récente enquête fédérale sur le rôle du directeur bénévole dans l'organisation de la condition physique et du sport au Canada ne précise d'aucune façon la place qu'occupent les francophones à ce niveau. Le président de l'ACFO, M. André Cloutier, a d'ailleurs porté cet oubli à l'attention du prédécesseur de M. Olivier, Mme Céline Hervieux-Payette, à la mi-novembre. Et le ministre a reconnu l'erreur le 15 décembre, après consultation auprès des fonctionnaires du programme, expliquant que « les paramètres de l'enquête ont été finalisés à l'automne 1981 ».

« Or, écrit Mme Hervieux-Payette à M. Cloutier, la Fédération des francophones hors-Québec et le Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) n'avaient pas encore sérieusement entamé leur programme respectif de sensibilisation sur la situation des services disponibles aux francophones ».

Libérée en ces termes, la réponse de Mme Hervieux-Payette ouvrait déjà la porte à la nomination de M. Bédard au sein du ministère. M. Bédard a d'ailleurs entrepris les négociations en octobre et un confrère, convaincu de sa nomination, avait même annoncé son engagement en décembre.

Hier, M. Bédard s'est refusé à tout commentaire, préférant attendre de rencontrer le sous-ministre à la Condition physique et au Sport amateur, M. Peter B. Lesaux, avant de dévoiler les priorités et les grandes orientations qu'il entend donner au programme de Condition physique Canada.

M. Bédard remplacera M. Robin Wilson. C'est Abigail Hoffman, l'athlète olympique, qui dirige Sport Canada.



Michel Bédard

**HOCKEY**

**Ligue Nationale**

**Mercredi**

Hartford 6, Detroit 6 (prol.)  
Pittsburgh 4, Minnesota 0  
Chicago 7, Toronto 2

**Hier**

Montréal à Philadelphie  
Buffalo à Boston  
St-Louis à Islanders  
Rangers à Calgary  
Washington au New Jersey  
Vancouver à Los Angeles

**Ce soir**

Montréal à Washington  
Minnesota à Buffalo  
Chicago à Winnipeg  
Calgary à Edmonton

**LIGUE NATIONALE**

**Division Prince-de-Galles**

**Section Charles Adams**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO.....	53	33	14	6	213	170	72
BOSTON.....	52	34	15	3	227	160	71
QUÉBEC.....	52	28	18	6	244	184	62
MONTREAL.....	53	25	24	4	203	194	54
HARTFORD.....	51	15	28	8	173	218	38

**Section Lester Patrick**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
RANGERS NY.....	52	30	17	5	213	193	65
ISLANDERS NY.....	53	31	20	2	230	186	64
PHILADELPHIE.....	51	27	15	9	226	181	63
WASHINGTON.....	53	28	21	4	195	168	60
PITTSBURGH.....	51	11	35	5	157	226	27
NEW JERSEY.....	52	10	37	5	141	218	25

**Division Clarence Campbell**

**Section James Norris**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA.....	52	27	21	4	241	236	58
ST-LOUIS.....	54	22	27	5	200	217	49
CHICAGO.....	54	21	27	6	189	204	48
DETROIT.....	52	17	29	6	205	226	40
TORONTO.....	52	16	30	6	197	260	38

**Section Connie Smythe**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON.....	52	38	9	5	301	205	81
CALGARY.....	49	19	19	11	181	200	49
WINNIPEG.....	51	19	24	8	228	252	46
VANCOUVER.....	53	19	28	6	204	218	44
LOS ANGELES.....	52	15	27	10	215	246	40

**SOMMAIRES**

**Bruins 5, Sabres 3**

**Première Période**  
1—BOSTON, McNab 14  
Markwart..... 0:53  
2—BOSTON, Silk 7  
K. Crowder, Hillier..... 2:26  
Pénalité — Bos, banc (purgée par Silk), 10:43

**Deuxième Période**  
3—BOSTON, Kostynski 2  
O'Connell, K. Crowder..... 2:51  
4—BUFFALO, Hamel 13  
Perreault, Foligno..... 4:41  
5—BUFFALO, Cyr 12  
Anreychuk, Playfair..... 5:19  
6—BOSTON, Middleton 34  
O'Connell, Pederson..... 11:33  
7—BUFFALO, Perreault 27  
Hamel, Foligno..... 16:20  
Pénalités — Foligno, Buf, 18:29; Milbury, Bos, 18:29

**Troisième Période**  
8—BOSTON, Silk 8  
Bourque, Markwart..... 7:15  
Pénalités — Foligno, Buf, 12:02; Markwart, Bos, 12:02; K. Crowder, Bos, 14:54

**Tirs au but**  
Buffalo..... 3 10 10-23  
Boston..... 8 10 6-24  
Gardiens — Buffalo, Barrasso  
Boston, Keane  
Assistance — 14,077

**Capitals 2, Devils 0**

**Première Période**  
Aucun but  
Pénalités — Verbeek, NJ, 1:31; Lorimer, NJ, 3:02; Blomqvist, Wash, 6:12; Erickson, Wash, 10:32; NJ banc (purgée par Antonovich) 11:58; Blomqvist, Wash, 17:49

**Deuxième Période**  
Aucun but  
Pénalité — Aucune

**Troisième Période**  
1—WASHINGTON, Jarvis 11  
Christian, Garner..... 11:31  
2—WASHINGTON, Jarvis 11  
Pénalités — Carpenter, Wash, 2:06; Cirella, NJ, 10:43

**Tirs au but**  
Capitals..... 6 17 8-31  
New Jersey..... 5 3 6-14  
Gardiens — Washington, Rigin, New Jersey, Resch  
Assistance — 8,800

**Ligue Majeure du Québec**

**Mercredi**

Chicoutimi 5, T.-Rivières 3  
Drummondville 8, Hull 3  
Québec 5, Verdun 3

**Ce soir**

T.-Rivière à Granby  
Drummondville à Québec  
Longueuil à Shawinigan  
Chicoutimi à St-Jean

**Les meneurs**

	b	a	pts
Lemieux, Lav.....	97	105	202
Gosselin, Qué.....	46	73	119
Goyette, Lav.....	47	71	118
Lefebvre, Qué.....	46	54	100
Rouleau, Lon.....	46	51	97
Sills, Lav.....	45	51	96
Momesso, Sha.....	29	63	92
Bisson, Lav.....	26	66	92
Pellegrino, Lon.....	35	53	88
Pepin, Dru.....	42	43	85

**Ligue Collégiale AAA**

**Mercredi**

St-Georges 6, Thetford 4

**Ce soir**

St-Georges à St-Hyacinthe  
St-Jérôme à Thetford  
Victoriaville à St-Laurent

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**

**Section Robert Lebel**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL.....	53	41	12	0	387	220	82
VERDUN.....	53	28	22	3	272	241	59
LONGUEUIL.....	52	29	23	0	280	245	58
GRANBY.....	53	23	29	1	230	260	47
SAINT-JEAN.....	50	21	27	2	263	268	44
HULL.....	53	21	32	0	236	301	42

**Section Frank Dillo**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC.....	53	28	24	1	255	283	57
DRUMMONDVILLE.....	54	27	27	0	264	260	54
SHAWINIGAN.....	53	26	27	0	240	225	52
CHICOUTIMI.....	53	24	28	1	222	278	49
TROIS-RIVIÈRES.....	53	16	35	2	230	300	34

**LIGUE COLLÉGIALE AAA**

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-GEORGES.....	34	24	9	1	198	142	49
ST-HYACINTHE.....	35	21	12	1	192	155	43
THETFORD.....	34	18	16	0	179	160	36
ST-JÉRÔME.....	33	17	15	1	166	142	35
VICTORIAVILLE.....	33	13	19	1	150	181	27
ST-LAURENT.....	33	6	27	0	129	234	12

**Blues 5, Islanders 2**

**Première Période**  
1—ST-LOUIS, Anderson 6  
Wilson, Mullen..... 2:42  
2—ISLANDERS, Bourne 13..... 8:40  
3—ST-LOUIS, Wilson 2  
Sutter, Reeds..... 10:09  
Pénalités — Johnson, STL, 5:47; Nyström, NY, 6:55; Federko, STL, 13:19; Jonsson, NY, 16:41; Smith, NY, purgée par Tonelli, 17:09.

**Deuxième Période**  
4—ISLANDERS, Nyström, 11  
Merrick, Jonsson..... 10:14  
Pénalités — Aucune

**Troisième Période**  
5—ST-LOUIS, Ramage 9..... 12:26  
6—ST-LOUIS, Wickenslager 10  
Anderson..... 16:16  
7—ST-LOUIS, Wilson 3..... 16:42  
Pénalités — Delorme, STL, 2:50; New York banc, (purgée par Mac Guigan), 7:19; Jonsson, NY, 16:16.

**Tirs au but**  
St-Louis..... 13 7 9-29  
New York..... 11 5 7-23  
Gardiens — St-Louis, Lut, New York, Smith  
Assistance — 15,383

**LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN**

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

**Flames 6, Rangers 1**

**(2 périodes)**

**Première période**  
1—CALGARY, McDonald 22  
Quinn..... 6:57  
2—CALGARY, Tambellini 7  
Pepinski, Nilsson..... 10:53  
3—CALGARY, McDonald 23  
Quinn..... 11:44  
Pénalités — Dave Maloney NYR  
5:02; Kleinendorst NYR 13:11; McDonald Cal 14:07; Kontos NYR 18:52

**Deuxième Période**  
4—CALGARY, Quinn 7  
McDonald, Beers..... 0:50  
5—NY Rangers, Folio 9  
Leonard, Richmond..... 6:12  
6—CALGARY, Patterson 6  
Stiles, Eklonia..... 12:51  
7—CALGARY, Beers 25  
Konroyd, Eaves..... 18:11  
Pénalités — Konroyd Cal 3:24; Richmond NYR, Patterson Cal majeurs 16:33

## Derrel Thomas se joint aux Expos

(PC) - Les Expos de Montréal ont annoncé hier la mise sous contrat du joueur autonome Derrel Thomas, pour une période d'un an. Thomas, qui est âgé de 33 ans, a conservé une moyenne de .250 en 118 parties avec les Dodgers de Los Angeles, en 1983. Il est un réserviste polyvalent, puisqu'il a participé à 82 parties au champ extérieur, neuf au deuxième-but, 13 à l'arrêt-court et sept au troisième coussin.

Thomas avait été embauché comme joueur autonome par les Dodgers en 1978. Il fut le premier joueur réclamé au repêchage amateur de janvier 1969, par les Astros

de Houston. À l'exception de celle de lancer, il a évolué à toutes les positions durant sa carrière de 12 ans dans les majeures avec Houston, San Diego, San Francisco et Los Angeles.

En annonçant la mise sous contrat de Thomas, John McHale, le président et directeur-gérant des Expos, a déclaré:

« Thomas est le réserviste le plus talentueux de la Ligue nationale. Défensivement, il excelle à toutes les positions. Il est un excellent coureur, il frappe des deux côtés du marbre et ajoute de l'expérience, de la rapidité et de la qualité à notre banc ».

## Joueur recrue du mois

# Tom Barrasso récidive

(PC) - Le gardien des Sabres de Buffalo, Tom Barrasso, a été nommé hier le joueur recrue par excellence du mois de janvier dans la Ligue nationale de hockey. Pendant cette période, Barrasso n'a pas subi la défaite en six départs (5-0-1) tout en présentant une moyenne de but accusé de 1.64.

Barrasso, qui est âgé de 18 ans, avait déjà mérité cet honneur au mois d'octobre.

Barrasso occupe présentement le deuxième rang de la LNH chez les gardiens avec une moyenne de 2.74 et la troisième place en ce qui a trait au pourcentage d'arrêts, avec 899.

En 27 matches, Barrasso a conservé une fiche de 18-5-3, incluant un dossier de 14-3-1 à ses 18 dernières rencontres.

Par ailleurs, le centre Wayne Gretzky des Oilers d'Edmonton pourrait manquer le match de ce soir contre les Flames de Calgary. Gretzky souffre en effet d'une très légère séparation de l'épaule.

**CARTES D'AFFAIRES**

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATÉS**

Fondée en 1992

Conseils en propriété intellectuelle  
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514)934-0272, Téléc: 05-268656, Cable: MARION

# Secteur public: la FCSCQ veut décentraliser les négociations

par Clément Trudel

Les 215 commissions scolaires catholiques du Québec ont jusqu'à la fin de mars pour remplir un questionnaire sur la « révision du processus de négociation » dans les secteurs public et parapublic. La Fédération des commissions scolaires catholiques (FCSCQ), à l'origine du projet, en fera l'objet d'un débat à son assemblée annuelle de mai, espérant ainsi conjurer le scénario de chaos vécu à chacun des *rounds* de négociation dans l'enseignement... et dans les autres sphères d'activité où l'État joue son rôle d'employeur.

En dévoilant, hier, un document de réflexion et un canevas de discussion débouchant sur 26 propositions, le président de la FCSCQ, M. Jacques Chagnon, a stipulé que la voie souhaitable va à l'encontre d'une « méca-

nique hypercentralisée »; il dira même que le Conseil du trésor avait pratiquement mis en tutelle le ministère de l'Éducation depuis un an ou un an et demi. Le gouvernement doit contrôler, bien sûr, l'usage des deniers publics, mais on souhaite, de ce côté, un rôle « mieux circonscrit » lorsqu'il intervient dans les relations de travail.

Au nombre des idées lancées par la FCSCQ, on trouve celle de créer un « bureau indépendant de recherche sur la rémunération » et des réunions statutaires des partenaires intéressés aux paramètres de cette rémunération. Le normatif serait laissé aux paliers locaux, dans l'ensemble. La FCSCQ, sans en faire une solution-miracle, souhaite, de plus, la réforme du Code du travail pour y loger une section particulière touchant les secteurs public et parapublic (en

conservant le droit à la grève et au lock-out).

Dès 1982, la FCSCQ dénonçait comme un « leurre » le projet de restructuration scolaire en gestation à Québec. L'on connaît son refus global du projet de loi 40 présentement à l'étude en commission parlementaire à Québec. M. Chagnon et son groupe ne changent ni leur discours ni leur attitude vis-à-vis de plans centralisateurs que l'on prête à l'équipe en place à Québec; on souhaite simplement qu'il y aura dans la future loi les « encadrements pédagogiques nécessaires ». S'agissant de négociation ou proprement parler, la FCSCQ pense qu'il serait invraisemblable que le pouvoir québécois arrive en 1985 sans avoir tenté de corriger les situations qui se sont développées les 15 dernières années (confrontations et lois spéciales sur lesquelles re-

vient le document mis au point par la Fédération après consultation de plusieurs spécialistes rattachés à des universités). M. Chagnon prédit une vague critique accentuée chez l'intelligentsia québécoise si le scénario ne change pas, si l'on n'en vient pas à l'alternative proposée par la FCSCQ — une « proposition concrète » sera faite au gouvernement en juin, promet-on.

Globalement donc, le dossier salarial est laissé au niveau provincial, le normatif étant confié aux instances locales (comme cela se produit pour les municipalités du Québec, ou pour les commissions scolaires ontariennes). M. Chagnon résume ainsi les buts de la démarche: simplifier le processus de négociation, dépolitiser le débat, permettre à chaque secteur de débattre de ses propres problèmes et laisser chaque entité

locale transiger avec leurs syndicats. Le schéma suggéré vaudrait, par extension, pour les affaires sociales ou pour les hôpitaux. Comme séquelles désolantes aux conflits qui perdurent dans le domaine de l'éducation, la Fédération mentionne le phénomène d'abandon scolaire et un climat alourdi qui fait que plus de 7 000 griefs sont présentement en suspens. Une constatation-clé de ceux qui entament leur réflexion par un sondage: la confiance dans les négociations est ébranlée, est-ce normal? Que faire pour redonner aux parents et aux élèves cette con-

fiance, si tant est qu'elle s'est amenée?

M. Chagnon était accompagné, hier, lors de sa conférence de presse, du directeur général de la FCSCQ, M. Fernand Paradis, et du directeur des relations de travail, M. Jean-Pierre Tessier. La consultation en cours entend rassembler un faisceau de préoccupations communes à l'ensemble des commissions scolaires, à suggérer du moins les « pistes » susceptibles de renouveler le débat et en venir, dans les faits, à un « gouvernement scolaire local démocratique et responsable ».

## LA BATAILLE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

### Les dates-clé du débat depuis 1870

■ 1870 — Le Manitoba entre dans la Confédération. L'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1870, en fait le même que l'article 133 qui vise le Parlement fédéral et l'Assemblée législative du Québec, fait du français et de l'anglais les langues de l'Assemblée législative manitobaine de même que celles des tribunaux de la province.

■ 1890 — Une loi de l'Assemblée législative du Manitoba fait de l'anglais la seule langue officielle.

■ 1899 — La Cour suprême du Canada, dans l'affaire Forest, déclare inconstitutionnelle la Loi manitobaine de 1890. La Cour suprême, cependant, ne se prononce pas sur les mesures réparatrices à prendre.

■ Août 1980 — La Cour provinciale du Manitoba déclare que l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1870 n'a que valeur indicative et ne lie pas formellement l'Assemblée législative. L'avocat Roger Bilodeau avait plaidé que la contravention au code de la route qu'il avait reçue était nulle parce que décernée en vertu d'une loi sans valeur étant donné qu'elle a été adoptée en anglais seulement.

■ Juillet 1981 — La Cour d'appel du Manitoba maintient le jugement de la Cour provinciale. Si, dit-elle, l'article 23 obligeait le gouvernement, on se retrouverait devant le chaos juridique puisque aucune loi adoptée depuis 1890 ne serait valide. Le juge Alfred Monin est dissident. L'affaire est portée en Cour suprême.

■ Mai 1983 — Le gouvernement Pawley (NPD) et la Société franco-manitobaine concluent une entente de principe: Me Bilodeau renonce à sa cause en Cour suprême qui obligerait le gouvernement à traduire les 4,500 lois adoptées depuis 1890. En contrepartie, le gouvernement s'engage à faire modifier la constitution pour reconformer le caractère bilingue du Manitoba à compter du 1er janvier 1987, de même que pour assurer dorénavant aux Franco-Manitobains des services en français de la part de l'administration du gouvernement et de ses ministères, des tribunaux et des sociétés de la Couronne. À partir de 1986, toutes les lois devront être adoptées et publiées en français de même qu'un certain nombre de lois importantes déjà en vigueur.

■ Juin 1983 — Les groupes ethniques du Manitoba appuient, dans un geste surprise, la Société franco-manitobaine.

■ Août 1983 — Devant l'opposition farouche qu'il a déclenchée, surtout chez l'opposition conservatrice de M. Sterling Lyon, le premier ministre Howard Pawley annonce qu'il apportera des précisions à la loi. Les municipalités et les commissions scolaires ne seront pas soumises au bilinguisme et le mot « officiel » menace de disparaître du texte de la loi.

■ 6 septembre 1983 — Le gouvernement annonce des modifications unilatérales à l'entente conclue en mai précédent. Le français et l'anglais seront officiels au Manitoba, non en soi mais au regard seulement des éléments définis dans la Loi constitutionnelle de 1870, c'est-à-dire la langue de la Législature et des tribunaux. D'autres éléments touchant la langue des services seront édulcorés.

■ Fin septembre 1983 — Le gouvernement tient des audiences publiques à travers la province. Le sentiment anti-français s'étale au grand

jour.

■ 6 octobre 1983 — La Chambre des communes appuie, au nom de tous les Canadiens, l'accord de mai 1983 survenu entre la Société franco-manitobaine et le gouvernement Pawley.

■ 26 octobre 1983 — Des référendums municipaux tenus un peu partout dans la province et à Winnipeg indiquent que 75 % des Manitobains sont contre le projet de loi Pawley.

■ Décembre 1983 — Le gouvernement recule encore. L'amendement constitutionnel ne portera que sur le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Manitoba. Le projet de loi est scindé et les services aux Franco-Manitobains seront garantis non plus par la constitution, mais par une simple loi de la Législature.

■ 5 janvier 1984 — Le gouvernement dépose le projet de loi 115 à l'Assemblée législative sur les services aux francophones.

■ 18 janvier 1984 — La Société franco-manitobaine accepte le projet de loi 115 et la résolution, tels que rédigés par le gouvernement. Depuis lors, le débat se poursuit à l'Assemblée législative du Manitoba.

### 51,990 francophones en 81

WINNIPEG — Au recensement fédéral de juin 1981, on a énuméré 51,990 Manitobains de langue maternelle française. De ce nombre, 44% avait déjà fait de l'anglais sa langue d'usage à la maison; la majorité (56%) continuait de parler le français au foyer. Le taux de bilinguisme des

Franco-Manitobains est très élevé: 89%. Les unilingues français ne comptent que pour 5%. Enfin, près de 7% des soi-disant francophones sont devenus des unilingues anglais. Chez les Franco-Manitobains bilingues, 42% a adopté l'anglais à la maison et 58% le français.

■ 6 octobre 1983 — La Chambre des communes appuie, au nom de tous les Canadiens, l'accord de mai 1983 survenu entre la Société franco-manitobaine et le gouvernement Pawley.

■ 26 octobre 1983 — Des référendums municipaux tenus un peu partout dans la province et à Winnipeg indiquent que 75 % des Manitobains sont contre le projet de loi Pawley.

■ Décembre 1983 — Le gouvernement recule encore. L'amendement constitutionnel ne portera que sur le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Manitoba. Le projet de loi est scindé et les services aux Franco-Manitobains seront garantis non plus par la constitution, mais par une simple loi de la Législature.

■ 5 janvier 1984 — Le gouvernement dépose le projet de loi 115 à l'Assemblée législative sur les services aux francophones.

■ 18 janvier 1984 — La Société franco-manitobaine accepte le projet de loi 115 et la résolution, tels que rédigés par le gouvernement. Depuis lors, le débat se poursuit à l'Assemblée législative du Manitoba.



**ENVIRONNEMENT - ENVIRONMENT**

**2000**

**PROGRAMME DE A CONSERVATION**  
**CONSERVATION PROGRAM**

Environnement 2000 est un programme de conservation mis sur pied par le gouvernement fédéral pour s'attaquer dès maintenant aux problèmes environnementaux. Il vise à restaurer, à mettre en valeur et à protéger notre patrimoine naturel afin de pouvoir en profiter dans les années à venir.

Environnement 2000 permettra d'offrir du travail à des jeunes de 16 à 24 ans et à des travailleurs de 50 ans et plus sans emploi.

Les projets devront viser des activités telles que:

- le renouvellement forestier
- l'aménagement de parcs et des sites historiques
- l'assainissement de lacs et de cours d'eau
- la protection de l'habitat faunique
- et autres activités de conservation.

**Qui peut présenter un projet?**

Les groupes communautaires, les organisations sans but lucratif, les entreprises commerciales et les particuliers peuvent recevoir de l'aide financière. Les municipalités sont également admissibles si le gouvernement provincial n'a pas d'objection.

Les projets doivent être présentés d'ici le 15 février 1984. Cependant, nous accepterons les demandes jusqu'à ce que les fonds du programme soient entièrement alloués.

Pour obtenir plus d'information et des formulaires de demande, communiquez avec le bureau d'Environnement Canada suivant:

Environnement 2000  
Directeur général régional  
Environnement Canada  
1141, route de l'Église, 6<sup>e</sup> étage C.P. 10100  
SAINTES-FOY (Québec) G1V 4H5  
Tél.: Québec 418-694-7204  
Extérieur 1-800-463-4311

Environnement Canada    Environment Canada

**Canada**

# FAITES-VOUS PLAISIR

RECEVEZ **LE DEVOIR** À VOTRE PORTE  
CHAQUE JOUR

Seulement 2.25\$ par semaine

**LE DEVOIR** est maintenant livré à domicile  
dans presque toutes les villes du Québec

De Laprairie à Grand'Mère ...et même jusqu'à Baie Comeau

**Abonnez-vous dès aujourd'hui**

Composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891

À Québec: 687-2022

Si votre code régional est (514) composez 1-800-361-6059  
(819) composez 1-800-361-5699  
(613) composez 1-800-361-5699  
(418) composez 1-800-463-4748